

CH^{ne} ALB. DE KOSKOWSKI



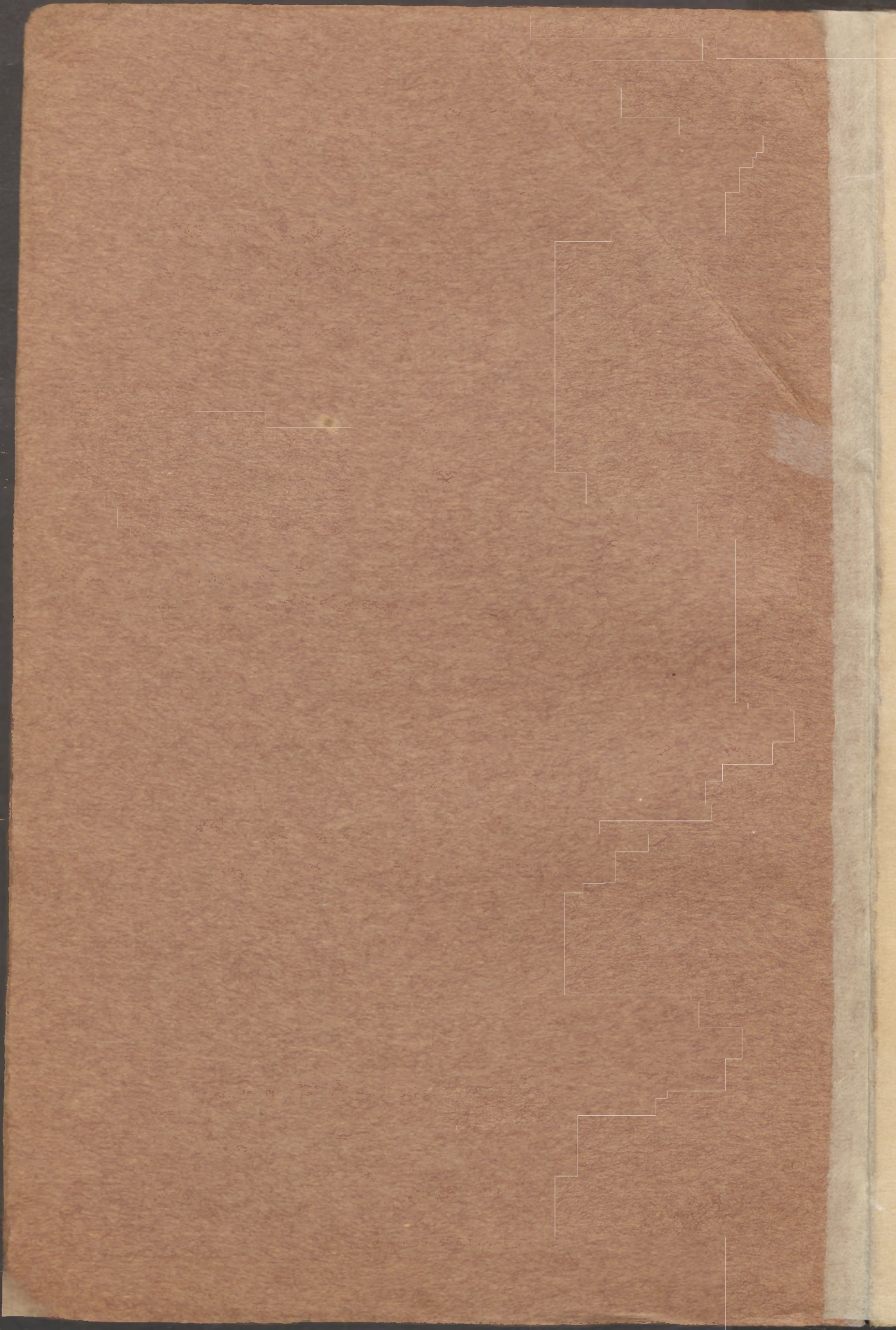
LA

Pologne Catholique



EXTRAIT DES *Études Franciscaines* (Janvier-Juillet 1910).

MAISON SAINT-ROCH, COUVIN (BELGIQUE).



Au Comte Joseph Sierzdziński;
Vieille amitié, (1883-1911).

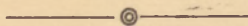
Albert Soskowsky.

LA POLOGNE CATHOLIQUE

LA BOLOGNE CATHOLIQUE

245005

CH^{ne} ALB. DE KOSKOWSKI



LA

Pologne Catholique



EXTRAIT DES *Études Franciscaines* (Janvier-Juillet 1910).

MAISON SAINT-ROCH, COUVIN (BELGIQUE).

CH. ALB. DE KOSKOWSKI

LA

Pologne Catholique



BIBLIOTEKA
UNIwersytecka
w TORUNIU

EXTRAIT des Annales de l'Université de Saint-Jules (1847-1848)
PAR M. SAINT-ROCH, COUSIN DE M. DE KOSKOWSKI

420787

N. 173/2000

LA POLOGNE CATHOLIQUE

La persécution religieuse atteint la France dans ses forces vives les plus intimes, et, peut-on dire, dans sa constitution organique, car depuis Clovis, la fille aînée de l'Église ne se conçoit pas séparée de sa mère, encore moins luttant contre elle. Ce triste spectacle tourne naturellement nos regards vers cet autre peuple, si bien nommé la *France du Nord*, décoré par le Saint-Siège du titre de *Nation orthodoxe*, comme la France de celui de *Nation très chrétienne*. La Pologne, comme la France, n'existe que depuis son baptême ; pour l'une comme pour l'autre, la vie nationale et la vie religieuse sont inséparables ; l'histoire le proclame à chacune de ses pages ; or, au moment même où sévit chez nous un sectarisme qui n'a rien de français, un événement considérable vient de se produire dans la Pologne russe : la liberté religieuse lui est rendue en principe, sinon, complètement, en fait. Sur la tombe du cardinal Perraud qui fut, on le sait, avec Montalembert, Lacordaire, Gratry, Laprade, avec tous les grands esprits et les nobles cœurs, un ami constant de la Pologne, on a pu saluer, dans l'ukase de mars 1905, l'aube de la résurrection de la nation martyre. Cet édit de liberté tiendra dans l'histoire polonaise une bien grande place, il influera sur les destinées du pays, si on l'applique loyalement, dans des proportions incomparablement plus vastes que ces troubles révolutionnaires suscités par quelques juifs qui ne naissent pas du sol et n'ont rien de commun avec les insurrections de 1830 et de 1863.

L'histoire religieuse de la Pologne, ébauchée à grands traits pour les siècles passés, étudiée de plus près dans la période con-

temporaire, peut être utile aux Français d'aujourd'hui. Pour un prêtre né en France d'une mère française et d'un père polonais, servir l'Église de son pays en racontant la catholique Pologne n'est pas sans attrait. Tel est le but de cette étude : Dieu veuille que l'entreprise ne soit pas téméraire !

Outre les ouvrages et revues indiqués ci-dessous (1), l'auteur a fait appel à ses souvenirs personnels, aux relations de famille et d'amitié nouées en Pologne durant deux séjours prolongés, l'un de cinq ans dans la Pologne russe (1883-1888), l'autre de trois ans dans la Pologne autrichienne (1902-1905).

I

APERÇU GÉNÉRAL DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'À
L'INSURRECTION DE 1830.

Le catholicisme a donné à la Pologne sa grandeur et sa puissance : toute son histoire en témoigne depuis le neuvième siècle. Et aujourd'hui que les trois tronçons de ce corps mutilé diffèrent au point de vue du régime social, politique, législatif et administratif, comme au point de vue de la culture intellectuelle, un seul lien, malgré ces diversités, peut les réunir : c'est encore le catholicisme.

(1) BIBLIOGRAPHIE : Dlugosz, *Historia polonica*. Cracoviae, ex typographiâ ephemeridum : Czas (1877).

La Pologne historique, littéraire, etc., sous la direction de Léonard Chodzko Paris, rue Saint-Germain-des-Prés, 9 (1839-1841).

Histoire de la Pologne, par Chevê, (Paris, Blériot, 55, Quai des Grands-Augustins (1803).

Recueils des traités, conventions et actes diplomatiques concernant la Pologne 1762-1862, par le comte d'Angeberg. (Paris, Amiot, éditeur, 8, rue de la Paix. Leipzig, librairie F.-A. Brockhaus (1872).

L'Église catholique en Pologne sous le gouvernement russe, (1772-1875), 2^e édition, par le P. Lescœur, prêtre de l'Oratoire, rue Garancière, 10, et Douniol et C^{ie}, 2 vol. in-8. Plon et C^{ie}, rue de Tournon, 29 (1876).

X. Dr. Wl. Chotkowski. — *Dzieje Zniweczenia Sw. Unii*, w. Krakowie, Spolka wydawnicza Polska (1898).

Krosè. *Sprawniie naocznego Swiadka o przebiegu procesu*, w. Krakowie, Spolka Wydawnicza Polska (1901).

Przegląd powszechny. (Janvier, février, mars 1906). Cracovie, imprimerie Anczyca et C^{ie}.

Biblioteka Warszawska, 66^e année, tome 261^e. (Mars 1906). Varsovie, Faubourg de Cracovie, 5.

Correspondances privées et relations personnelles.

Il pénétra en Pologne, aux neuvième et dixième siècles, par deux portes et avec deux rites. Des moines gréco-bulgares, envoyés par saint Ignace, patriarche de Constantinople, introduisirent la liturgie slavone en Moravie, d'où elle passa en Galicie occidentale. Le rite latin entra en Pologne avec une princesse tchèque, Dombrowska, femme du duc Micislas I, qui fut le premier prince chrétien de cette nation.

A Bolestas le Grand (992-1025), ce Charlemagne slave qui incorpora à la Pologne la Galicie, la Silésie et la Poméranie, revenait l'honneur de terminer l'œuvre de la conversion des Polonais. Son successeur, Casimir le Restaurateur, y mit la dernière main par l'établissement définitif du rite romain.

Au Moyen-Age, plus qu'aucune nation, plus que la France même, la Pologne fut le chevalier armé de l'Église. Les Papes, nous l'avons dit, la nommèrent le *royaume orthodoxe* : (quatre-vingt-onze invasions musulmanes repoussées, plus de cent victoires remportées sur les Ottomans, l'Europe garantie contre l'ambition moscovite, cette incomparable épopée de six siècles, définitivement close sous les murs de Vienne, par le glaive de ce nouveau Charles Martel, nommé Jean III Sobieski, la conversion de la Lithuanie et de la Samogitie, par leur incorporation à la Pologne (1386), avaient bien justifié ce titre).

La Pologne, au xvii^e siècle, était à son apogée, — mais, à partir de l'extinction de la dynastie des Jagellons (1572), elle commença à décliner. — Durant la période élective qui suivit (1572-1795), elle était, comme elle s'appelait, une *république*, dont le roi n'était que le président à vie, moins libre que nos présidents, puisqu'il ne pouvait même pas se marier sans autorisation. Ce roi, d'ailleurs, pouvait être choisi en dehors du royaume : avec le *liberum veto*, (1) ce fut la cause de la perte de cette nation.

Dès lors, le trône, le plus souvent, est à la merci des nations voisines les plus ambitieuses et les plus influentes. Stanislas Leszczyński est élu roi en 1705, par Charles XII, à la faveur des troupes suédoises, à la place du roi Auguste II (l'électeur de Saxe); mais en 1709, Pierre le Grand défait, à Pultawa, les troupes de Charles XII et aussitôt il détrône Stanislas et rend, à Auguste, le trône de Pologne. Après la mort d'Auguste II,

(1) Le *liberum veto* permettait à un des membres des Diètes de contrecarrer, par son unique opposition, la volonté de tous les autres.

Stanislas Leszczyński, devenu beau-père de Louis XV, est réélu roi, mais la France ne l'ayant soutenu que par des promesses, la Russie fait proclamer à main armée Auguste III, fils d'Auguste II. Après lui, Stanislas-Auguste Poniatowski, favori de Catherine II, est élu sous les baïonnettes moscovites (1764). Catherine avait déclaré que si son protégé n'était pas élu, les armées russes envahiraient la Pologne, sans aucune déclaration préalable, et détruiraient, par le fer et le feu, les propriétés des opposants. Si cela ne suffisait pas, elle confisquerait la Livonie polonaise.

Stanislas Poniatowski fut le dernier roi de Pologne : il devait être l'impassible témoin des partages successifs de son royaume.

A cette époque, la Pologne était le seul pays du monde où régnait pleinement la liberté des cultes. Ce fait certain, Catherine II le nia à la face de l'Europe, afin de pouvoir intervenir en faveur des soi-disant persécutés. Aussitôt après l'élection de Stanislas-Auguste Poniatowski, elle commença ses intrigues en semant la discorde parmi les Polonais, sous prétexte de prendre parti pour les dissidents de cette nation. Sur dix-huit millions d'habitants, la Pologne comptait alors douze millions de catholiques unis, quatre millions de dissidents et près de deux millions de juifs et de musulmans. Le catholicisme était religion d'État. Les protestants et les non-unis jouissaient pleinement du libre exercice de leur culte, mais étaient exclus des fonctions publiques. Catherine et le roi de Prusse résolurent de leur en ouvrir l'accès. Ils présentèrent à Stanislas-Auguste un mémoire réclamant le *rétablissement, en Pologne, des droits civils, religieux et politiques des dissidents et non-unis*. Les mêmes demandes furent faites à la Diète (29 novembre 1764). Le roi et la Diète les rejetèrent. Catherine ne se tint pas pour battue, et à la Diète de Radom, près Varsovie (25 mai 1767), elle usa de la force armée pour essayer d'intimider les représentants.

Ce fut le commencement des troubles qui provoquèrent la célèbre *Confédération de Bar*, c'est-à-dire une guerre religieuse, non entre catholiques et dissidents de Pologne, mais entre la Pologne et la Russie (1768). La Pologne, malgré cinq années d'une glorieuse défense, malgré le zèle et le talent militaire de Dumouriez, malgré l'intervention de la Turquie, devait sombrer sous les hordes des cosaques et sous les troupes de Frédéric II et de Joseph II.

Le premier démembrement, « l'exécration de la Polo-

gne », comme parle de Maistre, était proclamé le 13 septembre 1773.

Catherine II, encore, faisait de nouvelles promesses de maintenir la religion catholique dans les provinces *cédées* à la Russie.

Voici l'article VIII du traité du 18 septembre 1773 :

« Les catholiques romains jouiront dans les provinces cédées « par le présent traité, de toutes les propriétés quant au civil, et, « par rapport à la religion, ils seront entièrement conservés *in* « *statu quo*, c'est-à-dire dans le même libre exercice de leur « culte et discipline, avec toutes et telles églises et biens ecclésiastiques qu'ils possédaient au moment de leur passage sous « la domination de Sa Majesté Impériale au mois de septembre « 1772 ; et sa dite Majesté *et ses successeurs* ne se serviront « point des droits de souverains au préjudice du *statu quo* de « la religion catholique romaine dans les pays susmentionnés. »

Nous verrons comment ces promesses ont été tenues.

Les clauses de tolérance du traité de 1773 étaient à peine signées que plus de 1200 églises en Ukraine sur 1900 étaient enlevées aux Uniates, et leurs prêtres forcés par de mauvais traitements à passer au schisme eux et leurs ouailles. Les réclamations du Pape, des évêques et des nobles restèrent sans effet. Clément ~~VIII~~ avait prévu cet état de choses lorsqu'il écrivait au roi Stanislas le 10 avril 1767 : « Les dissidents en invoquant le « patronage des puissances voisines n'ont qu'un but : travailler « à leurs intérêts privés au détriment de la vraie religion... S'ils « réussissent, ce sera fait de votre royaume ». En même temps, le Pape réclamait l'intervention de toutes les puissances catholiques. Le 9 avril, il écrivait au roi d'Espagne : « Nous vous « prions et supplions de venir au secours de cette illustre et « innocente nation ». Le 29, il s'adressait à Louis XV, puis le Pontife rappelle à l'empereur Joseph qu'il est le chef du Saint-Empire, qu'il tient le premier rang dans la République chrétienne, et qu'à ce titre il a été constitué le gardien et le vengeur de l'Église catholique. On sait combien furent infructueux ces appels réitérés. Le partage s'accomplit sous Clément XIV ; ses réclamations furent encore plus énergiques que celles de son prédécesseur. Il multiplia les démarches diplomatiques, appuya de tout son pouvoir la Confédération ~~de~~ Bar ; sur ses instances Marie-Thérèse d'Autriche employa ses bons offices auprès de Catherine II pour empêcher et modérer les persécutions. Elle n'obtint que de vaines promesses : « Ce n'est pas un petit embar-

XIII

/e

« ras, — disait-elle au nonce Visconti, — que de traiter avec
 « la tsarine, parce qu'elle promet monts et merveilles ; mais
 « ensuite, elle ordonne tout le contraire de ce qu'elle a pro-
 « mis. »

Écoutez maintenant un Turc, Achmet-Pacha, grand-vizir de Mustapha III, demeuré avec le Pape et à son instigation, le dernier allié de la Pologne. « La Russie a répandu les men-
 « songes les plus odieux contre la Pologne. Depuis que la
 « Russie a planté son drapeau sur le territoire polonais, elle
 « l'a inondé de sang. Et voilà que l'on veut nous faire prendre
 « ces horreurs comme des témoignages de la grandeur d'âme,
 « de la douceur et de l'humanité de l'Impératrice !... Quel
 « superbe témoignage, en effet, de votre humanité n'avez-vous
 « pas donné en chargeant de fers les évêques d'une nation libre,
 « en faisant placer des canons à la porte de la Diète et des
 « églises !... Le fer et le feu, voilà les instruments de conviction
 « que vous avez employés.... Vous avez excité les habitants de
 « l'Ukraine à la révolte et au massacre... et c'est vous qui osez
 « appeler les confédérés de Bar des rebelles et des brigands ! »

Malgré toutes ces protestations, la Pologne abandonnée de l'Europe que Catherine avait trompée, succomba. Comme ses deux prédécesseurs, Pie VI fit d'instantes démarches en faveur de cette nation. Le 31 décembre 1780, une lettre autographe de la Tsarine affirmait au Saint-Père que la liberté des cultes était établie en Russie depuis l'origine (de son règne) « jusqu'au
 « présent jour, sans qu'aucune religion pût être opprimée de
 « quelque manière que ce soit. Nulle communauté chrétienne
 « n'a à craindre d'être privée de ses privilèges ni de son rite. » Dans le même temps Repnine dominait les délibérations de la Diète et faisait livrer au pillage par des soldats russes les biens des nobles polonais qui osaient élever la voix pour la défense de l'Église et de la patrie ; les faisait saisir eux-mêmes comme des malfaiteurs et déporter en Russie.

Au moment où la Pologne semblait se régénérer par la célèbre Constitution du 3 mai 1791, qui réorganisait les pouvoirs publics et devait assurer l'indépendance nationale en supprimant le *liberum veto* et la monarchie élective pour rétablir la succession dynastique, — la Russie et la Prusse frappèrent leur dernier coup. Malgré le traité offensif et défensif conclu avec la Pologne en 1790, le roi de Prusse trahissait son allié et renouvelait avec la Russie le traité de spoliation. Le deuxième

partage, conclu à Grodno en 1793, donnait à la Prusse le Grand-duché de Posen. La Russie prenait la moitié de la Lithuanie, la Wolhynie, la Podolie et l'Ukraine polonaise. Voici à quoi s'engageait Catherine II : « Les catholiques romains *utriusque ritus* qui passent sous la domination de « S. M. l'Impératrice de toutes les Russies jouiront non seulement par tout l'empire de Russie du plein et libre exercice « de leur religion conformément au système y introduit, mais ils « seront maintenus dans les provinces cédées... dans l'état « strict de possession héréditaire actuel. S. M. l'Impératrice de « toutes les Russies promet en conséquence, d'une manière « irrévocable, *pour elle, ses héritiers et successeurs* de maintenir à perpétuité les dits catholiques romains *des deux rites* « dans la possession imperturbable des prérogatives, propriétés « et églises, du libre exercice de leur culte et discipline, et de « tous les droits attachés au culte de leur religion, déclarant « *pour elle et ses successeurs*, ne vouloir jamais exercer les « droits de souverain au préjudice de la religion catholique romaine *des deux rites*. »

Aussitôt après, Catherine rassemblait à Saint-Petersbourg un conseil secret, composé de prélats russes, pour y discuter les moyens les plus sûrs et les plus prompts de faire passer au schisme les Uniates. Une mission fut fondée, richement dotée, et confiée à l'évêque schismatique Sadkowski. Il fit marcher, sous la conduite de quelques popes, des bandes de soldats qui, par la violence, la cruauté, la ruse eurent bientôt conquis nombre de prosélytes. Les prêtres qui résistaient étaient chassés ou incarcérés. Ainsi furent *convertis* en masse les diocèses de l'Ukraine, de Luck, de Wladimir, de Chelm, de Wolhynie, de Kamieniec et de Podolie. Le succès de la *mission* fut immense. Tout fut détruit, évêchés et monastères. Il n'y eut quelques exceptions que pour le seul diocèse de Polock. — Les procédés de Catherine II sont restés le modèle invariable de ses successeurs, poursuivant l'anéantissement religieux de la Pologne catholique. Étudions son règne à ce point de vue ; nous verrons que ses successeurs n'ont presque rien eu à inventer. En 1772, elle fondait l'évêché catholique de Mohilew sans attendre le consentement du Pape. Le premier titulaire fut le fameux Stanislas Siestrencewicz Bohusz, né en 1731, de parents calvinistes.

D'abord étudiant en théologie protestante, il devint officier

dans l'armée russe, puis dans l'armée polonaise. Plus tard, il abjura le protestantisme pour épouser une catholique ; mais ce projet de mariage n'ayant pas abouti, il entra dans les ordres, et fut ordonné prêtre en 1763.

En 1773, sur le choix de Catherine II, il était nommé auxiliaire de Vilna et évêque de Mallo, *in partibus*. Il fut intronisé à Mohilew au début de l'année suivante.

Dans sa première lettre pastorale, il s'annonça, en vertu de l'ukase impérial, comme pasteur suprême de toute la Russie Blanche, s'arrogant, avant toute délégation apostolique, la juridiction sur tous les autres évêques *in partibus* du pays.

La même année, Catherine II érigeait Mohilew en archevêché, après avoir prié le pape Pie VI « uniquement pour « conserver les usages de l'Église romaine, de munir le nouveau archevêque du pallium, et de sacrer évêque son coadjuteur » — d'après elle « cette dignité (d'archevêque) a dépendu « de tout temps et partout du pouvoir souverain, même des « potentats qui professent la religion romaine... » Un tel droit des souverains, ajoute-t-elle, est incontestable, surtout dans son empire.... Ses droits d'ailleurs étaient illimités. N'avait-elle pas établi cette *loi fondamentale* de l'empire en vigueur jusqu'au tsar actuellement régnant, qu'aucune pièce (bulle, bref, ordonnance) de Rome ne serait publiée en Russie Blanche, sans l'autorisation du gouvernement ; ne déniait-elle pas au pape le droit de *s'immiscer dans la discipline du clergé latin* ; et n'avait-elle pas donné à Siestrencewicz, juridiction pleine et entière sur tout le clergé séculier et régulier ? Cet étrange prélat, membre de la société Biblique, en usa pour modifier à sa guise les règles canoniques. Dans les séminaires il prohiba la théologie scolastique et recommanda le catéchisme de Montpellier (mis, depuis lors, à l'index) ; et il ordonna d'y enseigner le Droit canon, « dans les limites, seulement, qui seront tracées par le Souverain pour l'Église catholique de l'Empire, qui jouit de sa protection. »

En 1796, Catherine II mourait d'apoplexie foudroyante, dans les mêmes circonstances qu'Arius. A sa mort, sur cinq mille paroisses uniates des diocèses de Kijew, Luck, Kamieniec et Wladimir, il en restait à peine mille, et l'on évalue à près de *huit millions* le nombre des fidèles enlevés sous son règne, à l'Église romaine. Peu avant sa disparition, la Pologne avait été démembrée une seconde et une troisième fois (1793-1795).

Malgré tout le bon vouloir du Saint-Siège, les relations di-

plomatiques avaient été rompues entre Rome et Saint-Pétersbourg. Paul I^{er}, successeur de Catherine II, les renoua. Elles ne furent pas de longue durée : Siestrenczewicz fit bien vite renvoyer le nonce du Pape, et signer par le tsar un règlement, où du Pape, il n'était pas plus question que s'il n'existait pas : les évêques devenaient, somme toute, indépendants de lui, et ne relevaient que du département catholique romain du Collège de Justice, lequel ne pouvait agir sans le bon vouloir du Sénat. Quant aux religieux et aux religieuses, ils devaient en tout obéir aux évêques, leurs seuls supérieurs. Bien entendu, Siestrenczewicz s'arrogeait la présidence du Collège de Justice, c'était donc à lui qu'on devait appeler de ses propres décisions.

Un Jésuite, le P. Gruber, fit comprendre au tsar l'absurdité d'un tel système ; et Siestrenczewicz se vit remplacé par son coadjuteur Benislawski, dont le court passage à la présidence fut heureux. Mais Paul I^{er} mourut bientôt et sous Alexandre I^{er} le métropolitain rentra en faveur. Il décida le nouveau tsar à instituer un collège catholique : ce fut fait par l'ukase du 13 novembre 1801, rédigé par le métropolitain lui-même.

Ce Collège ecclésiastique, suprême juridiction, était formé sans le concours du Pape : cela va de soi, puisque « le tsar a « dans son empire la suprématie sur toutes les Églises et sur les « clergés chrétiens. »

Chaque diocèse de Russie y devait être représenté par un prélat ou chanoine nommé pour trois ans par le Chapitre ; et la présidence revenait de droit à l'archevêque de Mohilew. Le collège présentait les candidatures au Sénat, le Sénat les agréait et le Tsar les confirmait. Il décidait les causes de divorce en dernier ressort et les ordres religieux lui étaient entièrement soumis ; défense leur était faite d'avoir aucune communication avec leurs généraux. Toutefois, le Collège ne pouvait décider rien de grave sans l'autorisation du Sénat. L'article 8^o est suggestif, le voici :

« Le Collège expédiera les affaires et rendra des arrêts en se « conformant aux lois, consignes et règles ecclésiastiques, mais « toujours en observant l'ordre des choses prescrit pour les Col- « lèges par le règlement général et autres ukases de l'Empereur. » C'était l'assimilation complète de l'Église catholique aux Églises du schisme. L'abus était tel, surtout venant d'un prélat catholique, qu'Alexandre I^{er}, personnellement bien disposé, ainsi que son prédécesseur, le sentit et accueillit favorablement un mémoire présenté, en 1804, par le vertueux Ignace Giedroye, évê-

que de Samogitie, contre l'omnipotence de Siestrencewicz. Mais le métropolitain ramena le Tsar à sa cause en lui persuadant que ce mémoire tendait à altérer la constitution de l'Empire en amoindrissant le pouvoir civil. Le juste et bon Alexandre se laissa tromper. Siestrencewicz forma son Collège d'hommes sans conscience, sans religion et sans mœurs. Il y mit entre autres deux moines dissolus dont l'un abjura bientôt et se maria à Saint-Pétersbourg, — il y mit aussi son propre frère, protestant d'une réputation équivoque. — Pie VII envoya le légat Arezzo comme ambassadeur extraordinaire en Russie. Ce légat échoua devant l'opposition du métropolitain. Il venait à peine de repartir que le chancelier de l'Empire, comte Worontzow, adressait à Siestrencewicz, par ordre du Tsar, une lettre ukase devant être communiquée à tous les évêques. On y lit : « Aucun évêque, aucun prêtre, aucun sujet catholique ne doit oser, sous peine d'une répression sévère, avoir des relations quelconques, sous quelque prétexte que ce soit, avec la Cour de Rome. L'évêque doit s'adresser au ministre impérial, lequel, après avoir pris les ordres de Sa Majesté, donnera des instructions au ministre de Russie à Rome, afin qu'il fasse les démarches nécessaires auprès du Saint-Siège. » (14 juillet 1804.) — Suit un ukase du 22 avril où le tsar « reconnaissant la nécessité de rompre toute communication avec la Cour de Rome pour tout le temps que dureront les circonstances qui motivent cette décision », confiait à Siestrencewicz un véritable patriarcat temporaire sur toutes les Églises de Russie.

Dès lors, l'ambition du métropolitain n'a plus de bornes ; il veut faire interdire par ukase tout recours à Rome : il possède lui-même, dit-il, les mêmes pouvoirs que le Pape. Le prince Galitzin, heureusement, fit voir au tsar les conséquences d'un tel projet, et Alexandre I^{er} rejeta les propositions de Siestrencewicz. Alexandre I^{er}, d'ailleurs, plus d'une fois, dut prendre la défense de l'Église catholique contre le métropolitain, mais il subit malheureusement son influence dans la question des Jésuites. On sait qu'Alexandre I^{er} les expulsa des deux capitales de l'Empire en décembre 1815 : sans forme de procès, ils furent tous arrêtés et envoyés à Polock dans la nuit du 22 au 23. En 1820, ils étaient expulsés de Pologne. « Le véritable auteur de tout ce mal, écrit de Maistre, est notre malheureux archevêque, félon envers son Église, et protestant manqué. S'il fallait absolument toucher la main de cet homme, je mettrais un gant de buffle. »

En 1817, Alexandre I^{er} établit, à Varsovie, pour la Pologne une commission semblable au Collège ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, et cela de bonne foi, sans soupçonner l'usurpation sur les droits de l'Église, ni la violation des traités de 1815. Presque à la veille de sa mort, le 6-18 juillet 1825, il publia un ukase fondant une église uniate à Saint-Pétersbourg, et une de rite latin à Tsarkoé-Sélo, résidence impériale, où il n'y avait jamais eu d'église catholique. On peut dire, en somme, et malgré des torts graves que nous rappellerons plus loin, on peut dire qu'Alexandre I^{er} acquit des droits à la reconnaissance de l'Église et de la Pologne.

La persécution reprend avec le tsar Nicolas I^{er}, comme le dit très bien le Père Martinow S. J. « C'est à Catherine II que « revient la triste gloire d'avoir conçu le projet d'abolir l'Église « grecque-unie dans les provinces occidentales nouvellement « enlevées à la Pologne. C'est Nicolas I^{er} qui peut revendiquer « l'honneur plus triste encore d'avoir consommé l'œuvre impie « de son aïeule. » (Le plan d'abolition de l'Église grecque-unie, *Études religieuses*, Paris, Albanel, 1873.)

Pour commencer l'œuvre, Catherine avait eu Siestrencewicz. Nicolas eut Siemaszko pour l'achever. Joseph Siemaszko, né dans le département de Kijew, fut ordonné prêtre après avoir fait son séminaire à Vilna. Nommé en 1812 assesseur au Collège catholique de Saint-Pétersbourg pour les affaires de l'Église uniate, il soumettait, en 1827, à Nicolas I^{er} le plan que nous allons analyser. Il tint d'abord ses projets secrets, et, en 1830, se laissa présenter au Saint-Siège pour l'évêché uniate de Lithuanie. Jusqu'à sa mort, en 1868, il contribua à la ruine du catholicisme dans ce pays, d'abord sans quitter les rangs du clergé uni, — puis par une défection publique, entraînant d'autres prélats et des populations entières dans sa chute.

Voici les mesures proposées dans son plan de 1827, qui toutes furent transformées en ukases :

1^o Créer un Collège grec-uni, c'est-à-dire de la section grecque-unie du Saint-Synode faire un Collège à part devant veiller à ce qu'on n'introduise aucun rite nouveau et qu'on observe les anciens.

2^o Réduire le nombre des diocèses, ne mettant à leur tête que des hommes sûrs (genre Siemaszko).

3^o Créer des écoles ecclésiastiques pour les uniates, séparés ainsi des élèves latins.

4° *Surtout* empêcher les conversions au catholicisme, et, pour cela, diminuer le nombre des couvents, et soustraire ceux-ci à l'autorité de leurs Provinciaux : « J'estime, — dit-il, — « nécessaire de soumettre l'ordre de Saint-Basile aux Ordinaires « (évêques diocésains). *Il sera difficile d'abolir le gouvernement « de leur ordre d'un seul coup.* Mieux vaut leur laisser leurs « Provinciaux pendant quelque temps. »

Citons encore textuellement quelques propositions : « M^{gr} « Sierocinski touche mille roubles. Si plus tard il montre du « dévouement, son traitement pourra être augmenté. L'évêque « de Polock est entièrement dévoué aux intérêts catholiques « romains. Il faudra donc lui associer comme évêque auxiliaire « un homme sûr. » — « En faveur du clergé des cathédrales, « remplacer les insignes empruntés aux Latins, par les croix « pectorales en usage chez les orthodoxes (schismatiques). Mais « afin que cette dignité ne soit pas dénuée d'intérêt réel, il « serait bon d'assigner aux archiprêtres des cathédrales de petites « pensions de cent à cent-cinquante roubles. »

Le premier ukase de Nicolas contre les Uniates est de février 1826. Un second, du 22 avril 1828, antérieur de deux ans à l'insurrection polonaise, de onze à la chute de l'Église unie, est la vraie date de sa ruine. Cet ukase instituait le Collège uniate demandé par Siemaszko. Défense aux évêques et aux supérieurs d'ordres de surveiller l'enseignement du clergé séculier et régulier ; — suppression ou bouleversement complet des ordres religieux ; — recrutement des couvents que l'on ne supprimait pas rendu moralement impossible ; — choix d'évêques incapables ; — confiscation réitérée des biens des monastères ; — puis, quand l'insurrection de 1830 eut éclaté, enlèvement de milliers d'enfants déportés en Russie ; — interdiction de recevoir toute bulle ou rescrit de Rome ; — peines sévères contre qui travaillerait à la conversion d'un sujet russe ; — tous les enfants à naître de mariages mixtes doivent être élevés dans le schisme ; — nullité de ces mariages s'ils ont lieu devant le curé catholique ; — fixation du chiffre de population requis pour former une paroisse, afin de supprimer un nombre immense de paroisses catholiques ; — interdiction aux prêtres latins de recevoir à la confession et à la communion les personnes inconnues ; — le tout couronné par l'éclatante destruction de l'Église uniate en 1839, au moyen de l'apostasie de trois évêques préparée par des machinations infernales ; — telle est l'histoire de l'Église catholique en Polo-

gne, sous le règne de Nicolas I^{er}, lequel était engagé par ses serments, par les traités, à respecter la liberté des consciences ; avait renouvelé ses promesses par le statut du 14 février 1832, communiqué officiellement au Pape le 12 avril suivant ; sans parler de lettres où il sut amuser l'attention du pontife et arrêter des actes publics de nature à l'embarrasser.

Siemaszko ordonna d'enlever aux prêtres uniates leurs anciens missels, eucologes et bréviaires, pour les remplacer par des livres schismatiques. Les évêques, gagnés par lui, supprimèrent nombre de cérémonies et usages catholiques ; ils défendirent aux prêtres de prêcher. — Les gouverneurs de provinces nommaient les curés des deux rites. Les catholiques reçurent pour pasteurs des prêtres corrompus. La partie la moins digne du clergé céda facilement ; mais on se heurta, chez un grand nombre, à d'héroïques résistances. La prison, le fouet, la Sibérie, furent les arguments employés. Toute paroisse ayant été schismatique, ne fût-ce qu'un jour, appartenait légalement au schisme. Quelques mauvais sujets apostasiaient-ils ? Toute la paroisse appartenait au *culte dominant* ; tout habitant resté fidèle était traité comme apostat. Le protestant Schröder, gouverneur de Witebsk, reçut trente-trois mille roubles pour trente-trois mille âmes qu'il sut gagner au schisme par son sanglant prosélytisme. En résumé, Nicolas surpassa Catherine. Les prêtres uniates durent opter entre le schisme ou la prison, les galères et les mines. Les moins maltraités furent ruinés avec leurs femmes et leurs enfants (on sait que les prêtres du rit grec-uni sont mariés). Parmi ceux qui refusaient d'apostasier et lui reprochaient ses crimes, Siemaszko trouva son propre père. La générosité de l'évêque et du tsar se borna, vu le grand âge du vieillard, à ne pas le faire traîner en Sibérie.

Interrompons le récit de ces horreurs pour jeter un regard sur l'insurrection de 1830, ses causes et ses suites.

II

L'INSURRECTION DE 1830.

Pour voir sous son vrai jour cette insurrection, il faut remonter quinze ans en arrière.

On lit dans le traité de Vienne signé le 3 mai 1815 : « Les « Polonais sujets respectifs des hautes parties contractantes (la

« Russie, la Prusse et l'Autriche), obtiendront des institutions
« qui assurent la conservation de leur nationalité. »

L'article premier de l'acte général du Congrès de Vienne du 6 juin 1815 porte aussi : « les Polonais, sujets respectifs de la
« Russie, de l'Autriche et de la Prusse obtiendront une repré-
« sentation et des institutions nationales. » — Par l'article premier, le tsar reconnaît que le duché de Varsovie jouit d'une administration distincte (de celle de la Russie), et qu'il prendra avec ses autres titres, celui de roi de Pologne.

Il résulte évidemment des traités de Vienne que, malgré la division *politique* sous trois sceptres différents, l'*unité nationale*, civile et commerciale de la Pologne est proclamée et garantie par l'Europe.

L'article 6 de l'acte général susmentionné déclare à perpétuité cité libre, indépendante et neutre sous la protection des trois puissances copartageantes, la ville de Cracovie et son territoire. Érigée en République, elle aura une Constitution faite par ses habitants. — Sous ces conditions l'Autriche garda la Galicie, les districts de Tarnopol, de Podgorze, et les salines de Wieliczka ; la Prusse conserva ce qu'elle avait, plus le grand-duché de Posen, Dantzick, Thorn et l'ancien palatinat de Culm. Enfin, la Russie eut outre ses possessions antérieures, le grand-duché de Varsovie et le cercle de Bialystok. Mais le grand-duché recouvra le nom de « royaume de Pologne » et forma un État jouissant d'une administration distincte.

Le 27 novembre 1815, le tsar promulgua pour le royaume de Pologne une charte constitutionnelle. On y lisait : « le gouver-
« nement se compose de trois pouvoirs : le Roi ; une Chambre
« haute et une Chambre basse.... Il y a cinq ministres respon-
« sables.... Le Roi et les deux Chambres forment l'autorité
« législative.... *La religion catholique romaine professée par*
« *la plus grande partie des habitants de la Pologne sera l'objet*
« *des soins particuliers du gouvernement.... Toutes les affaires*
« *publiques seront traitées en langue polonaise.... Les emplois*
« *publics, civils ou militaires ne peuvent être exercés que par*
« *des Polonais.* Tous nos successeurs sont astreints à se faire
« couronner rois de Pologne dans la capitale, et ils prêteront le
« serment ci-après : *Je jure et promets devant Dieu et sur*
« *l'Évangile de maintenir et faire exécuter de tout mon pouvoir*
« *la charte constitutionnelle.* »

Cette existence nationale, définie par les traités, était confiée

à la garde d'une armée polonaise de 35.000 hommes. — Le 27 mars 1818, Alexandre I^{er} disait : « Polonais, votre existence « nationale est garantie par les institutions. » — Dans un rescrit du 25 mai 1821, le même tsar menaçait de détruire cette existence nationale; — dans un ukase de 1824, il la proclamait *un non-sens*; la Constitution à laquelle il avait prêté serment de fidélité, fut violée en plusieurs points. Dès lors la Pologne se prépara à revendiquer ses droits méconnus.

Alexandre I^{er} mourait le 1^{er} décembre 1825. Le 25, Nicolas I^{er} prêtait serment à la Constitution polonaise. Le lendemain, une insurrection russe éclatait à Saint-Pétersbourg et en Ukraine. — Huit Polonais furent arrêtés comme complices de ce mouvement, traduits devant le Sénat érigé en haute cour de justice, et acquittés à l'unanimité moins une voix, celle de Krasinski, aide de camp du tsar (34 mai 1838). Les prévenus, si solennellement acquittés, ne furent libérés que *quatre ans plus tard*. — Au mois de juin 1830 éclataient les révolutions de France et de Belgique. Nicolas I^{er}, se croyant le régent de l'Europe, voulut envahir la France pour y rétablir l'ordre et mettre l'armée polonaise à l'avant-garde. Alors la Pologne se souleva. *Les traités de 1815 l'autorisaient à revendiquer, au besoin par les armes, les droits de son indépendance et de sa nationalité.* Les Polonais refusèrent donc de combattre leurs anciens frères d'armes. Telle fut la *cause déterminante* de l'insurrection. Le tsar Nicolas publia le 5 novembre 1830 un manifeste déclarant son intention de réprimer la Révolution française qui, disait-il, bouleverserait l'Europe. Déjà il avait fait une coalition secrète avec la Prusse et l'Autriche dont les troupes unies aux siennes devaient envahir la France, l'armée polonaise formant, comme nous l'avons dit, l'avant-garde. — La Pologne ne pouvait oublier que 200,000 des siens étaient morts pour la France sur les champs de bataille. — Le 29 novembre, à 7 heures du soir, un officier nommé Wysocki donna le signal de l'insurrection : « Nous « couvrirons, criait-on dans les rues de Varsovie, les Français « de nos poitrines; nous nous joindrons à eux pour reconquérir la liberté et sauver la Pologne. » Ici se place un incident peu connu. Je le tiens de la comtesse Zamoyska, veuve du général qui, en 1830, jeune officier de 27 ans, était aide de camp du grand-duc Constantin. Prévenu du soulèvement imminent, il se trouva partagé entre ses devoirs envers sa patrie et ceux qui le liaient au grand-duc. Comment les concilier? Après réflexion,

il va trouver Constantin et lui dit : « Je sais de science certaine
 « que mes compatriotes préparent une insurrection. Il est temps
 « encore de l'arrêter sans effusion de sang. » — « Si les Polo-
 « nais veulent s'insurger, qu'ils s'insurgent ! » répondit le frère
 du tsar. « Et s'ils ne veulent plus de moi, je m'en retourne à
 « Saint-Pétersbourg. » — « Votre Altesse Impériale voudrait-
 « elle me délier de mes devoirs envers Elle, me rendre la liberté
 « de me joindre aux insurgés sans félonie envers mon chef ? »
 — « Tant qu'il vous plaira. » — Zamoyski remercie et sort (la
 scène se passait au Belvédère). Dans la cour, il remonte à che-
 val et s'éloigne. Une minute après, il tournait bride et revenait
 auprès du grand duc : — « Un soldat, lui dit-il, joue sa vie ;
 « il n'expose pas son honneur. L'autorisation que vient de m'ac-
 « corder Votre Altesse Impériale est telle que nul ne me croira
 « s'il n'en voit la preuve écrite et signée de votre main. » —
 « Qu'à cela ne tienne », reprit Constantin. Et il écrivit : « Je
 « délie le comte Zamoyski, mon aide de camp, de tous ses
 « devoirs envers moi ; je l'autorise à se joindre aux Polonais
 « insurgés. »

« Signé : CONSTANTIN. »

Cela paraîtrait invraisemblable, n'était la suite de notoriété
 historique.

Quelques heures après le début de l'insurrection, le général
 russe Fenshawe annonçait au grand-duc que les insurgés s'étaient
 partagé les armes de l'arsenal. Constantin répondit en français :
 « Messieurs, pas un coup de fusil ! C'est une affaire polonaise ;
 « que les Polonais s'arrangent entre eux ; je ne m'en mêle pas. »
 — Le 1^{er} décembre, le prince Lubecki, ministre des finances, et
 le prince Adam Czartoryski, tous deux membres du Conseil
 suprême, remplaçant le roi absent, adressaient au grand-duc la
 lettre suivante : « L'insurrection prend le dessus avec la plus
 « grande violence. Ses démarches étaient terribles cette nuit.
 « Ce sont des circonstances que rien ne peut arrêter. Désormais
 « le Conseil ne peut avoir aucun rapport avec Votre Altesse
 « Impériale. La seule idée d'une négociation a exposé le Con-
 « seil aux plus grands dangers. Ainsi le Conseil ne peut propo-
 « ser à Votre Altesse Impériale que la soumission — ou une re-
 « traite. »

Le 2, les Russes étaient en grand nombre chassés de Var-
 sovie.

Le 3, le grand-duc répondait en français à la lettre ci-dessus :
 « Je permets aux troupes polonaises qui sont restées fidèles

« jusqu'au dernier moment auprès de moi, de rejoindre les
« leurs.

« Je me mets en marche avec les troupes impériales pour
« m'éloigner de la capitale, et j'espère de la loyauté polonaise
« qu'elles ne seront pas inquiétées dans leur mouvement pour
« rejoindre l'Empire. Je recommande de même tous les établis-
« sements, propriétés et individus à la protection de la nation
« polonaise et les mets sous la sauvegarde de la foi la plus
« sacrée.

« Varsovie, le 3 décembre 1830.

« CONSTANTIN. »

Le général Chlopicki fut aussitôt proclamé dictateur du roy-
aume.

Le 18, la Diète appelait toute la Pologne aux armes.

Chlopicki s'étant montré trop favorable aux Russes, et ayant
fait incarcérer un ministre, le fameux historien Joachim Lelevel,
fut déposé, le 19 janvier 1831; — et le même jour, le prince
Michel Radziwill était proclamé généralissime. — Cependant
le prince Lubecki, ministre des finances, était allé à Saint-
Pétersbourg, négocier avec le tsar. Il en reçut cette réponse :
« Que les Polonais procèdent à la punition des coupables. Ils
« pourront ensuite solliciter leur pardon. Le premier coup
« de canon tiré par eux anéantira la Pologne. » — Lubecki
rapporta ces paroles à la Diète, laquelle fit la déclaration sui-
vante, rédigée séance tenante par l'un de ses membres, Niem-
cewicz : « Les traités les plus solennels ne sont obligatoires
« qu'autant qu'ils sont fidèlement observés par les parties con-
« tractantes. La longanimité avec laquelle nous avons supporté
« nos longues souffrances est connue du monde entier. La vio-
« lation si souvent répétée des libertés qui nous avaient été
« garanties par les serments de deux monarques délie aujour-
« d'hui la nation polonaise du serment qu'elle a prêté à son
« souverain; et l'empereur Nicolas ayant déclaré que le premier
« coup de canon qui serait tiré de notre côté serait le signal de
« la ruine de la Pologne, toute espérance d'obtenir la réparation
« de tant d'injures nous est enlevée, et nous n'avons plus à
« écouter que les conseils d'un noble désespoir. La nation polo-
« naise, représentée par ses deux Chambres, se déclare peuple
« indépendant, et investie du droit de conférer la couronne à
« celui qu'elle en jugera le plus digne, à celui surtout qu'elle

« jugera incapable de violer la foi jurée et capable de conserver « toutes les libertés nationales. » Cet acte, voté par acclamation le 21 janvier 1831, fut signé par tous les membres de la Diète, c'est-à-dire de l'Assemblée nationale composée des deux Chambres, Corps législatif et Sénat. — Le 30, la Diète nommait un Gouvernement provisoire ayant presque toutes les prérogatives royales ; le prince Adam Czatoryski le présidait. Ses quatre collègues étaient : le comte Barzikowski, Niemoiowski, Morawski et Lelevel.

Alors seulement commença une guerre où les armées polonaises remportèrent d'éclatantes victoires et furent bien près du triomphe final.

III

L'INSURRECTION DE 1830 CONTINUATION DE LA GUERRE RUSSO-POLONAISE

(Février-Octobre 1831.)

Le général russe Diebicz franchit la frontière dès les premiers jours de février, à la tête de cent dix mille hommes. L'armée polonaise n'était, aux débuts, que de quarante quatre mille combattants. Il y eut dix rencontres en février. Les Russes furent toujours battus. — Le 26, le prince Radziwill démissionna, et Skrzynecki lui succéda comme généralissime. — L'armée polonaise fut portée à cinquante cinq mille hommes.

Skrzynecki lança ses troupes au vieux cri des croisades : « Dieu le veut ! » Lutter pour la nationalité, c'est combattre pour la foi. A ceux qui tombent, la palme du martyre. — Le 31 mars et le 1 avril, les Polonais battirent les Russes, leur firent douze mille prisonniers et les mirent en pleine déroute. Le 10, nouvelle victoire à Iganie. Les Russes perdirent deux mille hommes ; trois mille sont faits prisonniers. — L'insurrection se propageait en Lithuanie et en Samogitie. Les Moscovites battus à Pristowiany, perdent presque toute la province de Vilna. — Une jeune héroïne, la comtesse Emilie Plater, commandait en personne un corps de troupes lithuaniennes. Bientôt les généraux Chlaposki, Dembinski et Gielgud vinrent, avec douze mille hommes et vingt-quatre canons, soutenir et diriger ces recrues héroïques,

mais sans formation militaire, composées surtout de paysans et d'étudiants des écoles. Les Russes firent une guerre d'extermination. Le général Soltik cite un Polonais qui fut grillé vivant sur des plaques de fer rougies. Le massacre d'Oszmiana, chef-lieu de district dans le palatinat de Vilna, est resté célèbre. Le jour de Pâques, 11 avril 1831, le colonel russe Wersouline entra à Oszmiana. La population se réfugia dans l'église. Là les troupes moscovites égorgèrent les prêtres, massacrèrent femmes et enfants, outragèrent les jeunes filles, coupant à leurs victimes les doigts et les oreilles pour avoir plus vite leurs bijoux. On vit ces trophées sanglants portés au marché de Vilna et achetés par des Juifs. Dans la Petite Pologne, Dwernicki, avec 2600 hommes, bat 9000 Russes à Boremel, le 19 avril ; mais cerné par un corps de 32000 hommes, il se voit obligé, le 27, de passer en Galicie. Il fut interné en Autriche. — Bientôt, la Wolhynie, la Podolie et l'Ukraine se soulèvent sous la direction du comte Vincent Tyszkiewicz et le haut commandement du général Kolysko. Battus le 14 mai à Daszow, les insurgés se réfugient en Galicie. — La Russie met en campagne 35000 hommes de la Garde impériale, sa dernière ressource. Skrzynecki se dirige à la rencontre de l'ennemi, occupe Ostrolenka et Lomza, cerne près de Sniadow la Garde impériale qui est à sa merci.

Skrzynecki laisse échapper sa proie, puis il la poursuit jusqu'à Tikocin ; envoie un détachement en Lithuanie, sous les ordres de Chluposki, et retourne à Ostrolenka attendre le gros de l'armée russe commandée par Diebicz. Le 26 mai a lieu la bataille d'Ostrolenka, 25 mille Polonais contre 60 mille Russes. Les généraux Skrzynecki et Pac firent des prodiges d'héroïsme. Le généralissime dirigeait lui-même la charge sous le feu de 70 pièces de campagne. La victoire reste aux Polonais. Les Russes avaient perdu 15 mille hommes ; les Polonais 7 mille. Au lieu de profiter de cette victoire éclatante, qui eût pu être définitive, Skrzynecki se replia sur Varsovie. — En Lithuanie, Gielgud repoussé de Vilna le 18 juin, battu à Zwawlé le 2 juillet, se retirait le 12 avec Chluposki en Prusse, où les troupes de ces deux généraux déposèrent les armes. Alors l'un des officiers de Gielgud, croyant sans motif, à une trahison, le tua d'un coup de pistolet. Dembinski seul, avec sa division, traversa les lignes ennemies, et revint à Varsovie le 3 août.

Le 19 juin, Skrzynecki tenait le général Rudiger cerné et prêt à se rendre. Il le laissa échapper sur une fausse nouvelle. —

Diebicz étant mort subitement le 16 juin, suivi dans la tombe le 29 par le grand-duc Constantin, le feld-maréchal Paszkiewicz fut nommé généralissime de l'armée russe.

Entre temps, le prince Adam Czartoryski agissait diplomatiquement auprès de toutes les Cours de l'Europe en faveur de la Pologne, mais ne trouvait de concours effectif nulle part ; tandis qu'au mépris des traités, l'Autriche et la Prusse tenaient la Pologne bloquée ; que la Prusse ouvrait son territoire aux armées moscovites leur fournissant une base d'opération et tous les secours possibles. — Skrzynecki, toujours confiant dans l'action diplomatique, laissait envahir le pays. — A ce moment, l'armée polonaise avait été portée au chiffre de 80000 hommes ; elle pouvait évidemment triompher, mais il fallait agir. Skrzynecki, trop temporisateur, fut remplacé au commandement suprême de l'armée par Casimir Malachowski. Une brochure parue en 1903 sous ce titre : *Montalembert et sa correspondance inédite avec le généralissime Skrzynecki* (Imprimerie-Librairie de N.-D. de Montligeon, à La Chapelle-Montligeon, Orne) éclaire et explique l'attitude tant soit peu étrange, quasi contradictoire du généralissime. Le héros se peint dans ces lettres avec son âme profondément pieuse, sa force de caractère, ses sentiments élevés ; — mais par contre son esprit un peu faux. Si, chez lui, la clarté du regard eût égalé la noblesse de cœur, chef incomparable, il eût affranchi son pays. — Le 29 août, le général Romarino, avec 22600 hommes et 42 canons de campagne, battait les Russes à Rogoznica, près de Varsovie ; Prondzynski mettait en déroute le corps de Golovin, et Konarski faisait à l'ennemi 1800 prisonniers. — Mais le 6 septembre commençait l'attaque de Varsovie. La redoute de Wola ne soutint pas plus de quelques heures le feu de cent quinze pièces de gros calibre. Le général Sowinski se retrancha dans l'église avec ses troupes et refusa de se rendre. L'église fut prise et tout fut passé au fil de l'épée. Le lendemain 465 pièces de canon ouvrirent un feu terrible contre un point des fortifications dit : la barrière de Jérusalem. Les Polonais restèrent maîtres de la position, n'ayant perdu que 5000 hommes ; les pertes des Russes s'élevaient à 23000.

La lutte se prolongea le 7 septembre jusqu'après minuit. Mais le 8 commençait le bombardement et l'incendie de la ville. La résistance n'était plus possible. Varsovie fut prise. — Ce malheur n'était pas irréparable. L'armée polonaise comptait encore 70000 hommes ; les Russes en avaient à peine 100000. Mais

Romarino, au lieu de rejoindre le gros de l'armée, comme il en avait reçu l'ordre, se retirait en Galicie le 16 septembre. Il y fut rejoint le 27 par Samuel Rozycki, lequel avait lutté vaillamment jusqu'à la dernière heure. Trente mille Polonais déposèrent ainsi les armes sur le territoire Autrichien. — La situation n'était pas encore désespérée. Mais le découragement, la défiance, l'irrésolution vinrent tout paralyser. Le 4 octobre, le général Rybinski, dans un éloquent manifeste, en appelait à toutes les nations de l'Europe en faveur de la Pologne ; — et le lendemain il allait déposer les armes sur le territoire prussien, avec les 30000 hommes qu'il commandait. Le 7 et le 11, Modlin et Zamose se rendaient. Ainsi finit, au bout d'un an, cette insurrection. — Accueillie avec enthousiasme en France, en Angleterre et en Allemagne (sauf en Prusse bien entendu), l'émigration rendit la Pologne universellement sympathique. En France, elle comptait dès le commencement de 1832, plus de trois mille membres, de toutes les conditions sociales. Elle constitua des comités, fonda des sociétés littéraires, historiques, d'éducation, de bienfaisance, des journaux. — La France et l'Angleterre protestèrent officiellement en faveur de la Pologne. Le 1^{er} juillet 1831, à la séance d'ouverture des Chambres, Louis-Philippe disait, dans son discours du trône : « Une lutte sanglante et acharnée se prolonge
« en Pologne. Cette lutte entretient de vives émotions au milieu
« de l'Europe : je me suis efforcé d'en hâter le terme. Après
« avoir offert ma médiation, j'ai provoqué celle des grandes
« puissances. J'ai voulu arrêter l'effusion du sang et surtout
« assurer à la Pologne, dont le courage a réveillé les anciennes
« affections de la France, *cette nationalité qui a résisté au temps
« et à ses vicissitudes.* » — Le 16 août, la chambre des Députés répondait au roi : « Dans les paroles touchantes de votre Majesté
« sur les malheurs de la Pologne, la chambre des Députés aime
« à trouver l'assurance qui lui est bien chère *que la nationalité
« polonaise ne périrait pas.* »

En Angleterre, l'émigration polonaise fonda des associations, une revue, publia des livres, des brochures, convoqua des meetings et provoqua, en 1832, la motion Fergusson reproduite le 9 juillet 1833 à la Chambre des communes, en ces termes : « Selon
« moi, la première chose que la Chambre et le Gouvernement
« doivent faire, c'est de déclarer : 1^o qu'à leurs yeux les droits de
« la Pologne subsistent dans toute leur intégrité ; 2^o que le traité
« de Vienne, solennellement reconnu et garanti par toutes les

« puissances de l'Europe, a été violé par la conduite barbare de
 « la Russie vis-à-vis de la Pologne ; 3^o que l'Angleterre proteste
 « contre une pareille violation. »

Lord Palmerston, ministre des Affaires étrangères, répondit :
 « Je ne puis que remercier M. Fergusson de sa proposition, car
 « elle a pour but d'exciter la sympathie de cette Chambre et du
 « peuple d'Angleterre en faveur d'un peuple brave, généreux,
 « éclairé, accablé de persécutions et de malheurs les moins méri-
 « tés, *et victime d'un crime politique sans exemple dans l'histoire.* »
 — Dix ans plus tard, comme nous le verrons, le Pape Gré-
 goire XVI, dans sa mémorable allocution de 1842, proclame le
 tsar Nicolas I^{er} « l'ennemi le plus perfide et le plus dangereux
 « de l'Eglise catholique ».

IV

DEPUIS L'ÉMIGRATION (1831-1832)
 JUSQU'A L'INSURRECTION DE 1863

L'effervescence démocratique s'était propagée de Paris, après juillet 1830, dans le reste de l'Europe, et ébranlait tous les trônes. L'effort généreux de la Pologne pour son indépendance n'avait rien de commun dans la masse, avec ce mouvement d'idées ; — mais il importait à Nicolas I^{er} de faire croire, notamment à Grégoire XVI, que la révolution, au pire sens du mot, était la seule cause de l'agitation polonaise ; que le clergé de ce pays avait été l'âme d'un mouvement réprouvé par les lois de Dieu. C'est dans ce sens que le prince Gagarin, ministre de Russie à Rome, dut remettre au Pape, le 20 avril 1832, une note où on lisait : « Les
 « ecclésiastiques de toutes les classes, oubliant la sainteté de leur
 « mission, se sont mêlés aux actes les plus sanguinaires, ont,
 « presque partout, été à la tête des menées révolutionnaires ; et la
 « fureur de leur exaspération les a plus d'une fois portés sur les
 « champs de batailles où ils ont été acteurs et victimes. » (On peut citer deux ou trois exemples. *Tous les autres ecclésiastiques* n'ont paru sur les champs de batailles que pour prodiguer aux blessés et aux mourants les soins du corps et de l'âme.) « La
 « répression de la révolte en Pologne, — ajoute la note, — a été
 « un éminent service rendu à toutes les puissances. » — Grégoire XVI crut devoir céder aux instances du tsar, appuyé par la Prusse et l'Autriche. Il adressa donc au clergé polonais sa lettre

encyclique du 9 juin 1832, rappelant les maximes catholiques sur la soumission au pouvoir temporel dans l'ordre civil. Dans cette encyclique, le Pape acceptait comme vraies les allégations du ministre russe : « Nous avons appris que les affreuses calamités « qui ont désolé votre royaume n'ont pas eu d'autre source que « les manœuvres de quelques fabricateurs de ruse et de men- « songe, qui, sous prétexte de religion, dans notre âge malheu- « reux, élèvent la tête contre la puissance légitime des princes... « L'obéissance que les hommes doivent aux pouvoirs établis de « Dieu est un précepte absolu, auquel personne ne peut se sous- « traire, si ce n'est dans le cas où l'autorité commande des « choses contraires aux lois de Dieu et de l'Eglise..... Votre « très puissant empereur se montrera plein de bonté pour vous ; « il recevra toujours avec bienveillance les bons offices que nous « ne manquerons pas d'interposer en votre faveur, et les de- « mandes que vous ferez pour le bien de la religion catholique « que professe le royaume, et à laquelle il a promis de ne refu- « ser en aucun temps sa protection. »

L'effet produit fut déplorable et tout-à-fait conforme à ce que le tsar s'était proposé. Il fit lire et répandre partout cette encyclique, la présentant comme l'approbation de sa politique. On fit passer ce document pour une excommunication prononcée contre les insurgés. La catholique Pologne put se croire abandonnée et condamnée par le Pape. L'opinion publique trompée accusa Grégoire XVI de faire cause commune avec Nicolas I^{er}. Non, Grégoire XVI et Pie IX ne se contredirent pas. Écoutons le premier expliquant lui-même son encyclique au général Zamoyski, justement surnommé le Bayard de la Pologne : « Ce fut mon « attachement à la personne sacrée du Pape, dit le général, « qui m'inspira la confiance de lui dire que tous les Polonais « et moi-même avions éprouvé la douleur la plus profonde « lorsque, sentant que nous défendions notre droit et que nous « remplissions un impérieux devoir, nous avions encouru sa « désapprobation..... Grégoire XVI me dit vivement : « Mais je « ne vous ai jamais désapprouvés. Je ne vous ai pas compris « d'abord, cela est vrai... Oui, j'ai été trompé sur votre compte. « Mes propres serviteurs, ceux à qui j'étais tenu d'accorder ma « confiance, se sont, eux aussi, laissé tromper, et m'ont induit « en erreur... J'ai cédé à une véritable sommation. On me déclai- « rait que, pour commencer, tous les évêques de Pologne « seraient déportés en Sibérie si je ne leur adressais des ordres

« de soumission. Je me demandai ce que deviendrait votre
« nation, privée de ses pasteurs, et tellement séparée de moi que
« sa voix, depuis longtemps, n'arrivait plus jusqu'à moi. J'ai cru
« pouvoir et devoir, devant de tels dangers, rappeler à vos évê-
« ques que le devoir du chrétien est d'obéir aux pouvoirs établis ;
« mais je ne manquai pas d'ajouter que dans aucun cas il n'était
« permis à ce pouvoir d'ordonner ce qui était contraire aux lois
« de Dieu et de l'Eglise. Que fallait-il de plus à vos consciences ?
« Les droits de l'Eglise et de la Religion n'étaient-ils pas, au
« moment même où ma lettre vous parvenait, suffisamment
« foulés aux pieds ?... J'ai peut-être le droit de vous reprocher
« de m'avoir lu sans attention, et de n'avoir pas vu dans le retard
« même que j'avais mis à me prononcer la contrainte à laquelle
« j'avais cédé. — Je demandai au Pape s'il m'autorisait à
« répéter ce que j'avais entendu. Grégoire XVI m'y autorisa. —
« Six mois plus tard, la lettre que m'avait confiée le Pape (pour
« M^{gr} Gutkowski, évêque de Podlachie), portait ses fruits.
« L'évêque avait eu le courage de demander au Pape comment
« il devait interpréter ses ordres de soumission au gouvernement
« qui administrait la Pologne, et dont ce gouvernement se faisait
« à tout propos une arme contre lui, prétendant qu'en résistant
« aux mesures destructives de la religion dans son diocèse, il se
« mettait en désobéissance flagrante avec les ordres écrits du Sou-
« verain Pontife. Les encouragements confidentiels et la béné-
« diction du Saint-Père lui avaient donné une force nouvelle.
« Poussé à bout, il n'hésita point à produire la lettre même qu'il
« avait reçue. Le prince Paszkiewicz, vice-roi, cessant dès lors
« d'obséder l'évêque, adressa à Rome les plus vifs reproches sur
« la correspondance secrète du Saint-Siège avec les évêques de
« Pologne ; et, peu de temps après, obtint de Nicolas l'exil
« définitif de l'évêque de Podlachie, en lui permettant d'aller
« finir ses jours dans la Pologne autrichienne. J'étais entré chez
« le Pape plein d'armertume et de prévention contre sa per-
« sonne ; j'en sortis pénétré de reconnaissance et de la plus pro-
« fonde vénération. » (Conversation du général Zamoyski avec
le Père Lescœur, rapportée dans l'ouvrage de ce dernier, men-
tionné plus haut, tome 1^{er}, pages 211-215.) — L'encyclique de
Grégoire XVI aux Evêques polonais ne figure pas dans le bul-
laire de ce Pape. On reconnaissait par cette suppression la nullité
d'un acte arraché par la ruse sur un faux exposé.—Une réclama-
tion du Saint-Siège, ne portant que sur les faits les plus certains

et les plus authentiques (juin 1832) demeura sans réponse. Autre note du 6 septembre même année, mentionnant de nouveaux griefs. Aucune des promesses faites au nom du tsar n'avait été tenue. Par l'effet de la condescendance du Pape, la situation des catholiques était devenue pire. On avait trompé le Pape sciemment et l'on se servait ouvertement contre l'Eglise des armes qu'on lui avait demandées contre la révolution. — Le ministre Gourieff fut chargé de remettre en réponse un mémoire, (mai 1833). Ce mémoire se tait sur la demande d'envoyer un chargé d'affaires du Pape à St-Pétersbourg. Il se tait sur la persécution en Pologne, en faveur de laquelle était solennellement engagée la parole du tsar. Il se tait sur l'enlèvement des milliers d'enfants polonais, qui soulevait l'indignation de l'Europe. Il ignore la suppression des couvents, sauf quatre supprimés en 1830, et six en 1832 : total = huit. (Or en 1832, *deux cents* couvents latins, sur un total de 412 étaient supprimés par ukaze ; — et le mémoire est de mai 1833.) « Quant aux documents émanés du « Saint-Siège, — continue la note, — il est hors de doute qu'ils « renferment souvent des principes et des expressions qui ne « sauraient être admis par le gouvernement impérial, et même « incompatibles avec les règles de tolérance religieuse scrupuleu- « sement observées en Russie, en vertu desquelles, en assurant « le libre exercice de tous les cultes, le gouvernement ne permet « à aucun d'eux d'empiéter sur les droits de l'Eglise orthodoxe « ou sur ceux des autres croyances... Le gouvernement impérial « emploie ses bons offices pour procurer aux catholiques toutes « les facilités possibles de recourir à Rome, et en leur offrant le « secours de sa médiation, il se charge lui-même de la transmis- « sion de leurs demandes.... Parmi les attributions qui sont « considérées par la Cour de Rome comme relevant du pouvoir « épiscopal, on cite plus spécialement la réforme des mœurs, la « discipline ecclésiastique et les affaires matrimoniales. Il paraît « trait que les vœux de la Cour de Rome tendraient à remettre « en vigueur à leur égard les stipulations de quelques-uns des « anciens Conciles ou d'autres décrétales tombées aujourd'hui en « désuétude. Vouloir faire revivre cette latitude du pouvoir épis- « copal serait empiéter sur le domaine du pouvoir politique, « appelé à régler en dernier ressort les rapports des différentes « autorités entre elles, et à fixer les limites de leurs attributions « respectives. » — Quant aux traités de 1773 garantissant la liberté religieuse : « C'est le clergé, — dit Gourieff, — qui, par

« sa conduite coupable et ingrate, a déchiré le pacte... Après
 « l'avoir soumis par la force de ses armes, auxquelles il l'a obligé
 « de recourir, le gouvernement rentre dans le plein exercice de
 « ses droits de vainqueur, et c'est à lui seul aujourd'hui qu'il
 « appartient de prononcer sur les moyens qu'il juge les plus effi-
 « caces pour prévenir le retour des désordres qui ont momenta-
 « nément plongé ces provinces dans toutes les horreurs de l'anar-
 « chie civile et religieuse. »

Y a-t-il un droit du vainqueur en pleine paix contre des prêtres faussement accusés d'avoir été en masse les auteurs de l'anarchie ? De plus, les parties les plus maltraitées de la Pologne étaient les provinces polonaises, précisément celles qui avaient eu le moins de part à l'insurrection, celles pour lesquelles avaient été conclus les traités de 1773. Quant au royaume de Pologne, le Pape invoque non plus ces traités, mais le statut organique octroyé au royaume le 14 février 1832, communiqué officiellement au Saint-Siège le 12 avril suivant quand on sollicitait la fameuse encyclique. Le droit du vainqueur est-il de violer les promesses faites au Saint-Siège, deux ans après les désordres dont se réclame la note russe et quand il n'y a plus ni insurrection, ni insurgés ? Cela rappelle le mot de Repnin à la diète de 1767 : « Taisez-vous ! Il n'appartient qu'à moi de connaître le véritable sens des déclarations de ma souveraine. » — Voici maintenant une autre note du chevalier Fürhmann ; autre diplomate russe, arrivé à Rome en 1840 : « Voici en peu de mots l'exacte vérité sur le prétendu enlèvement des enfants catholiques. Après la prise d'assaut de Varsovie, un nombre considérable d'enfants étaient restés orphelins par la mort de leurs pères qui avaient combattu dans les rangs des insurgés. Les propres mères de ces enfants, privées de tout moyen de subsistance, vinrent elles-mêmes implorer la compassion du vainqueur pour le supplier de prendre ces orphelins sous sa protection. Le général commandant en chef de l'armée impériale (aujourd'hui maréchal prince de Varsovie), accorda un asile provisoire à ces malheureux enfants, les fit nourrir et vêtir, et, après avoir pris les ordres de S. M. l'Empereur, et vu l'impossibilité de les placer en Pologne, où l'insurrection avait désorganisé tous les établissements publics, ils furent répartis dans les différentes écoles militaires de l'intérieur de l'empire. Ces enfants ne manquent nullement d'ecclésiastiques de leur religion, et ne risquent en aucune manière d'abandonner leurs croyances....

« Cet exemple prouvera à la Cour de Rome combien elle doit se
« méfier de la véracité des rapports qui lui parviennent par
« d'autres voies que par celle du gouvernement impérial. » — En
regard de cette dépêche officielle à laquelle le Saint-Siège a infligé
la honte de la publicité, tout le monde a pu lire le rescrit du
10 avril 1832 décidant que « tous les enfants mâles, orphelins,
« sans tutelle, ou âgés de 6 à 17 ans, seront recherchés dans le
« royaume pour être transportés à Minsk, placés dans les batail-
« lons des cantonistes et successivement envoyés aux bataillons
« des colonies militaires. » Cet ordre s'exécutait encore plus de
trois ans après la prise de Varsovie. Le général Storozenka, chef
de la police de cette ville, faisait insérer dans les journaux l'avis
d'une adjudication qui aurait lieu les 6 et 7 Novembre 1834,
pour le transport de Varsovie à Minsk « des enfants et des
« orphelins *enlevés* dans le royaume de Pologne *conformément*
« *au rescrit du 10 avril 1832* ».

Le 13 avril 1838, nous lisons dans les journaux de Varsovie
l'avis suivant du conseil gouvernemental : « Le 18 du présent
« mois, à midi, aura lieu dans la salle ordinaire des séances du
« Conseil, une adjudication publique à minima pour le transport
« de Varsovie à St-Petersbourg *des fils des nobles polonais*. La
« mise à prix sera de cent-vingt roubles en papier. » Toute
l'Europe a entendu le cri des mères à qui la prétendue clémence
du tsar enlevait leurs enfants. L'une d'elles poignarda son fils,
pour ne pas lui laisser ravir sa patrie et sa foi. (Il faut rapprocher
du chevalier Fürhmann, le Comte Boutenieff niant en Cour de
Rome jusqu'à l'existence des religieuses de Minsk. Lors de
l'enquête ouverte à St-Petersbourg sur cette affaire, on refusa
d'entendre un médecin polonais né à Minsk, et qui avait connu
personnellement l'abbesse, Makrena Mieczyslawka.)

De la part de Rome, toutes les mesures de conciliation étaient
épuisées. Un pas de plus, et l'on se déshonorait. Le vieux Pon-
tife en était venu jusqu'au point d'entendre murmurer à son
oreille, de la part des hommes qui lui étaient le plus sincèrement
dévoués, des reproches de crédulité, de faiblesse, et même de
lâcheté. En effet, toutes les apparences étaient contre lui. Cer-
taine opinion croyait le Pape devenu en haine de la révolution,
complice de l'impiété. Nicolas 1^{er} se flattait d'avoir trompé Gré-
goire XVI, de lui avoir fait peur. Alors le Pape parla (allocution
au Sacré-Collège dans le Consistoire secret du 22 juillet 1842) :
« Celui dont nous sommes, quoique indigne, le Vicaire sur la

« terre Nous est témoin que, depuis le moment où Nous fûmes
« revêtu de la charge du Souverain Pontificat, Nous n'avons
« rien négligé de ce que commandent la sollicitude et le zèle,
« pour remédier, autant que cela était possible, à tant de maux
« chaque jour croissants. Mais quel a été le fruit de tous Nos
« soins ? Les faits, et des faits très récents ne le disent que trop...
« Ce que Nous avons fait sans repos ni relâche, pour protéger
« et défendre dans toutes les régions soumises à la nation russe
« les droits inviolables de l'Eglise catholique, le public n'en a
« point eu connaissance ; on ne l'a point su dans ces régions
« surtout et il est arrivé, pour ajouter à notre douleur, que, par-
« mi les fidèles qui les habitent en si grand nombre, les ennemis
« du Saint-Siège ont, par la fraude héréditaire qui les distingue
« (*avita fraude*), fait prévaloir le bruit que, oublieux de Notre
« ministère sacré, Nous couvriions de Notre silence les maux si
« grands dont ils sont accablés, et qu'ainsi Nous avions presque
« abandonné la cause de la Religion catholique. Et la chose est
« venue à ce point que Nous sommes presque devenu comme
« la pierre d'achoppement, comme la pierre de scandale pour
« une partie considérable du troupeau du Seigneur que Nous
« sommes appelé de Dieu à régir, et même pour l'Eglise uni-
« verselle fondée comme sur la pierre ferme, sur Celui dont la
« dignité vénérable Nous a été transmise à Nous, son successeur.
« Les choses étant ainsi, Nous devons à Dieu, à la Religion et
« à Nous-même de repousser bien loin de Nous jusqu'au soup-
« çon d'une faute si injurieuse. Et telle est la raison pour laquelle
« toute la suite des efforts faits par Nous en faveur de l'Eglise
« catholique dans l'empire de Russie a été par Notre ordre mise
« en lumière dans un exposé particulier qui s'est adressé à
« chacun de vous, afin qu'il soit manifeste à tout l'univers fidèle
« que Nous n'avons en aucune façon manqué aux devoirs que
« Nous impose la charge de l'apostolat. » — Suit un exposé
vrai et complet. — Toute l'Europe lut avec une irrésistible émo-
tion cette harangue incomparable ; toutes les consciences applau-
dirent. Cette allocution sauvait l'honneur de la papauté ; elle ne
mettait pas fin à la persécution, mais elle intimida le gouverne-
ment du tsar, toujours craintif devant les manifestations de l'opi-
nion publique, et surtout du Saint-Siège. — En Décembre 1845,
Nicolas I^{er} vint à Rome. Nul ne sut jamais les détails de l'entre-
vue du Pape et du tsar. — Grégoire XVI renfermait tout dans ce
simple mot : « Je lui ai dit tout ce que le Saint-Esprit m'a dicté ».

Écoutez le cardinal Wiseman parlant d'après un témoin oculaire : « Nicolas, en entrant, avait déployé la contenance assurée et l'aspect royal habituel à sa personne. Il était libre et à son aise, prodiguant du regard et du geste ses salutations gracieuses et bienveillantes. Il s'en retourna la tête découverte et les cheveux en désordre, l'œil hagard et le teint pâle, comme si pendant cette heure il avait souffert tous les maux d'une fièvre prolongée. Il marchait d'un pas précipité, la tête basse, sans rien voir, sans saluer personne. Il n'attendit pas que sa voiture vint se placer au bas du perron, mais il s'élança dans la cour extérieure et se fit éloigner au plus vite du théâtre d'une défaite évidente. » Peut-être cette entrevue fut-elle l'origine du Concordat signé à Rome le 3 août 1847, faisant droit à quelques-uns des griefs du Saint-Siège. L'article 12 stipule que la nomination des Évêques n'aura lieu qu'à la suite d'un accord préalable entre les deux pouvoirs pour chaque nomination.

Article 13. L'Évêque est seul juge et administrateur ecclésiastique de son diocèse. Toutes les personnes du consistoire de l'Évêque sont ecclésiastiques; leur nomination et leur révocation appartiennent à l'Évêque.

Article 21. L'Évêque a la direction suprême de l'enseignement de la doctrine et de la discipline de tous les séminaires de son diocèse suivant les prescriptions du Concile de Trente. Les professeurs des sciences théologiques seront toujours choisis parmi les ecclésiastiques.

Article 31. Les églises catholiques romaines sont librement réparées aux frais des communautés ou des particuliers qui veulent bien se charger de ce soin.

Ces concessions, comme le remarque Pie IX en annonçant aux Cardinaux la conclusion du Concordat, sont encore peu de chose eu égard à ce qui reste à demander pour assurer la liberté de l'Église. De plus, pendant que l'on signait ce Concordat, Nicolas I^{er} publiait à St-Petersbourg, pour le royaume de Pologne, un code criminel dont voici quelques extraits textuels :

Articles 185, 186. Pour quiconque, dans un lieu public, en présence d'un nombre plus ou moins grand de personnes, osera avec intention, blâmer la religion de l'Église chrétienne (russe), perte de tous les droits, et de six à huit ans de travaux forcés. Pour le non révélateur, emprisonnement de six mois à un an.

Article 187. Pour les mêmes faits commis au moyen d'écrits imprimés ou manuscrits, propagés par quelque moyen que ce

soit, perte de tous les droits, et déportation du coupable dans les contrées les plus éloignées de la Sibérie. Pour le colporteur ou le propagateur, même peine.

Article 193. Pour quiconque engagerait une personne de la confession orthodoxe (schismatique) à passer à une autre confession, déportation dans le gouvernement de Tomsk ou Tobolsk. S'il y a violence, la Sibérie.

Article 195. Pour avoir, par sermon ou par écrit, tenté de faire passer une personne orthodoxe (schismatique) à une autre confession, même chrétienne, ... la première fois, emprisonnement de un an à deux ans, la seconde fois de quatre à six ans ; la troisième fois déportation à Tomsk ou Tobolsk.

La privation des droits et la déportation en Sibérie entraînent, envers les personnes non exemptes de peines corporelles, *la marque, plus de quatre-vingts à deux cents coups de verges.*

Il va sans dire que l'auteur d'un tel code ne songeait guère à faire exécuter le Concordat. Écoutons M^{re} Holowinski, métropolitain de Mohilew : « Le gouvernement témoignait sans détour « et en toute occasion qu'il n'avait nulle intention de se conformer au moindre article du Concordat... il faisait entendre que « l'empereur regrettait de l'avoir signé. » Ce Concordat, communiqué comme un secret aux Evêques et aux Vicaires Capitulaires, ne fut jamais promulgué dans les formes requises pour avoir force de loi.

Alexandre II, nature honnête et bienveillante, mais faible et indécise, succéda à Nicolas I^{er} en 1855. Il suivit les événements et les hommes, au lieu de les conduire. Des paroles regrettables lui furent inspirées dès le début de son règne, suivies d'actes plus regrettables encore. Nicolas mort, son système lui survécut. Les premières intentions du nouveau tsar envers l'Eglise catholique furent bonnes. Mais bientôt, à la noblesse polonaise qui l'accueillait à Varsovie, Alexandre adressa ces paroles : « Ce que mon « père a fait est bien fait, et je le maintiendrai... mon règne sera « la continuation du sien. » (Mai 1856.) Puis ce fut la publication d'une amnistie entourée de restrictions exorbitantes, soumettant ceux qui en profitent à des humiliations intolérables, maintenant les confiscations prononcées par Nicolas ; et qui, enfin « se tait sur le sort de tant de Polonais gémissant au fond « de la Sibérie pour avoir trop aimé leur pays ». (Protestation des émigrés polonais contre la prétendue amnistie d'Alexandre II publiée à Paris, par le Prince Adam Czartoryski, le 9 juin 1856.)

En Novembre 1856, la *Gazette du royaume de Pologne* eut l'ordre de publier le Concordat de 1847. Mais on eut soin d'en mutiler le préambule, qui ne pouvait être modifié que d'un commun accord. Ce faisant on blessait l'honnêteté, mais on respectait la tradition.

Pas un exemplaire du numéro de la *Gazette officielle*, publiant le Concordat, ne put passer la frontière ; tous les autres journaux eurent défense de le reproduire. Ce Concordat resta lettre morte.

En décembre 1855, on avait assemblé un Comité secret dont faisaient partie MM. de Nesselrode, Bludoff, les deux comtes Kisseleff, M. Lanskoi ; plus deux Polonais : MM. Turkull et Hube. Les procès-verbaux, destinés à demeurer secrets, sont tombés dans le domaine public revêtus de l'approbation impériale. On y lit : « Notre gouvernement n'a jamais eu recours à la contrainte dans le but d'amener les grecs unis à l'Eglise orthodoxe, et n'y admettait que ceux d'entre eux qui en maniaient spontanément le désir. » Nous avons vu déjà, nous verrons par la suite la fausseté de cette affirmation.

Le Concordat de 1847 statuait (article 22) que le choix des professeurs de séminaires appartient à l'Evêque, et que tous les professeurs doivent être catholiques. « Cependant, — dit le Comité, — par ukaze impérial rendu en 1851, il a été ordonné aux Russes d'enseigner la langue et l'histoire de la Russie dans les séminaires catholiques romains. » On comprend ce que dut être cet enseignement de l'histoire de Russie. Joignez-y la défense faite au clergé catholique de prêcher sur les différends qui séparent le schisme de la véritable Eglise, et vous comprendrez la justice des réclamations de Rome. Qu'y répond le Comité ? « Il ne trouva pas de moyen possible pour satisfaire aux réclamations de la Cour de Rome à cet égard..... l'ukaze de 1851 a été inspiré et dicté par les circonstances, car nulle part notre gouvernement n'a pu trouver dans la population locale des professeurs du culte autre que grec-orthodoxe capables d'enseigner d'une manière satisfaisante ces deux sciences. Toutefois, notre gouvernement s'engage à prendre les mesures nécessaires pour former à l'avenir des professeurs appartenant à l'Eglise catholique romaine, capables d'enseigner dans les séminaires la langue et l'histoire de la Russie. »

Il avait été stipulé qu'on ne supprimerait plus de couvents sans entente préalable avec Rome. Cependant depuis le Concordat on en a supprimé trente-six sans entente. « On fera savoir au

« Cardinal Antonelli que cette suppression n'a d'autre cause que
 « la modicité des revenus, des biens ecclésiastiques passés sous
 « l'administration fiscale. Si les couvents se sont trouvés pau-
 « vres, cela tient en partie à ce que le gouvernement à distrait des
 « revenus du clergé, pour les besoins de la guerre, 790000 rou-
 « bles... Cependant on propose la fondation de deux nouvelles
 « paroisses, pour compenser la suppression des trente-six
 « couvents. »

Telle est, tracée à grands traits, l'histoire des catholiques du *rit latin* en Pologne, durant un quart de siècle (1831-1856). Revenons aux *uniates*.

La mort du vénérable métropolitain Bulhak enlevait le dernier obstacle à la défection publique de Siemaszko et de ses complices. Le 12-24 février 1839 la *Gazette officielle* de St-Petersbourg constatait leur séparation de l'Eglise romaine et leur réunion à l'Eglise nationale. Nicolas I^{er} fit, à cette occasion, frapper une médaille où on lisait : « Séparés par la haine en 1595 ; « réunis par l'amour en 1839. » Voyons par quels procédés cet amour s'exprime :

L'abbé Micewicz, curé de l'église de la Résurrection à Kamieniec, (Lithuanie), pour n'avoir pas voulu adopter le missel schismatique, fut emprisonné six mois, nourri au pain et à l'eau, séparé de sa femme et de ses enfants, enfin relégué le 14 mars 1840 dans l'ancien monastère basilien de Zachorow en Wolhynie. Le nombre des prisonniers s'y éleva bientôt à quatorze (onze basiliens et trois prêtres séculiers). Parmi les premiers le Père Slobocki, vieillard de 74 ans, mourut de faim dans un cachot le 9 mars 1841. (1) Micewicz fut transféré au couvent de Derman, district d'Ostrog où il mourut fidèle à Dieu et à l'Eglise. Dans la paroisse de Lyskow, le P. Bocewicz, basilien, emprisonné par ordre de Siemaszko, fut confessé et communié dans sa prison par un confrère le P. Czarnowski. Ses funérailles, vraiment triomphales, furent le dernier acte public du culte uniате célébré à Lyskow. Peu après, l'abbé Baranowski, cruellement flagellé, est jeté dans un cachot où il meurt de faim. A Dudawice, un vieillard vénérable nommé Lukasz est condamné ainsi qu'un autre

(1) Bibliographie : « Martyrs uniates en Pologne Russe, d'après des documents « originaux, par Théophile Béranger moine bénédictin (Poitiers, Oudin, Paris, Palmé, 1868).

Martyre de Sœur Irena Makryna Mizyslawska, et de ses compagnes, en Pologne. (Paris, Gaume frères, 1846.)

paysan nommé Gaspar, l'organiste de l'église paroissiale, Michel Maciuszewski et deux autres à recevoir chacun trois cents coups de verges. C'était le vendredi saint. L'exécution terminée Lukasz s'écrie : « Je vous remercie, Seigneur Jésus, de ce que vous
« avez permis qu'un misérable comme moi souffrit le jour de
« votre mort, pour ses propres péchés, le supplice que vous avez
« bien voulu endurer pour nous de la main des Juifs. » Il expira la nuit suivante. Des trois martyrs dont les noms sont connus, Michel seul survécut. — Durant onze années, les habitants de Dudawice refusèrent de paraître à l'église schismatique, baptisant eux-mêmes leurs enfants, se mariant avec la seule bénédiction des vieillards. En 1854, le gouvernement russe condamna à la déportation en masse en Sibérie tous ceux qui refusèrent de fréquenter l'église schismatique. Alors une femme de Dudawice, entraînée de force à la chapelle russe pour y faire rebaptiser son enfant nouveau-né, lui brisa le crâne contre une pierre, en disant : « J'aime mieux qu'il meure que de perdre son âme. »

Le martyr des uniates de Porozow se prolonge de 1834 à 1862. Un enfant de douze ans, Etienne Suchomuk, orphelin et gardeur de pourceaux, reçoit soixante-dix coups de verges. On l'emporte évanoui. Une trentaine de jeunes gens furent ainsi flagellés, ainsi qu'une quarantaine de femmes, indignement dépouillées et battues de verges. Tous les catholiques, hommes, femmes et enfants, subirent ce supplice plusieurs jours de suite. Anne Shopikow reçut deux cents coups de verges sur la place publique et fut emportée mourante. Ses deux sœurs, Catherine et Marianne, furent traitées de même. La Mère Makrine Mieczyslawska, abbesse des basiliennes de Minsk, et ses religieuses souffrirent un long martyre en 1845. Son récit, publié par ordre du Saint-Siège, fut une révélation pour l'Europe. La Mère Makrine s'était retirée à Rome, où elle survécut vingt-quatre ans, et s'éteignit l'an 1869, en odeur de sainteté. Siemaszko lui avait brisé sept dents en la soufflettant ou lui donnant des coups de poing. Ces saintes filles subirent une terrible détention. On les plongeait jusqu'au cou dans l'eau glacée, on les flagellait publiquement deux fois par semaine. Un jour, on fit envahir leur prison par des cosaques ivres... Plusieurs moururent. Le tsar Nicolas écrivit à Siemaszko : « Saint et vénérable archevêque, trois fois
« archevêque, ce que vous avez fait est vénérable et saint.
« J'approuve ce que vous avez fait et ce que vous ferez. »

En 1839, après l'acte de *réunion par l'amour*, le tsar s'expri-

mait ainsi : « Voilà qui est bien quant aux uniates. Maintenant « procédons aux latins. » On commence par les couvents. L'entreprise de leur suppression, résolue en 1828, fut reprise en 1832. Un évêque, M^{gr} Szczyt, ayant résisté, fut déporté au fond de la Russie. On lui donna pour successeur l'abbé Kamionka, qui, de concert avec un autre prélat, Pawlowski, fit si bien qu'à la fin de 1831 sur trois cents couvents deux cent deux étaient détruits. Réclamations du Saint-Siège, promesses envoyées au Pape, concordat de 1847, rien n'y fit. En 1850, trois ans après le Concordat, un ukaze du 6-18 juillet supprimait d'un seul coup vingt-et-un monastères, après de vaines tentatives faites au nom du tsar, pour que cette suppression fût demandée par M^{gr} Dnochowski, métropolitain de Mohilew, et M^{gr} Holowinski, son coadjuteur. Tous deux résistèrent courageusement pour obéir au Pape. (Le rapport au Saint-Siège fait à cette occasion par M^{gr} Holowinski forme le tome XVIII^e des documents publiés par ordre de Pie IX sous ce titre : « Esposizione documentata sulle costanti cure del Sommo Pontefice « Pio IX a riparo dei mali che soffre la Chiesa cattolica nei « dominii di Russia e Polonia. » Roma, dalla stamperia delle segretaria di Stato 1865. — Traduit en Français, Paris, Palmé, 1868.)

Le 7-19 janvier 1851, un autre ukaze supprimait la Visitation de Kamieniec. Beaucoup de couvents d'hommes desservant des paroisses, la suppression des couvents diminuait le nombre des paroisses. Une ordonnance du 20 juin 1852 livre aux schismatiques, dans le diocèse de Minsk, douze chapelles et une église paroissiale du rite latin. (Document XXVII^e. Page 98 de la traduction française.) Un ordre du tsar, publié en 1842, s'exécutait encore dix ans plus tard, c'est-à-dire cinq ans après les promesses formelles données par Nicolas au Pape personnellement, de vive voix et par écrit. « D'après cet ordre, tout curé catholique est « tenu de présenter au curé schismatique le catalogue de ses « paroissiens, pour que celui-ci, de son côté, affirme par sa signature que tous ceux qui sont compris dans cette liste sont bien « réellement catholiques... C'est par de semblables moyens que le « schisme fait des victimes et des conquêtes involontaires. » (Loc. cit. p. 78.) — Nul ne peut entrer au Séminaire sans la permission de l'Etat accordée ou refusée arbitrairement. — Un jour, Nicolas I^{er} fit transporter cinq mille familles de gentilshommes polonais du gouvernement de Podolie, sur la ligne du Caucase,

en les choisissant parmi les personnes qui, ayant pris part à l'insurrection de 1830, *sont venues au terme fixé témoigner de leur repentir*. (Ordre du ministre des finances au gouverneur de Podolie, en date du 9-21 septembre 1831.)

Deux ukazes exigent pour les religieux un noviciat de trois ans, interdisent les vœux avant l'âge de vingt-deux ans, de plus, nul ne peut être admis au noviciat sans une décision du ministre de l'intérieur. Rome proteste. Le Comité dont nous avons parlé plus haut estime qu'il n'y a pas de concession à faire. — Rome demande que le clergé puisse correspondre directement avec le Saint-Siège. Voici la réponse du Comité : « Ces communications « ne doivent avoir autrement lieu que par l'intermédiaire de « la légation russe. Notre gouvernement ne peut consentir à « aucune correspondance des habitants de l'empire avec les gou- « vernements des puissances étrangères. D'ailleurs, cet ordre de « choses non-seulement ne complique pas, mais encore soulage « les besoins de la population catholique. » — Le gouverne- ment adjoint à chaque consistoire ou conseil épiscopal un secrétaire nommé par lui, lequel est ordinairement séculier et schismatique. Aux réclamations du Saint-Siège, le Comité répond : « La « Cour de Rome fût-elle opposée à cette mesure, il ne convien- « drait pas à notre Gouvernement de renoncer à ses préroga- « tives. » Le Pape demande que les catholiques puissent soumettre aux tribunaux ecclésiastiques catholiques les questions relatives aux mariages mixtes. *Refusé*. Les tribunaux spirituels du schisme ont seuls, d'après la réponse, juridiction sur les deux communions. — Le Pape demande la révocation de l'ukase de 1842, déclarant invalide tout mariage mixte non célébré devant le pape. *Refusé*. — Le Pape demande la restitution des biens confisqués au clergé. *Refusé*. — Le Pape demande pour les uniates apostats la liberté de revenir au catholicisme et que les uniates puissent être administrés par des évêques latins puisque le gouvernement leur refuse des évêques de leur rite. *Double refus*. — Le Pape demande la révocation ou l'annulation des pénalités portées contre ceux qui renoncent au schisme. *Refusé*. — Le Pape demande que l'on change, pour les sujets catholiques, la formule du serment de fidélité qui blesse la conscience. *Refusé*.

Le C^{te} Orloff, plénipotentiaire au Congrès de Paris, qui suivit la guerre de Crimée, savait que l'Angleterre et la France étaient d'accord pour présenter des communications relatives à la ques-

tion polonaise. Il fallait empêcher cela. Le C^{te} Orloff fit entendre que l'honneur de son Maître lui interdisant de céder, lui dictait cette réponse : « Les Polonais sont des rebelles ; ils ont, les premiers, violé la Constitution que les traités de Vienne leur avaient donnée. Nous avons le droit de les traiter en pays conquis. » Si, au contraire, on laissait au tsar l'initiative et la liberté d'action, le gouvernement russe donnerait la plus large satisfaction aux griefs légitimes des Polonais, il étonnerait l'Europe en dépassant tout ce qu'on attendait. Sur ces assurances officieuses confirmées par un télégramme de St-Pétersbourg, on convint des points suivants (dont les actes officiels ne firent pas mention, pour ménager les susceptibilités russes) : 1^o Amnistie générale. 2^o Liberté de conscience. 3^o La langue polonaise rétablie dans l'administration du Royaume, 4^o ainsi que dans les écoles. 5^o Rétablissement des Universités. Des promesses aussi nettes durent paraître loyales. Mais, quelques mois après, l'Europe s'associait à la protestation de lord Lyndhurst, qui, dans une interpellation au ministère anglais, s'exprimait ainsi : « Si mon honorable ami, Lord Clarendon, s'est occupé de la Pologne au Congrès, le résultat doit être pour lui aussi humiliant qu'il est offensant à l'égard du gouvernement anglais. Je crois être l'organe des hommes modérés de toute l'Europe. Il est du devoir de l'homme dont la voix peut être entendue de s'indigner contre tant de cruautés, tant de violences et d'oppression. C'est être le complice de toutes ces horreurs que de les couvrir d'un silence complaisant... On a réellement accordé une espèce d'amnistie qui a un son pour l'oreille, mais qui ôte toute espérance. »

On avait espéré que du nouveau règne daterait la suppression du droit barbare de confiscation qui avait, au moins en fait, disparu de l'Europe civilisée. Or, en 1856 des confiscations nouvelles furent prononcées contre plus de 25 émigrés pour des faits *antérieurs à l'amnistie*. Et, pour comble d'ironie, un ukaze du 26 août-7 septembre 1856 décrète qu'à l'avenir il n'y aura plus de confiscations « *à l'égard seulement de ceux qui ont profité de l'amnistie* ». — En 1856, confiscation prononcée contre cinq émigrés pour participation à l'insurrection de 1830, leurs noms ayant, par hasard, échappé depuis 25 ans à la liste générale des confiscations. L'un de ces cinq émigrés profite de l'amnistie, reçoit son pardon par ukaze du 26 août-7 septembre 1856. A peine de retour à Varsovie, postérieurement à l'ukaze qui l'am-

nistie, il voit ses biens confisqués. — En fait d'universités, on fonde à Varsovie une faculté de médecine dont la Pologne n'a nul besoin, ayant, sous ce rapport, à Cracovie toutes les ressources nécessaires. Il est vrai que cette faculté était indispensable à la Russie. — Venons au droit de parler polonais dans les tribunaux et les écoles. — Alexandre II, de passage à Kamieniec, traita la pétition que lui remit à ce sujet la noblesse polonaise comme un crime de lèse-majesté. Il refusa de recevoir la pétition rappelant avec violence qu'il était empereur de Russie, qu'il était sur le sol russe, que ceux qui lui parlaient étaient tous Russes; qu'en dehors du royaume de Pologne, il ne connaissait pas de Polonais, et ne voulait rien avoir à faire avec la Pologne et les Polonais. Cependant, lors de son passage à Vilna, il promit de faire enseigner le polonais dans les écoles polonaises *une heure par semaine, à titre de langue étrangère.*

Venons-en maintenant à la liberté de conscience. A Szarafko, en Podolie, paroisse comptant plus de quatre mille catholiques, il y avait une belle église. Le seigneur du pays, M. Dulski, étant mort, le gouvernement, nous ignorons pourquoi, mit ses biens sous séquestre. L'église, propriété personnelle du défunt, fut donnée au pape; les autels relégués dans le hangar où M. Dulski gardait ses chiens. C'est là que pendant un an dut s'assembler pour la prière la population catholique. L'abbé Budzinski, vicaire capitulaire du diocèse, ordonne la construction d'une autre église. On assemble des matériaux, on se met à l'œuvre, quand la police fait interrompre les travaux. Il faut s'adresser à S-Pétersbourg. Malgré l'ukaze qui permet de bâtir des églises, on ne peut le faire sans une autorisation qui peut toujours être refusée. Elle arrive après un an d'attente avec cet avertissement *que cela ne devait pas servir de précédent.* Entre temps tous les matériaux avaient été volés. — Partout où il y a une église schismatique délabrée, les paroissiens catholiques sont forcés de la reconstruire, s'ils ne veulent pas qu'on leur enlève leur propre église.

Vers la même époque, Alexandre II envoyait cent mille roubles aux sociétés bibliques, pour encourager la propagande protestante. — Défense aux prêtres catholiques, *sous peine d'expulsion*, d'admettre à la confession et à la communion ceux que la faiblesse ou le désespoir a poussés dans le schisme et qui voudraient en sortir. En revanche, s'ils s'opposent à ce que le pape voisin enlève à leur paroisse leurs propres ouailles, ils encourent

la prison. Mais quel serrement de cœur à voir des évêques catholiques promulguer, imposer à leur clergé de telles décisions ! La crainte de maux plus grands les a sans doute seule décidés à signer de pareils décrets, qu'ils savent fort bien n'obliger personne. La chose se faisait en leur nom plutôt que de leur aveu. Mais leur faiblesse ne servit à rien. Plus d'énergie eût mieux valu. Parmi les évêques *soumissionnistes*, comme on dirait aujourd'hui, figure le vénérable métropolitain de Mohilew, M^{gr} Zylinsky. Voici l'engagement imposé par le Consistoire (curie, officialité) de Mohilew : « La circulaire de Son Excellence l'Archevêque-Métropolitain, enjoignant aux prêtres de ne pas se mêler des affaires du bercaïl étranger, a été acceptée par moi pour être exactement et littéralement exécutée dans tous ses points. » (Signature.)

Voici la formule prescrite par l'évêque de Minsk, M^{gr} Woitkiewicz : « Je soussigné m'oblige, sous peine de responsabilité personnelle, à ne jamais administrer les Sacrements aux personnes appartenant au culte orthodoxe (schismatique). » Nous sommes heureux en présence de tant d'oppression et de tant de faiblesse, d'avoir à signaler de nobles résistances. Un digne curé du diocèse de Minsk refusa de signer la circulaire épiscopale. A St-Petersbourg, l'abbé Lubienski protesta dans un mémoire adressé au métropolitain de Mohilew. Un professeur à l'académie ecclésiastique, interrogé par ses élèves, répondit : « *Non licet* ».

M. Lanskoï, ministre cité plus haut, refusa aux catholiques de Koursk d'avoir un prêtre à leurs frais dans leur ville. Comme ils persistaient dans leur demande, on les priva, jusqu'à nouvel ordre, du droit de recevoir un prêtre de Charkow, qui venait de temps à autre administrer les Sacrements.

L'opinion publique finira presque par oublier la Pologne. Le Pape seul lui restera de tous les souverains, et quelques grandes voix isolées s'élèveront pour elle : Montalembert, Gratry, Laprade, le Cardinal Perraud, comme jadis Lacordaire.

Il faut, comme on le sait, distinguer entre le Royaume de Pologne qui compte huit diocèses : (métropolitain l'archevêque de Varsovie), et les provinces polonaises de l'empire (désignées par les Russes sous le nom de Russie) : Lithuanie, Podolie, Wołhynie, Ukraine, partie de la Courlande, etc... qui, d'après le concordat de 1847 sont réparties en sept diocèses : l'archevêché de Mohilew, et six évêchés. Total : quinze diocèses pour la Polo-

gne russe. La Pologne autrichienne en compte quatre et la Pologne prussienne deux. Total : vingt-et-un diocèses pour la Pologne entière. Le plus vaste de tous de beaucoup comme étendue, peut-être le plus grand diocèse du monde, est celui de Mohilew.

Continuons à voir comment la Russie entend et applique la liberté de conscience. — Correspondre directement avec Rome est un crime passible de la Sibérie. Cette correspondance doit passer par le *Collège catholique* de St-Pétersbourg après avoir été lue par le ministre. Les avis donnés par le métropolitain au St-Siège sur les candidats présentés à l'épiscopat par le gouvernement, ne peuvent jamais être défavorables. On ne peut pas même répondre aux demandes de Rome : « Nescio ». Il faut savoir, et comme le ministre l'entend. Un membre du Chapitre de Mohilew ayant en pareil cas, répondu : « Nescio », se vit renvoyer la pièce, avec menace de déportation immédiate en Sibérie s'il refusait une réponse conforme au désir du gouvernement.

Par un article du Concordat de 1847, Nicolas I^{er} avait consenti à la nomination de *quinze* évêques auxiliaires ; *un seul* fut nommé, Mgr Krasinski, auxiliaire de Vilna dont il devint évêque en 1858. — Le Concordat stipulait que, des cent six couvents subsistant encore à cette époque, aucun ne serait fermé. On en ferma trente-six de 1847 à 1860. On interdit aux religieux de communiquer avec leur général, et on les priva de provinciaux. Aucun couvent, dans les provinces polonaises, ne peut admettre des novices. Quand les monastères non reconnus, auront disparu, et quand ceux reconnus par l'Etat n'auront plus le nombre voulu de religieux, on pourra recevoir un nouveau membre comme novice, *avec la permission du ministre*. — Aucun couvent ne peut être *enseignant*. Comme en Angleterre, sous Henri VIII, la suppression des monastères amena la misère des populations qu'ils secouraient. — En 1860, il n'y avait, dans les provinces polonaises, que cinq séminaires diocésains. Le métropolitain de Mohilew n'en put obtenir un pour son immense diocèse. Le gouvernement, après avoir confisqué environ pour vingt millions de francs de biens d'Église, allègue qu'il manque d'argent pour l'entretien des séminaires. — Il faut un ukaze spécial pour permettre aux catholiques, en pays catholique, de réparer leurs églises en ruines depuis trente ans. Et cet ukaze obtenu, il faut, par faveur, et après de longues démarches, en arracher la partielle exécution.

Nous lisons dans le rapport de Mgr. Holowinski en 1860 :
« Si l'évêque veut frapper de quelque peine son subordonné, ou
« le transférer d'une paroisse dans une autre, le prêtre refusant
« d'obéir à son chef se hâte de se mettre sous la protection de
« l'évêque schismatique, lequel, de son côté, lui accorde des
« lettres de recommandation et intercède pour lui auprès du
« gouverneur général. Celui-ci, soit de sa propre autorité, soit
« par ordre du ministre, soit quelquefois par ordre de l'empereur,
« déclare que le prêtre dont il s'agit est une personne
« agréable et injustement vexée par son évêque à cause de sa
« fidélité envers le gouvernement, et le maintient dans la place
« qu'il occupe. Si, au contraire, un prêtre plein de zèle empêche
« par sa sollicitude ses ouailles de fréquenter les pâturages étrangers,
« l'évêque schismatique se plaint à son synode et au ministre, qui l'éloigne
« comme perturbateur de la paix. C'est ainsi que le sort des prêtres catholiques
« dépend du bon vouloir et de la disposition du clergé russe. Ce genre
« d'abus est surtout en vigueur dans les lieux où vivent des évêques
« apostats, comme Siemaszko à Vilna, Holubowicz à Minsk et surtout
« Luzinski à Witebsk. Dans cet état de choses les évêques catholiques
« ne peuvent exercer presque aucune juridiction. »
— On voit que le schisme ne réussit que trop à corrompre l'Église,
au besoin par ses propres pasteurs. Nicolas I^{er} a exploité contre le
clergé catholique deux grandes causes d'avilissement : la misère et la
peur ; la misère qui émousse à la longue les consciences les mieux
trempées ; la peur qui paralyse les convictions les plus fermes. Aussi,
à côté d'actes héroïques, que de misères à déplorer ! Que de dignités
ecclésiastiques payées au prix de la conscience ! Que d'infortunés, en
brigant quelque avancement, ne font qu'assurer le pain de chaque jour !
Mais qu'il est triste de voir, surtout chez les prêtres, la noblesse et
l'indépendance du caractère fléchir devant un gouvernement persécuteur !
On a vu des évêques catholiques employer vis-à-vis de leurs prêtres, et
même de religieux exempts de leur juridiction, les procédés hautains
et même cruels, familiers aux évêques du schisme. On a vu le misérable
Siemaszko s'enivrer à la table d'un évêque catholique. Heureusement,
dès 1860 ces exemples étaient déjà anciens, et tout annonçait pour le
clergé cette génération nouvelle qui continuera les usages glorieux des
Josaphat, des Bulhak et des Gutkowski. — Le système inauguré par
Nicolas I^{er} et accepté par son successeur n'a cessé de produire les résultats
voulus.

Dans plusieurs diocèses la foi diminue, les mœurs se corrompent, le nombre des fidèles décroît. L'Église catholique menaçait de n'être, un jour ou l'autre, plus qu'un souvenir. Nous lisons dans un document de 1862 : « Les ruthènes unis sont retombés
« dans le silence. Ils n'ont plus d'églises, plus de pasteurs, plus
« de culte. Ils sont réduits à cacher leur foi comme on cache un
« crime. En Lithuanie; le prêtre du rite latin se risque parfois
« à confesser un Uni, mais ne peut s'exposer à baptiser un
« nouveau-né ni à bénir un mariage. Rien, dans ce cas, ne le
« sauverait de la Sibérie..... Le pauvre peuple uniate passe des
« mois et même des années sans fréquenter un temple, jusqu'à
« ce que sous prétexte d'une affaire, il se rende dans quelque
« ville, et là sans bruit, dans une église de rite latin où ils ont
« pénétré en cachette, les uniates se régénèrent par la pénitence.
« Sur les confins du royaume, les Lithuaniens s'exposent à toute
« sorte de dangers pour passer la frontière et visiter les sanctu-
« aires renommés du diocèse de Chelm. Au mois de septembre
« 1861, la fête de St Josaphat, premier martyr de l'Union, était
« célébrée à Varsovie avec plus de solennité que d'ordinaire.
« Soixante-cinq mille fidèles y vinrent en pèlerinage ; la moitié
« étaient des Unis de Lithuanie. Jamais ce peuple fidèle et mal-
« heureux, qu'il soit malade ou mourant, ne se décide à appeler
« le pape. — Les convois funèbres se font sans bruit en famille. »
(Adresse des habitants de la Lithuanie et de la Russie Blanche
envoyée à Rome à Mgr Przyluski, archevêque de Posen, pour
être présentée au Pape lors de la canonisation des martyrs japo-
nais, en juin 1862.) — Comme nous l'avons vu, par un ukaze
du 20 août 1832, tout mariage entre catholique et schismatique
est réputé invalide s'il n'est pas contracté devant le pape, et après
promesse d'élever tous les enfants dans le schisme. S'il plait
aux parents d'embrasser le schisme, tous les enfants au-dessous de
vingt-et-un ans sont obligés, par une autre loi, d'en faire autant.
« Dans les provinces polonaises, villes et villages comptent gé-
« néralement une population catholique des deux rites ; mais les
« Unis sont inscrits comme appartenant au schisme. Un ma-
« riage entre personnes de ces deux rites, toutes les fois que les
« parents du côté latin n'ont pas réussi à l'empêcher, devient
« une source d'indicible souffrance, de ruine même, par tout ce
« qu'il en coûte pour se racheter du pape et de la police. — De
« là, de fréquentes cohabitations sans mariage, des expropria-
« tions, des filles qui se résignent au célibat plutôt que de don-

« ner le jour à des enfants que réclamerait le schisme. Encore si,
 « dans le voisinage, un propriétaire de quelque importance a du
 « zèle et du courage, le sort des Unis devient moins rigoureux ;
 « le prêtre catholique s'y expose plus volontiers et laisse venir à lui
 « les fidèles ; le pape ferme quelque peu les yeux pour ménager
 « son propriétaire, dont il obtient, en échange de son indul-
 « gence, quelques barils d'eau-de-vie. Mais malheur au village
 « dont le propriétaire est indifférent ou timide ?... Après tant
 « d'épreuves sanglantes renouvelées sans cesse depuis vingt ans,
 « le martyr se perpétue, et a pris racine sur cette terre. » (Adresse
 citée plus haut.) — Mais il y eut aussi des défections. Dans l'ad-
 ministration de la Lithuanie les catholiques ne pouvaient occu-
 per que des places subalternes ; les fonctions supérieures étaient
 réservées aux schismatiques. Beaucoup de fonctionnaires, pour
 ne pas voir leur carrière entravée, embrassèrent le schisme, y
 entraînant leurs enfants mineurs. — La Lithuanie, c'est-à-dire,
 les gouvernements de Kowno, Vilna, Grodno et Minsk, jusqu'à
 l'abolition du rite uni, ne contenait pas de schismatiques sauf
 dans les villes parmi les fonctionnaires civils et militaires, et les
 marchands venus de Russie. En 1860, dans le gouvernement de
 Kowno les schismatiques forment une faible minorité ; dans
 ceux de Vilna et de Grodno les deux religions se partagent en
 parties égales. Dans le gouvernement de Minsk, les catholiques
 sont de beaucoup les moins nombreux. De 1840 à 1862 la popu-
 lation latine des provinces polonaises a diminué de 2 millions.
 Elle compte encore, en 1862, 3 millions 140 mille âmes, en pré-
 sence d'une population double inscrite comme schismatique. Il
 y eut 2 millions de mariages mixtes en 20 ans.

Transcrivons ici textuellement un récit envoyé au Père Les-
 cœur, de l'Oratoire, par un témoin oculaire :

« Ruthénie Blanche, le 6 juin 1858.

« Dans le gouvernement de Witebsk, province de Driza, est
 « sise la propriété de M. Korsak, nommée Dziernowice. Près
 « de la maison seigneuriale s'élève une église fondée par la
 « famille Korsak, qui a toujours été une église paroissiale catho-
 « lique... En l'année 1842, il plut au gouvernement russe de
 « retirer aux catholiques cette église et d'y installer un pape. Pen-
 « dant une année encore les pratiques du culte catholique furent
 « tolérées dans la chapelle nommée Siodlowo affectée au service
 « du cimetière ; mais bientôt on finit par interdire ce lieu aux
 « catholiques et on éloigna le prêtre, Pierre Ciecierski. Quant

« aux villageois de Dziernowice, sous prétexte que beaucoup
« d'entre eux avaient autrefois passé du rite uni au rite latin,
« ils furent incorporés dans l'église schismatique... Le peuple
« s'abstint totalement d'assister aux cérémonies de la religion
« russe. On procéda alors immédiatement à l'organisation d'une
« mission. A l'appel de l'évêque russe Luzinski (l'un des deux
« évêques catholiques entraînés dans le schisme par Siemaszko),
« la police se fit appuyer par deux escadrons. On refoula le peuple
« dans l'église où le clergé, l'ayant dispensé de toute confession,
« procéda à la communion en introduisant par force l'Hostie
« dans la bouche des récalcitrants... Les fidèles ainsi violemment
« allaient se confesser dans d'autres églises, ne contractaient
« presque plus de nouveaux mariages, et baptisaient eux-mêmes
« leurs enfants. Cela n'empêcha pas les popes de l'endroit de
« porter sur leurs registres *tous les villageois* comme ayant satis-
« fait à la confession. Cet état de choses dura jusqu'à 1857.
« Pendant l'été de cette année, les villageois de Dziernowice
« sollicitent la permission de pratiquer le catholicisme ostensible-
« ment. Cette demande aboutit à un échec. En 1858, ils adressent
« une supplique à l'empereur et au ministre de l'intérieur. L'évê-
« que Luzinski appelle à son secours l'autorité militaire et civile.
« Dans les premiers jours d'avril arrive à Dziernowice envoyé
« de Witebsk par le gouverneur Kolokoltzow le Sowietnik (con-
« seiller de préfecture) Howorowicz accompagné de l'archiprêtre
« Humilew, agent de Luzinski. Sur le champ s'organise une
« mission. On rassemble quatre-vingts soldats environ ; il arrive
« quarante popes. Il fallait avant tout savoir qui avait conseillé
« d'écrire à l'empereur. Vincent, barbier du village, se dévoua
« et prit tout sur lui. Il fut roué de coups et condamné aux tra-
« vaux forcés. Au bout d'un mois arrive de Witebsk un colonel
« de gendarmerie nommé Losiew. Il donne l'ordre à la police
« de rassembler le plus possible de soldats en congé... En atten-
« dant, il haranguait journellement les habitants. Quant à ceux
« qui lui avaient été signalés comme les plus endurcis, il les fit
« battre à coups de verges. Quand les popes rencontraient un
« paysan isolé, ils lui donnaient des coups de poing, le tiraient
« par les cheveux en criant : Accepte donc l'orthodoxie ! — En
« six semaines on ne parvint à convertir qu'un seul homme.
« Alors Losiew donne l'ordre de rassembler tous les pères de
« famille et les chefs d'exploitation au nombre de quatre-vingts.
« Il prend la parole en ces termes : L'empereur notre gracieux

« souverain, veut que vous soyez tous orthodoxes. Pourquoi ne
 « voulez-vous pas vous convertir? » — Le peuple répond : « Nous
 « sommes tous fidèles sujets de l'empereur. Nous payons tous
 « l'impôt; nous fournissons des recrues à l'armée; nous n'épar-
 « gnons pas au besoin notre sang; mais nous n'abjurerons jamais
 « la foi de nos pères. » — Le Colonel : « Vous vous révoltez
 « donc! Qu'est-ce qui vous pousse à la révolte? Avouez les noms
 « des meneurs; une partie de vous restera libre. Autrement vous
 « passerez tous par le knout et serez envoyés en Sibérie. Vous ne
 « reverrez plus vos femmes ni vos enfants. » — Le peuple : « Nous
 « sommes tous des meneurs, car nous sommes tous catholiques.
 « Nous sommes prêts à subir la Sibérie et la mort même mais
 « nous n'abjurerons jamais notre croyance. » — Le Colonel : « Mais
 « vous êtes déjà allés à l'église, et vous avez embrassé la foi ortho-
 « doxe. Vous êtes donc des apostats. » — Le peuple : « Seigneur,
 « daignez ne pas vous fâcher de ce que nous allons dire. Vous
 « même si deux compagnies de soldats vous avaient poussé, la
 « baïonnette dans les reins, n'auriez-vous pas été obligé d'entrer
 « même dans la bauge d'un cochon? Qu'y a-t-il d'étonnant
 « qu'on nous ait refoulés de la sorte dans l'église? Et ceux qui
 « s'accrochaient aux verrous et aux portes, ne leur a-t-on pas
 « coupé les doigts à coups de sabre ou de hache? Ces victimes
 « existent encore aujourd'hui parmi nous. » — Le colonel se tut;
 « mais les popes crièrent : « Plusieurs d'entre vous ont commu-
 « nié, on dirait que vous vous moquez de notre croyance. » —
 « Le peuple : « Comment nous administrait-on la communion?
 « En nous donnant des coups dans la mâchoire; en nous intro-
 « duisant entre les dents la pointe d'une épée. Et puis nous n'é-
 « tions pas à jeun, et nous ne nous étions pas confessés. » —
 « L'archiprêtre Humilew : « Je suis surpris de votre aveugle-
 « ment et de votre ignorance. Comment n'êtes-vous pas encore
 « convaincus que la sainte croyance orthodoxe est la seule vraie?
 « Savez-vous comment on peint Jésus-Christ? » — Le peuple :
 « « Nous le savons. » — L'archiprêtre : « Eh bien! regardez.
 « N'avons-nous pas une barbe semblable à la sienne? Nos che-
 « veux ne sont-ils pas peignés de la même manière que les siens?
 « Ne nous voyez-vous pas vêtus d'habits semblables à ceux de
 « Jésus-Christ? Donc notre croyance est la seule vraie. » — Le
 « peuple : « Cela n'a aucun rapport avec la foi. Nous n'abjure-
 « rons pas la nôtre. » — Dans le courant de juin, le sénateur
 « Stszerbinin reçut l'ordre du tsar de se rendre à Dziernowice;

« il y arriva le 12 juillet en grand apparat. A ses exhortations au schisme le peuple proteste de nouveau de sa persévérance inébranlable. Alors on saisit de force un certain nombre d'hommes ; on les traîne au pieds du sénateur ; on courbe leur tête jusqu'à ses genoux ; on leur ordonne de lui baiser la main. Le sénateur leur embrassait la tête. Puis ils furent immédiatement inscrits comme ayant volontairement embrassé le schisme. Huit hommes qui, se doutant du piège, avaient refusé le baiser, furent enfermés dans une bauge à cochons. — C'était un samedi. Le sénateur ordonne aux nouveaux *convertis* de se trouver à l'église le lendemain dimanche pour recevoir la communion orthodoxe (schismatique). En attendant il leur donna cinq roubles pour acheter de l'eau-de-vie. Le peuple renvoya l'argent et personne n'alla le lendemain à l'église. Le sénateur partit après avoir déclaré qu'une propagande catholique est bonne en tout autre pays, mais *qu'en Russie où Dieu et le Tsar c'est une seule et même chose, se déclarer contre la religion régnante c'est commettre un crime d'Etat et un sacrilège...* Le lundi 14 juillet la police refoula les paysans dans l'église. Là les popes, sans s'inquiéter de savoir si l'on était à jeun ou non, si l'on voulait ou si l'on ne voulait pas se confesser, donnèrent une absolution générale et communièrent les assistants de gré ou de force, puis on rebaptisa les enfants. Après quoi on expédia au sénateur un rapport disant que tous, ayant avoué et regretté leurs erreurs étaient orthodoxes (schismatiques) contrits, de bonne foi et convaincus. Tel fut le dénouement tragique de ce drame épouvantable qui, sous le règne d'Alexandre II, arracha plus de mille âmes à la foi catholique : *Domine tu es refugium meum. Erue me a circumdantibus me !* » — Voilà comment fut exaucée la demande de ces malheureux catholiques : « Permettez-nous, *comme aux juifs et aux luthériens*, d'adorer Dieu ainsi que l'ont adoré nos pères ! » — Le cœur d'Alexandre II était généreux et bon, toute l'Europe le sait. Mais, s'il accueille la demande, que devient l'œuvre de Nicolas I ? S'il l'accueille, qui peut douter que les trois diocèses *convertis* par Siemaszko et ses complices ne fassent la même demande, sans qu'on puisse s'y refuser ?

Quel outrage à la mémoire de Nicolas ! L'équité du fils prouverait l'iniquité du père. La raison d'Etat veut la transformation d'un tsar libéral et bon en persécuteur. Aux exploits de Siemaszko contre les basiliennes de Minsk se rattachent par un lien logique

les triomphes de Loziew et de Stszerbinin à Dziernowice. — Dans son rapport à l'empereur, Stszerbinin déclare que « son heureux succès à Dziernowice est dû tout entier à la « seule persuasion : que tout s'est passé sans la moindre « contrainte. »

La réputation des employés russes est européenne. Dans l'administration, le larcin se pratique du haut en bas de l'échelle ; c'est une seconde Chine. Joignez-y le mensonge élevé, dit le Prince Dolgoroukoff à l'état d'institution politique. La situation fut peinte exactement par cet enfant polonais qu'interrogeait un inspecteur russe : « Quels sont en Russe les deux verbes auxiliaires ? » Réponse : « Mentir et voler. »

Et quelles prescriptions ! — Un ukaze permet à la femme d'un condamné de se remarier du vivant de son premier mari, à la condition d'élever ses enfants dans le schisme. Un autre ukaze du 2 Janvier 1839, accorde sa grâce à tout catholique condamné pour meurtre, vol ou autre crime, s'il embrasse le schisme. Bien que le schisme grec ne permette pas au prêtre de se marier après son ordination, on autorise tout prêtre latin à se marier s'il apostasie. C'est ce que fit entre autre, à Witebsk, un carme nommé Polanski. On le nomma ensuite professeur au collège de la Ville. — A Vilna, le Provincial des Frères de la Miséricorde vole la caisse du couvent puis embrasse le schisme. L'archimandrite russe de Vilna, sans autre examen, l'incorpore dans son clergé. L'Archevêque catholique porte plainte au prince Dolgorouki, gouverneur de la province. Il ne demandait pas un châtiment mais seulement la restitution de l'argent volé. Il n'obtint que cette réponse : « Pourquoi diable vous occuper de ce Provincial ? « Il n'est plus des vôtres, maintenant. » — En supprimant les couvents, en prenant leurs biens, on s'était engagé à doter de leurs revenus des fondations pieuses, à créer des écoles catholiques ; on n'en fit rien. On avait réservé un couvent par diocèse comme maison de retraite pour les vieux prêtres infirmes. La chose resta sur le papier. Mgr. Gutkowski, s'appuyant sur la loi, réclama deux maisons pour son diocèse, le presbytère de Wengrow et le couvent des religieux de St Paul à Wlodawa. On les lui promit puis les deux maisons furent transformées en casernes. L'Évêque s'en plaignit à l'empereur Nicolas qui l'envoya en exil. C'est pourtant ce même souverain qui, dit-on, adressait, un jour, à l'un de ses familiers cette parole : « Il n'y a dans tout l'empire « que vous et moi qui ne volions pas. » Il avait la conscience large

à l'endroit des biens de l'Eglise. — Mentionnons encore quelques mesures vexatoires : Interdiction de porter le costume national, *sous peine de recevoir le fouet*. (Règlement du général Szyrow, directeur de l'intérieur à Varsovie, 1838.) « A Varsovie
 « surtout dans les années qui suivirent la révolution de 1830, le
 « royaume de Pologne tout entier avait été mis en coupe réglée
 « d'exactions. Voici comment on procédait : on saisissait un
 « homme riche et on le jetait en prison. Un agent de la police
 « venait le trouver. De quoi m'accuse-t-on ? demandait le malheu-
 « reux. — D'avoir pris part à la dernière révolution. — Mais je
 « me suis tenu tranquille. — Tant mieux ! Il vous sera facile de
 « vous justifier. — Quand serai-je interrogé ? — Chacun l'est à
 « son tour, d'après la date de son incarcération. — Mon tour
 « viendra-t-il bientôt ? — Hum ? Il y a plus de deux mille per-
 « sonnes incarcérées avant vous, vous pourriez bien rester en
 « prison 2 ou 3 ans. — Puis l'agent insinuait qu'une somme
 « d'argent obtiendrait la liberté immédiate. Le prisonnier payait,
 « et se trouvait libre sur le champ. — Dans les provinces occi-
 « dentales, les propriétaires se trouvaient astreints à des paie-
 « ments annuels en faveur des fonctionnaires de tout genre. Les
 « récalcitrants avaient en perspective la Sibérie et la ruine. »
 (Prince Dolgorouki.)

Environ cent mille sujets russes par an meurent d'alcoolisme. Des prêtres catholiques établirent en Pologne des sociétés de tempérance. Déjà un capucin polonais, le père Brzozowski, les avait introduites en Silésie. En Pologne l'initiative fut due à Mgr Wolonczewski, évêque de Samogitie. — Mais on sait qu'en Russie le gouvernement s'est réservé le monopole de la vente des spiritueux. La tempérance prêchée par le clergé polonais était nuisible au trésor de l'Etat marchand d'eau-de-vie. Le prince lieutenant du royaume interdit les sociétés de tempérance, et punit (sans consulter l'autorité ecclésiastique), plusieurs prêtres qui les avaient établies (1858). En 1860, le directeur de la Chambre des Domaines de Kowno est avisé par le ministère que « les fermiers
 « des eaux-de-vie se sont plaints, et que les débits de spiritueux
 « appartenant à l'Etat sont réduits à n'être d'aucune utilité ». Résultat dû aux sociétés de tempérance. On accuse les prêtres catholiques d'obtenir des adhésions par l'incarcération et par les coups. (Circulaire datée de Kowno 6-18 mai 1860. — N° 7440.) Cette accusation de violence était une pure fable, cela va sans dire. Cela ne suffisant pas, le Gouverneur Général Nazimow écrit à

l'Évêque de Samogitie, le 21 mai - 2 juin 1860, le sommait de combattre les sociétés de tempérance comme contraires : 1^o à la santé publique qui exige l'usage, au moins modéré, de l'eau-de-vie ; 2^o aux dispositions notifiées par le métropolitain catholique ; 3^o aux prescriptions du gouverneur ; 4^o aux vues du gouvernement. On lit textuellement dans cette lettre : « Notre-Seigneur « Lui-Même n'a-t-Il pas expressément autorisé l'usage de l'eau-
« de-vie quand, aux noces de Cana, Il a changé l'eau en vin ?
« Votre Excellence aura soin de se faire présenter les registres
« établis dans les paroisses afin qu'ils soient détruits ; et de faire
« en sorte que le clergé, par ses actes, ne se mette jamais en con-
« tradiction avec les règlements de l'Etat, ni avec les obligations
« bien entendues de son sacerdoce. » « On vit en 1859, la police
« contraindre les paysans, à coups de verges et de bâton à boire
« de l'eau-de-vie. Des paysans démolirent les cabarets ; l'admi-
« nistration les rebâtit plus vastes. » (*Prince Dolgoroukow. La vérité sur la Russie. Pages 258 et suivantes.*)

Disons un mot seulement des popes. Tout pape peut toujours être immédiatement destitué sur la seule demande du pouvoir séculier. Armée de prêtres cupides, grossiers et faméliques. Nicolas I fit des popes, en Pologne, la plus vile partie de sa police et le plus odieux supplément de ses bourreaux. Contre cette dégradation irréparable, Alexandre II se débattit en vain. En général, le pape est un homme que la fatalité de sa naissance ou la volonté de l'empereur a fait ordonner prêtre. On peut le transporter du clergé dans l'armée, ou de l'armée dans le clergé. La volonté du tsar est tout pour lui. Et cependant le pape est le plus mal payé de ses espions, comme le plus bas de ses valets. C'est par la force qu'il se marie ; le célibat lui est interdit. Il vit en vendant les sacrements et les cérémonies. Il est misérable et voleur, méprisé et battu, mais toujours payé. Siemaszko et Zubko élevèrent au sacerdoce jusqu'à leurs cochers et charretiers, ne sachant la plupart du temps, ni lire ni écrire. Un jour le Prince Paszkiewicz demandait à Nicolas I la grâce d'un polonais coupable de malversations considérables, alléguant que ce personnage était très dévoué à la Russie : « Je vois, dit le tsar, qu'il n'y a dans
« ce pays que les voleurs qui me soient dévoués. » Un général polonais, connu personnellement et aimé du tsar, condamné à la Sibérie, pour avoir pris part à l'insurrection de 1830, passait par Moscou, Nicolas s'y trouvait, et voulut le voir : « Nous ne de-
« mandions, — dit-il au tsar, — et je n'aurais demandé à Votre

« Majesté qu'une chose : c'est de vouloir bien gouverner la Pologne suivant les intérêts de la Pologne, et non pas suivant les intérêts de la Russie. » Nicolas lui fit grâce. Un ukaze du 28 octobre - 9 novembre 1831 supprima l'Université de Varsovie et les écoles supérieures du royaume. Bibliothèque, gravures, cabinet de numismatique, tableaux, sculptures et autres objets d'art qui décoraient le château royal, furent enlevés et transportés à Saint-Pétersbourg. — En mai 1832, suppression de l'Université de Vilna. — En novembre 1833, transfert à Kijew du lycée polonais de Krzemieniec (Wolhynie). — En 1838, l'Université de Kijew suspendue pour un an. — « Dans les provinces polonaises, l'instruction religieuse des écoles est partout confiée à des prêtres grecs non catholiques. » (*Notice officielle du Cardinal Secrétaire d'État de Sa Sainteté, du 1^{er} juin 1840.*) — Les hautes dignités ecclésiastiques sont réservées aux seuls élèves qui ont étudié trois ans à l'Académie théologique et au Séminaire de Vilna fondé par ukaze du 1^{er} - 13 Juillet 1833. Cette Académie, soustraite à la surveillance de l'Évêque diocésain, relevait directement du Collège catholique romain de Pétersbourg, composé selon les vues du Tsar. On se proposait (et l'on ne réussit que trop) d'introduire dans les Séminaires l'indifférence pour les lois ecclésiastiques et la corruption des mœurs. « Il suffisait qu'un séminariste adressât sa plainte à l'autorité civile pour échapper à toute censure. Dans un cas de ce genre, le ministre ordonna au gouverneur général de Vilna, Prince Dolgorouki, d'examiner l'affaire. Dolgorouki se rendit au séminaire, destitua le directeur Staniéwicz, rassembla les séminaristes et les engagea à s'adresser toujours à lui en pareil cas, promettant qu'il serait toujours fait droit à leurs plaintes, de quelque nature qu'elles fussent. » (*Le P. Theiner, Tome 1^{er}, page 342*). Dans tous les Séminaires, des professeurs schismatiques nommés par le gouvernement enseignaient à côté des professeurs catholiques. L'histoire et la philosophie ont des professeurs schismatiques, sans que l'Évêque puisse réclamer. Ces hommes, espions du gouvernement, veillent à ce qu'on observe la défense d'expliquer les articles qui séparent le catholicisme du schisme. L'un des articles de foi les plus sévèrement proscrits est celui-ci : « Hors de l'Église catholique point de salut. » Cette défense fut renouvelée depuis Alexandre II dans le royaume de Pologne. On faisait croire à nombre de prêtres polonais que Rome autorisait en tout, même sur la question des mariages mixtes, l'obéissance complète aux

lois de l'empire. Quelques-uns se rassuraient par la fausse pensée que le Saint Père savait tout ce qui se passait, prenant son silence pour un acquiescement. L'histoire russe d'Ustrialow, qui injurie l'Eglise catholique, devenait la base de l'enseignement dans les séminaires, gymnases, lycées, écoles, etc. (*P. Theiner, ibid, p. 343*). Sous Nicolas I la censure défendait de donner le nom de tyran à Néron, à Caligula, surtout au tsar Iwan IV, le Terrible. Il était défendu de dire que c'était la maison de Holstein-Gottorp qui régnait en Russie ; il fallait affirmer que c'était celle des Romanoff, quoique éteinte en 1761, dans la personne de l'impératrice Elisabeth. Il fallait faire descendre le Tsar régnant, en droite ligne de la branche de la maison de Rurik qui avait régné à Moscou en 862. Une histoire romaine apprend aux jeunes Russes « que les Romains vivaient en république, par la raison qu'ils « n'avaient pas encore été assez heureux pour apprendre à connaître le pouvoir bienfaisant de l'autocratie d'un seul souverain. » (*La vérité sur la Russie par le prince Dolgoroukow, Paris, Frank 1860, p. 317.*) Mgr. Gutkowski, évêque de Podlachie interdit l'histoire d'Ustrialow, sous peine d'excommunication. Ce fut la source de toutes ses disgrâces. Les Evêques purent ressaisir dans leurs séminaires la surveillance de la discipline et de l'enseignement théologique. Aussitôt l'esprit catholique et l'attachement à l'Eglise reparurent dans la jeune génération cléricale, qui se distinguait déjà par une courageuse résistance aux empiètements du pouvoir civil. Le gouvernement russe envoyait à ses frais les séminaristes les plus distingués du diocèse de Chelm, achever leurs études dans les Universités schismatiques de Moscou et de Kijew. Pendant la vacance du siège de Chelm (le seul diocèse uniote qui eut survécu), M. Michanow, directeur général de la commission de l'Intérieur à Varsovie, extorqua du vicaire capitulaire, Jean Teraskiewicz la signature d'un règlement qui livrait la direction du séminaire aux agents du gouvernement. Réprimandé par le Pape, Teraskiewicz, en 1860, révoqua son acte, protestant devant le gouvernement que cet acte, contraire aux saints Canons, au Concordat et à la volonté du Souverain Pontife, il n'avait pas eu le droit de le signer. On ne tint nul compte de sa protestation. (*Lettre de Mgr Kalinski, évêque de Chelm, à Pie IX, 28 juillet 1864.*) Vers 1860, dans les provinces polonaises, aucune école primaire n'était tenue par des catholiques. Bibikow, gouverneur général de Kijew, vieillard à cheveux blancs, exhortait les étudiants à mener joyeuse

vie, en des termes d'une crudité telle qu'ils ne peuvent être reproduits, se citant lui-même comme exemple. Dans les collèges, la peine du fouet était non seulement tolérée mais ordonnée, même pour les élèves des plus hautes classes. Dans les provinces polonaises les prêtres ne pouvaient prêcher que des sermons composés par l'Évêque, vus et corrigés par la censure russe sans y rien changer, sous de graves peines. Je me rappelle à cette occasion que durant mon séjour dans la Pologne russe, de 1883 à 1888, le vénérable chanoine Magnuski, alors supérieur du Grand Séminaire de Varsovie me racontait, au cours d'une visite, qu'il venait de voir un ami, prêtre du diocèse de Vilna, de la bouche duquel il tenait les détails que voici : Quand un curé de Vilna est empêché de prêcher, pour cause d'absence ou de maladie, il peut se faire remplacer par son vicaire, aux conditions suivantes : Le vicaire compose son sermon par écrit, envoie son manuscrit à la censure russe qui le lui retourne corrigé ! Il le porte ensuite chez un notaire qui le lui rend après en avoir pris copie. Il peut alors débiter son sermon textuellement sans modifier un seul mot. —

« En 1860, la situation polonaise se résume ainsi : Absorption
« politique complète de tout le pays ; absorption religieuse gra-
« duelle, mais inévitable, dans les provinces polonaises de l'em-
« pire, et dans le diocèse grec-uni du royaume de Pologne.
« Dans le royaume lui-même, régime odieusement oppressif ap-
« pliqué aux consciences catholiques. » (*P. Lescaeur, op. cit.*)
« La suppression des ordres religieux et d'une foule de sémi-
« naires, la corruption systématique de l'enseignement, ont mis
« les prêtres polonais dans une situation exceptionnelle relative-
« ment à tous les autres clergés de l'Europe. Beaucoup de prêtres
« en Pologne ont été, dans les événements politiques, sous une
« influence révolutionnaire ; mais ce fut sans le savoir. Habituels
« dès l'enfance à entendre des professeurs russes réunir dans les
« mêmes anathèmes, la nationalité polonaise et la révolution, ils
« sont arrivés plus d'une fois à les confondre... Que de jeunes
« hommes de vingt ans ont aidé la révolution en ne croyant ser-
« vir que la cause de Dieu et de la patrie ! » (*Id.*) — Voici la pre-
« mière de ces manifestations politico-religieuses. Le 24 février
1861, anniversaire d'une victoire polonaise de l'insurrection de
1830-1831, une immense procession s'était organisée à Varsovie,
clergé en tête, le drapeau national déployé au chant du *Swiety*
Boze (Deus sanctus), chant religieux de toute la Pologne dont
l'origine se perd dans la nuit des siècles. Cette manifestation inso-

lite eut pu être interdite par le gouvernement russe. Elle fut autorisée ; et se déployait avec calme. Tout-à-coup le colonel Trépow, chef de police arrive. Soit qu'il ignorât l'autorisation accordée, soit qu'il eût reçu des ordres secrets, il fit charger par la cavalerie les fidèles inoffensifs. Il y eut plus de 40 blessés, dont quelques-uns moururent.

Le Comte André Zamoyski, frère aîné du Général, avait fondé à Varsovie, avec l'autorisation du gouvernement, une société agricole polonaise qui réunit bientôt 4.000 membres et devint une puissance ; — puis une banque permettant aux paysans polonais, moyennant des paiements annuels, de devenir propriétaires de leurs fermes. — Le Comte Zamoyski avait interdit à cette société de s'occuper de politique. Le 27 février 1861 un service funèbre devait être célébré dans l'église des Carmes pour le Comte Zawisza, victime de l'oppression russe. Une procession nombreuse se dirigeait vers le palais des séances de la société agricole, situé près de l'église des Carmes. Le colonel Trepow essaye vainement, par deux charges de cavalerie, de rompre le cortège. A ce moment les cosaques voient un convoi funèbre sortir de l'église des Bernardins, ils le prennent pour une manifestation politique, sabrent les prêtres, entrent dans l'église au galop de leurs chevaux, poursuivant la foule jusqu'au pied des autels. — Cependant la procession voulut pénétrer dans la salle de la société agricole pour protester en face des représentants du pays contre la violence sacrilège commise sous ses yeux. Le président prononça la clôture de la séance. Aussitôt les membres présents se retirèrent. Dès qu'ils furent dans la rue, un détachement d'infanterie reçut l'ordre de faire feu sur eux. Il y eut cinq morts et plus de soixante blessés. Le prince Gorczakoff, Gouverneur général, offrit au Comte Zamoyski toutes les satisfactions désirables protestant que les ordres ne venaient pas de lui. Il consentit même à transmettre au Tsar une adresse rédigée par les membres de la société agricole. On y lisait : « Toute confiance a
« cessé entre gouvernants et gouvernés ; les moyens répressifs
« ne sauraient la faire naître. Un pays, jadis au niveau de la
« civilisation de ses voisins d'Occident, ne saurait d'ailleurs se
« développer moralement et matériellement sans que son Eglise,
« sa législation, son instruction publique et toute son organisa-
« tion sociale soient marqués du sceau de son génie national et
« de ses traditions historiques ». L'Archevêque, M^{gr} Fialkowski, signa le premier ; — puis des prêtres, des pasteurs protestants,

des rabbins, une foule d'hommes honorables et plusieurs fonctionnaires qui durent avant de signer, donner leur démission. La défaite de la force matérielle par la force morale était si bien sentie, que Gorczakoff dit un jour au Comte Zamoyski : « J'ai « des soldats ; il faudra que nous nous battions ». « Vous nous « tuerez, répondit Zamoyski, mais nous ne nous battons pas ». « Voulez-vous des armes ? Je vous en donnerai », reprit Gorczakoff. — On voulut faire croire que l'exemption de la corvée, due au Comte Zamoyski et à sa société agricole, était un bienfait du tsar qui avait su vaincre la résistance des propriétaires. Les Evêques, dans des mandements, rétablirent la vérité. Alors le directeur des cultes, marquis Wielopolski, polonais élevé en Prusse, signifia aux Evêques, de la part du gouvernement, *d'avoir à ne pas se mêler de politique*. — Des émissaires russes parvinrent à tromper les paysans à un tel point que plusieurs demandèrent à leur prêtres *si c'était un crime de tuer un propriétaire ?* — Le clergé continuait à maintenir la vérité et la concorde. — Le 5 avril la société agricole fut dissoute. Le 8 une manifestation pacifique à Varsovie fut accueillie par un feu roulant. Agenouillé autour d'une statue de la Vierge, le peuple chantait des cantiques. Plus de cinquante Polonais furent tués en cette circonstance. Gorczakoff mourant, n'avait pas conscience des horreurs commises en son nom ; il expira le 24 mai. — Le 11 août, anniversaire de la réunion de la Lithuanie à la Pologne, fut célébré à Varsovie et autres villes, notamment à Kowno, sur les bords du Niémen, ville frontière Lithuano-polonaise. Ce fait et d'autres semblables servirent de prétexte à l'état de siège proclamé peu après. — Le 30 août 1861 Gorczakoff eut pour successeur le général Comte Lambert, français d'origine et catholique, comme gouverneur-général de Varsovie, ou plutôt vice-roi du royaume, lieutenant de l'empereur, avec le général Gerstenzweig comme gouverneur militaire. Français et catholique, Lambert fut bien accueilli. Mgr Fialkowski mourant lui fit envoyer une adresse signée de lui et de tous les évêques du royaume, réclamant le respect des droits de l'Eglise en Pologne. Lambert refusa d'accepter cette adresse ; alors les Evêques l'envoyèrent à Pie IX avec une traduction latine. Ce fut le dernier acte de Mgr Fialkowski. Après lui, l'abbé Bialobrzski fut nommé administrateur du diocèse. — Peu de jours après la mort de l'archevêque eurent lieu, par ordre du Comte Lambert, les élections pour les conseils de district et les municipalités. Ces élections furent bonnes.

Toutefois le lieutenant de l'empereur déclara qu'elles n'avaient pas répondu à son attente. Ce fut le prétexte à la proclamation de la loi martiale, qui ne doit pas être imputée au Comte Lambert; elle n'avait été au contraire différée jusqu'alors que sur ses instances; il était opposé aux mesures de rigueur. La date des élections était la dernière limite assignée par le Tsar aux mesures pacifiques de son lieutenant. Le 14 octobre le royaume de Pologne fut déclaré en état de siège. Pour le lendemain 15 était annoncé le service anniversaire de la mort de Kosciuszko (service annuel qui se célèbre encore très solennellement de nos jours dans toutes les paroisses de la Pologne autrichienne). — Les troupes interdirent la sortie des églises où les fidèles restèrent enfermés 17 heures (de 11 heures du matin jusqu'au lendemain matin à 4 heures). Alors les soldats expulsèrent brutalement la foule. Deux mille personnes furent emmenées à la citadelle : « Pouvais-je imaginer que le gouverneur chrétien d'une ville « chrétienne irait donner à ses hordes asiatiques de hideux sa- « vages l'ordre de fouler aux pieds une population chétienne, un « peuple inoffensif, parce qu'il entre dans la maison de Dieu ou « s'en approche?... Les femmes furent battues; les hommes « renversés et foulés aux pieds. A l'église des Bernardins, dans « la rue du faubourg de Cracovie, le capitaine Taraskiewicz a « été vu frappant avec son fouet des femmes qui cherchaient à « échapper aux cosaques en se réfugiant dans l'église; et il com- « mandait à ses soldats d'en faire autant ». (Lettre adressée au Comte Russell par G. Mitchell, *témoin oculaire*. Paris, Dentu, 1862, in-8° page 11.) Les habitants n'opposèrent aucune résistance. L'administrateur du diocèse, un vieillard, l'abbé Bialobrziski, à peine entouré de quelques prêtres, vint présenter au gouvernement une énergique protestation. On y lisait : « De tels « faits ont pénétré d'horreur le pays tout entier; ils sont une « honte pour le gouvernement d'un pays civilisé et l'éraient croire « au retour des temps d'Attila. J'ai cru devoir ordonner la fer- « meture de toutes les églises de Varsovie et défendre qu'aucun « office y fut célébré... Rien ne saurait plus renouer les liens de « confiance entre les gouvernants et les gouvernés. J'attends du « gouvernement des garanties réelles et sérieuses qui sauvegar- « deront, je l'espère, les fidèles dans nos églises contre les atten- « tats de la force militaire ». Durant quatre mois, toutes les églises de Varsovie demeurèrent fermées. Le Comte Lambert exprima ses regrets de ce qui était arrivé, disant qu'on avait outre-

passé ses ordres. Tout-à-coup l'on apprit que le général Gerstenzweig, l'ordonnateur de l'état de siège, s'était tué d'un coup de revolver. Cet évènement porta le dernier coup à la santé du Comte Lambert déjà gravement atteinte. Il dut prendre un congé. Six mois plus tard il démissionnait et allait mourir à Madère. L'abbé Bialobrzewski fut arrêté et enfermé à la citadelle le 12 novembre. On lui enleva son bréviaire; on lui refusa tout ce que l'humanité la plus vulgaire accorde aux vieillards. Le gouvernement le fit *condamner à mort* par un conseil de guerre. En un seul jour, il y eut jusqu'à 160 prêtres détenus à la citadelle. En décembre, le marquis Wielopolski fut mandé à St-Pétersbourg pour indiquer un remède à la situation de la Pologne. Il décida le Tsar à quelques légères concessions, et à l'envoi, comme vice-roi, du Grand-Duc Constantin. De plus, il présenta trois candidats pour l'archevêché de Varsovie : Lubienski, Zwolinski et Felinski. Le 14 décembre Wielopolski avait été reçu en audience par le Tsar. Le lendemain, ce dernier, après une entrevue avec Gorczakoff, expédiait un courrier à Rome, proposant l'abbé Felinski pour le siège de Varsovie, et agréant l'envoi d'un Nonce à St-Pétersbourg. Pie IX accueillit ces propositions avec un joyeux espoir : il préconisa Mgr Felinski le 6 janvier 1862. A Saint-Pétersbourg on fut ravi de cette préconisation, espérant trouver en la personne du nouvel archevêque un instrument de la politique anti-polonaise. Eloigné depuis longtemps de la Pologne et fixé en Russie; de plus relativement jeune (il avait 36 ans), Mgr Felinski, excellent prêtre d'ailleurs, s'abusa au début, sur les intentions du gouvernement russe. — Pie IX nomma Mgr Berardi, Nonce à St-Pétersbourg. Mgr Felinski fut sacré dans cette ville le 26 janvier. Après la cérémonie, il fut reçu en audience par le Tsar. Arrivé à Varsovie, il nomma officiel l'abbé Rzewuski.

Plusieurs arrestations furent encore opérées dans les églises; cependant la population restait calme. Les déportations en Sibérie continuaient. Sur des exigences inadmissibles de Saint-Pétersbourg, le Nonce ne se rendit pas à son poste. Un ukase du 27 décembre 1861 — 8 janvier 1862 édictait qu'un grec schismatique, un luthérien et un calviniste pouvaient distribuer places et bénéfices dans l'Eglise catholique et servir d'intermédiaires entre le clergé et le Pape, juger les ecclésiastiques et censurer leurs actes. Après quoi le gouvernement déclarait que rien ne s'opposait à l'admission du Nonce. Naturellement ce fut le St-Siège qui jugea la chose inadmissible. — Du 1^{er} janvier au 20

juillet 1862, 14833 personnes, hommes et femmes, avaient été incarcérées à Varsovie. (Voir : Affaires de la Pologne ; exposé de la situation présenté aux Chambres par le Prince Adam Czartoryski, pièce 25, page 29.)

Le Grand-Duc Constantin fut nommé lieutenant du royaume le 8 juin 1862. Le marquis Wielopolski rédigea un projet relatif à l'éducation publique approuvé par Mgr Felinski. — Redoutant une insurrection, l'archevêque faisait tout pour l'empêcher. Sa douleur fut extrême quand, le 3 juillet 1862, un malheureux attentat à la vie du Grand-Duc. Le lendemain il flétrit ce crime dans un sermon. — Pour se rendre populaire, Constantin s'efforçait de parler polonais ; — mais les arrestations ne cessaient pas. A chaque visite au Grand-Duc, Mgr Felinski demandait inutilement le retour des prêtres envoyés en Sibérie. Dans son premier mandement, l'Archevêque, tout en condamnant l'insurrection, prêchait la vertu et le patriotisme. Le Grand-Duc interdit la publication de ce document. Mgr Felinski dut se contenter de le communiquer au clergé, sans le notifier aux fidèles. — Le 27 août, le vice-roi conviait les Polonais « à placer en lui leur confiance et à travailler de concert avec lui au bonheur de la Pologne. » — En réponse le Comte André Zamoyski remettait au Grand-Duc une déclaration signée de 300 notables, affirmant qu'ils ne refusaient pas leur concours au gouvernement mais « à la condition que ce gouvernement serait polonais ; que toutes les provinces polonaises de l'empire seraient réunies ensemble, jouissant d'une constitution et d'institutions libres. » — La réponse du Tsar fut l'arrestation du Comte Zamoyski. — Il faut rappeler ici que la Russie s'était emparée en 1772 de la Ruthénie Blanche jusqu'au Dnieper et à la Dwina. En 1792, elle prit la moitié de la Lithuanie et l'autre moitié en 1795. Enfin le pays située entre le Bug et Prosna, et nommé maintenant Royaume de Pologne, échut à la Russie en 1815, après avoir fait partie du butin de la Prusse, et avoir été ensuite érigé en Duché de Varsovie par Napoléon I. Toutes ces terres, auxquelles il faut ajouter les possessions polonaises de Prusse et d'Autriche, formaient depuis des siècles, sous le nom de Pologne, une unité politique et nationale incontestée. Jusqu'à la deuxième moitié du règne de Nicolas I, nul n'avait disputé la nationalité polonaise aux provinces qui furent le berceau des Zolkiewski, des Chodkiewicz, des Sobieski, des Czartoryski, des Sapieha, des Radziwill, des Potocki, des Kosciuszko, des Czacki, des Mickiewicz. Ce fut seulement

après 1831 que Nicolas voulut considérer le pays au delà du Bug comme essentiellement et originairement russe, n'ayant aucun droit à la nationalité polonaise et aux bénéfices du traité de Vienne. Or, historiquement, ce pays fit, de tout temps, partie intégrale de la Pologne dans le droit politique de l'Europe. Les Blancs Russiens, il est vrai, n'ont pas toujours été polonais ; mais il se polonisèrent, comme les Finois se sont russifiés, non par violence, mais par l'absorption d'une civilisation supérieure. Les provinces occidentales, non polonaises d'origine, ont adopté librement la nationalité de la Pologne, que la Russie leur dénie sans titre.

Le 11 octobre 1861 les délégués de toutes les provinces polonaises se réunirent à Horodlo, petite ville sur le Bug, pour célébrer l'anniversaire de la réunion de Horodlo qui, en 1413, unit à jamais la Pologne, la Lithuanie et les terres ruthéniennes. Des deux côtés de la rivière, les députations des pays trans-bugiens et cis-bugiens s'avancèrent croix et bannières en tête. Après une messe en plein air, un acte de protestation contre les usurpateurs fut couvert de signatures, et fut renouvelée l'union librement accomplie depuis 448 ans. (Affaires de Pologne. Document n° 11.) En janvier 1862, les Evêques des provinces polonaises, l'Archevêque de Mohilew en tête, rédigèrent une adresse réclamant la liberté religieuse. Le 1^{er} octobre, adresse de la noblesse podolienne demandant à être réunie administrativement au royaume de Pologne « dont les traditions, les intérêts, les principes de « liberté civile et religieuse sont les mêmes que les nôtres ». (Affaires de Pologne, page XIX). Le gouvernement répondit par l'emprisonnement des maréchaux de Podolie. (Ibid.) Tous subirent des traitements épargnés en France aux pires criminels. Cela ne produisit aucune intimidation. Les protestations se succédèrent avec rapidité, celle de la noblesse de Minsk en novembre 1862 ; de Mohilew en mars 1863, de Grodno le même mois, suivie bientôt d'une protestation de 150 représentants de toute la Lithuanie. Telle était la situation politique et religieuse à la veille de l'insurrection de 1863.

V

L'INSURRECTION DE 1863.

Depuis la dissolution de l'armée polonaise en 1831, les polonais devaient servir dans l'armée russe. De tant de milliers

d'hommes, presque aucun ne revenait. Un relevé officiel avait établi que dans le district de Piotrkow (dont fait partie le célèbre pèlerinage de N. D. de Czestochowa), de 1833 à 1854, sur plus de 11.000 recrues, 498 soldats étaient revenus, la plupart ayant perdu leur religion, oublié leur langue, et impropres à tout travail. — Après la guerre de Crimée, tout recrutement fut suspendu. La loi du 23 avril — 5 mai 1859 établissait la conscription, garantie contre l'arbitraire. Tout-à-coup l'on apprit le rétablissement d'un système de recrues partielles soumis à l'arbitraire seul. Ce projet fut exécuté brutalement la nuit du 3 — 15 janvier 1863. Entre une heure et huit heures du matin, la troupe envahit les maisons de Varsovie, enlevant les victimes désignées d'avance. (Affaires de Pologne, page XXI.) Le recrutement s'opéra dans les provinces de la même manière que dans la capitale. La nation s'insurgea le 10 — 22 Janvier 1863. On peut voir les détails navrants dans le journal *le Monde* du 26 Janvier 1866. (La collection de ce journal comme celle des autres journaux se trouve à la Bibliothèque nationale à Paris.)

A cette époque surgit un pouvoir occulte et anonyme, le *Comité central*, pouvoir révolutionnaire issu de la résistance au recrutement. Les premiers soldats de l'insurrection furent les fuyards du recrutement. Ils furent bientôt rejoints dans les forêts par la partie de la jeunesse la plus intrépide. Sans autres armes que des faux, des piques et des bâtons, ils affrontèrent les canons russes à Wengrow, Wonchock, etc... Quoi qu'on en ait dit, ces insurgés avaient des intentions pures, ne demandant que la liberté, et témoignant partout d'un esprit religieux bien rare chez les révolutionnaires de notre époque. On chercherait en vain dans les actes et les écrits du *Comité central* quoi que ce soit de subversif et d'antisocial; — jamais il ne proclama des principes antimonarchiques. — Dans les premiers mois, la grande majorité de la nation garda une attitude très réservée, retenant le plus possible ceux qui voulaient se joindre aux insurgés. Il pouvait être temps encore de terminer la crise par quelques mesures réparatrices. La Russie ne fit rien : « Le gouvernement russe, « écrivait l'ambassadeur d'Angleterre, lord Napier au Comte « Russell, — avoue que son autorité ne peut être maintenue par « la stricte légalité. » — Et dans une autre dépêche : « Le gou- « vernement russe se flatte d'affermir sa position matérielle en « provoquant et en étouffant l'insurrection; car il a forcé ses en- « nemis à se déclarer ». (7 février 1863.) Lord John Russell

répondit le 22 du même mois : « Aucun raisonnement ne peut
« donner le droit de changer la conscription en proscription...
« la sécurité de l'innocence est détruite d'un seul coup. » — Le
16 février 1863, le gouvernement militaire ordonnait un désar-
mement général à Varsovie, puis bientôt dans toute la Pologne.
Le 6 mars, le Grand-Duc ordonnait aux paysans d'*arrêter* les
insurgés. Tous les fonctionnaires du royaume, le Conseil d'Etat
en tête, donnèrent leur démission, L'Archevêque donna lui aussi
sa démission de conseiller d'Etat. Toutes furent acceptées, sauf
celle de Mgr Felinski. Le Grand-Duc la lui retourna immédiate-
ment avec ces mots : « Non acceptée », et le télégraphe annonça
que Mgr Felinski *restait à son poste*. L'Archevêque maintint sa
démission avec insistance. Il lui était impossible, disait-il, de
concilier sa position de Conseiller d'Etat avec l'ordre adressé aux
paysans par le gouvernement de poursuivre les insurgés et de les
livrer aux autorités russes. Constantin fit mander le prélat : « Vous
« n'avez pas le droit, lui dit-il, de renoncer à des fonctions qui ne
« vous sont confiées qu'en qualité d'Archevêque, sans renoncer
« en même temps à ce titre. Etes-vous disposé à donner une
« double démission ? — La dignité d'Archevêque, répondit Mgr
« Felinski, je la tiens de Dieu par l'institution du Saint Siège
« Apostolique ; aucun pouvoir temporel ne peut m'en priver. Il
« vous a plu d'y joindre des fonctions civiles que je ne crois plus
« pouvoir remplir sans blesser ma conscience. J'ai parfaitement
« le droit de les résigner. Mais quant à ma dignité pastorale, je
« ne veux pas et ne dois pas la déposer. Le pasteur doit être fidèle
« à ses brebis et ne pas les abandonner lorsque leur sécurité est
« menacée. » « Eh bien ! répliqua le Grand-Duc, c'est le rôle
« d'un rebelle que vous voulez prendre, c'est une guerre reli-
« gieuse que vous désirez. Soit ! La Russie est assez forte pour
« lutter contre vous. » — L'Archevêque s'inclina sans répondre
et le vice-roi sentant qu'il était allé trop loin, congédia Mgr Fe-
linski en déclarant que sa démission ne pouvait être acceptée ; que
l'empereur avait donné l'ordre de la considérer comme non ave-
nue et qu'en conséquence il serait toujours considéré comme Con-
seiller d'Etat. Mgr Felinski adressa au Tsar, le 15 mars 1863, une
lettre courageuse où il disait : « Le sang coule à grands flots ;
« et la répression, au lieu d'intimider les esprits, ne fait qu'aug-
« menter les exaspérations. Je supplie Votre Majesté au nom de
« la charité chrétienne, au nom des intérêts des deux pays, de
« mettre fin à cette guerre d'extermination. Les institutions oc-

« troquées par Votre Majesté sont insuffisantes pour assurer le
 « bonheur du pays. La Pologne ne se contentera pas d'une auto-
 « nomie administrative ; elle a besoin d'une vie politique... Sire,
 « faites de la Pologne une nation indépendante unie à la Russie
 « seulement par le lien de Votre Auguste Dynastie... N'attendez
 « pas, Sire, l'issue définitive du combat. Il y a plus de vraie gran-
 « deur dans la clémence qui recule devant le carnage, que dans
 « une victoire qui dépeuple un royaume. » (Affaires de Pologne,
 page XLIII, n° 39.)

A la veille du 25 avril, le général Lowszyn, grand-maître (préfet) de Police alla lui-même signifier à l'Archevêque la défense de faire la procession de S^t Marc. M^{gr} Felinski répondit que cet ordre était illégal ; et la procession eut lieu dans un calme parfait. Tous les prêtres qui y avaient pris part furent incarcérés à la citadelle et l'Archevêque mis aux arrêts dans son palais. L'indignation fut telle que le Tsar dut envoyer l'ordre de relâcher l'Archevêque et tous les ecclésiastiques. Le 5 mai, M^{gr} Felinski fut appelé par le Grand-Duc Constantin qui lui ordonna d'interdire la procession de la Fête-Dieu. L'Archevêque ayant refusé, Constantin s'écria : « Je le veux ! Et cela doit se faire absolu-
 « ment. — Alors, que Votre Altesse Impériale me permette de
 « demander par télégramme une autorisation à Rome. — Je ne
 « puis y consentir. Dans ce cas, je suis obligé de répéter que je
 « n'ai pas le droit de faire une pareille défense. Eh bien ! moi,
 « j'emploierai la force. Qu'est-ce donc que vous opposerez à ma
 « volonté ? Je placerai des soldats aux portes des églises, et je
 « ne laisserai pas sortir les processions. — S'il en est ainsi, dit
 « l'Archevêque, en se levant, je sortirai le premier, le Crucifix à
 « la main, je présenterai ma poitrine aux baïonnettes ; et alors
 « on verra qui veut la guerre religieuse, ou moi, ou Votre
 « Altesse Impériale, qui veut réduire au dernier désespoir un
 « peuple déjà tout ensanglanté. » Les processions eurent lieu. Tout se passa tranquillement malgré les canons braqués sur la foule.

Le jour de la Fête-Dieu, M^{gr} Felinski entra dans l'église des Basiliens (unis) où le service divin fut célébré selon les deux rites. Le gouvernement furieux se vengea sur les uniates. Le sort de l'Archevêque fut dès lors décidé. Un acte de courage qui suivit en fournit sans doute le prétexte. Le P. Konarski, capucin, avait été aumônier dans le corps de Langiewicz au début de l'insurrection, mais il n'avait jamais pris part aux combats, se bornant

à soigner les blessés et administrer les mourants. Il fut *condamné à mort directement par le Grand-Duc*. On invita l'Archevêque à le dégrader avant l'exécution. L'Archevêque refusa. Le Grand-Duc le réprimanda durement, le menaçant de le faire conduire à Saint-Petersbourg comme fonctionnaire récalcitrant. Le 14 juin, il fut enlevé de Varsovie, emmené par un colonel et interné à Jaroslaw. Cet acte parut si inconcevable à l'Europe que Gorkzakoff crut devoir s'expliquer (Circulaire du 12-24 juin 1863). Dans cette pièce la vérité est grossièrement altérée. Pie IX écrivit directement à Alexandre II (Esposizione, Document LXXI). Le Pape rappelle les griefs antérieurs de l'Église. Puis il parcourt l'histoire en mains, les phases des remaniements politiques de la Pologne. Il cite *in extenso* les stipulations des traités. Il insiste sur les efforts de ses prédécesseurs pour remédier aux maux de cette nation : « Tous Nos soins, ainsi que ceux de Nos « prédécesseurs, étaient également restés sans aucun succès. « Nous avons aujourd'hui à déplorer les conséquences qu'un « système aussi pernicieux et aussi contraire à l'esprit de l'Église « catholique a produites dans une partie du clergé soit séculier « soit régulier. En enlevant à l'Église tantôt l'un tantôt l'autre « de ses droits, en dépouillant tout doucement le clergé de ses « biens et de ses immunités, en distribuant l'instruction dans « des collèges et des universités où l'enseignement est hérétique, « en usurpant dans les Collèges ecclésiastiques, dans les com- « missions du Gouvernement, la juridiction et l'autorité appar- « tenant de droit divin au Pontife Romain et aux Évêques, en « empêchant les réguliers d'être en correspondance avec leurs « Supérieurs Généraux et de recevoir leurs visites ; surtout en « mettant un mur de séparation entre le troupeau et le Pasteur « universel, on ne peut s'étonner si... les principes d'obéis- « sance et de soumission n'ont pu s'enraciner profondément ; si « les ministres du sanctuaire ont commencé à faiblir en certains « lieux ; si quelques membres même du clergé séculier ou régulier ont manqué à leur devoir et participé à des actes con- « traire à leur vocation et à leur auguste caractère. Nous « sommes loin d'approuver que le clergé s'associe aux boulever- « sements politiques et prenne les armes pour abattre l'autorité « gouvernementale. Au contraire, Nous déplorons et condamnons ce fait ; mais en même temps Nous voulons en signaler « l'origine à Votre Majesté.... Les causes principales des agita- « tions politiques permanentes de la Pologne ont été *l'oppres-*

« sion religieuse, le trouble des consciences, la décadence du
« clergé, l'avilissement des pasteurs, la propagation de maximes
« et d'idées antireligieuses. »

L'Europe resta inerte. Le gouvernement français s'était
empressé de décourager *des espérances qu'il ne pourrait satis-
faire* (avril 1861). Un ministre déclarait à la tribune de la
Chambre, en février 1863, que « le gouvernement était trop sensé
« pour donner, par de vaines paroles, un aliment trompeur à
« des passions insurrectionnelles. » Telle fut l'intervention offi-
cielle de la France quand la Pologne nageait dans le sang. Les
efforts de l'Angleterre se réduisirent à peu près à un discours de
banquet prononcé par le comte Russell à Blairgowrie : « Le par-
« tage de la Pologne a été le scandale de l'Europe. C'est la honte
« des trois puissances qui y ont pris part.... Les puissances de
« l'Europe sont devenues, pour me servir d'une expression légale,
« complices après le fait (accessories after the fact). L'Autriche
« et la Prusse ont rempli les obligations du traité de Vienne ;
« la Russie ne les a pas remplies. Il me semble que c'est un acte
« de *grande imprudence* de la part de la Russie ... de se baser
« sur le droit de conquête, rejetant toutes les conditions en vertu
« desquelles, au traité de Vienne, ce titre avait été accepté par
« l'Europe.... Les conditions en vertu desquelles la Russie a
« obtenu le royaume de Pologne n'ont pas été remplies ... et,
« sans les conditions de l'engagement, le titre lui-même peut
« difficilement être maintenu. »

Les faibles efforts de la diplomatie européenne furent très nui-
sibles à la Pologne : « Aux notes de trois puissances demandant
« pour la Pologne une administration régulière, Saint-Péters-
« bourg répondit par la nomination de Mourawieff ; à la propo-
« sition d'une amnistie générale, par des proscriptions et des
« confiscations en masse, on en vint à mettre hors la loi la
« nation tout entière. » (Affaires de Pologne, page XXI. Voir
aussi Julien Klaczko, *Études diplomatiques contemporaines ; les
Cabinets de l'Europe, 1863-1864*. Paris, Furne, 1868.)

VI

L'INSURRECTION ET LA RÉPRESSION EN LITHUANIE

En Lithuanie, l'insurrection commence presque en même
temps qu'en Pologne. Un décret du Prince Wasilczikoff, gouver-

neur général de Kijew, Wolhynie et Podolie, en date du 8-20 octobre 1861, prescrivit un désarmement général de tous les propriétaires polonais. Une mesure analogue avait été prise antérieurement dans le gouvernement de Minsk. Cela n'empêcha pas l'insurrection d'éclater. Le 13-25 mars 1863 parut l'ukaze sur la séquestration des biens des individus impliqués dans les désordres des gouvernements limitrophes du royaume. Tel est toujours le commencement des spoliations qu'inflige le gouvernement moscovite aux vaincus. Le 7-19 janvier 1863, le général Naziemoff, gouverneur général, écrivait : « Je m'adresse à vous, « paysans de Vilna Kowno, Grodno et Minsk. On veut vous « entraîner à des actes d'ingratitude et d'insubordination envers « le Souverain. Vous pouvez prouver l'inutilité de ces efforts en « *saisissant immédiatement tout individu qui essayerait de vous « entraîner, et en le livrant à l'autorité la plus proche, pour être « jugé d'après la loi.* C'est par ces moyens seulement que vous « pourrez assurer la prompte conclusion des travaux des com- « missions qui doivent déterminer définitivement votre part de « la terre, et qui ne peuvent continuer leur travail quand le pays « est en émeute. Je rends toutes les communes responsables de « la sécurité des communications publiques. En cas de négligences toutes les autorités des villes et des villages seraient « assujetties aux peines portées contre les complices du crime. » De pareils ordres furent rendus dans d'autres provinces. Les propriétaires fonciers furent internés dans leurs propriétés sous la surveillance des paysans auxquels on avait laissé leurs armes, C'était livrer à la fureur de la populace toute la population noble et catholique d'un pays vaste comme la France. Mais les excitations à la Jacquerie en Lithuanie, dans les provinces Ruthène, en Ukraine, n'aboutirent pas. Il y eut quelques attentats locaux, mais les masses, durant toute l'insurrection, restèrent passives. En avril 1863, toute la Pologne était en plein soulèvement. En Lithuanie et en Samogitie surtout le mouvement devenait tout-à-fait populaire, commencé dans le royaume, il s'étendit bientôt à la Wolhynie et à l'Ukraine. Les anciens officiers d'état-major Padlewski, Sierakowski, Ruzycki, étaient les chefs des insurgés. C'était le peuple entier qui se levait, les classes éclairées et le clergé en tête. Le point le plus menaçant était la Lithuanie ; elle touchait à la mer par la Samogitie, et le pays attendait, les russes craignaient une intervention armée de la France. Napoléon III, dans son discours du trône, à la rentrée des chambres le 5 novembre

1863, avait dit : « Les traités de Vienne, foulés aux pieds à Varso-
 « vie par la Russie, n'existent plus. » Il avait solennellement
 encouragé l'insurrection ; il avait déclaré à toute l'Europe qu'il
 voyait dans toute la Pologne « une action non pas rebelle,
 « mais héritière d'un droit inscrit dans l'histoire et dans les
 traités ». On envoya en Lithuanie le général Michel Mourawieff
 type mongol, obèse, mâchoire large semblant reposer immédia-
 tement sur les épaules, petits yeux gris enfoncés dans des cavités
 énormes, dents noires et jaunes, voix parfois meilleure, passant
 tout-à-coup à de vrais rugissements. Voilà l'homme au physi-
 que. Citons quelques-unes des instructions qu'il reçut : « Son
 « Excellence doit employer les mesures les plus énergiques contre
 « ceux *qu'elle suppose* être favorables à la rébellion. Elle prendra
 « les mesures *qu'elle jugera convenables* contre les suspects. Son
 « Excellence doit présenter aux paysans, dans les propriétaires,
 « leurs ennemis et leurs oppresseurs. Si son excellence le juge
 « convenable, elle fournira des armes à ceux des paysans qui
 « sont attachés au Tsar et à la Russie. Son excellence doit sévir
 « avec la plus grande énergie contre le clergé catholique. Elle
 « doit se faire dresser une liste des prêtres *suspects* et elle
 « prendra contre eux les mesures les plus énergiques. En ce qui
 « concerne les rebelles, son Excellence fera fusiller immédiate-
 « ment les chefs qui tomberont en notre pouvoir, et prendra les
 « mesures qu'elle jugera convenables contre les prisonniers. Si
 « les circonstances le commandent, son Excellence peut prendre
 « des mesures contre les familles qui comptent des membres
 « dans les rangs des insurgés. Elle emploiera tous les moyens
 « qu'elle jugera nécessaires à la pacification immédiate, Sa
 « Majesté ayant daigné lui conférer pleins pouvoirs. » C'était un
 blanc seing donné à l'arbitraire d'un homme dont la cruauté
 était connue. Voyons-le à l'œuvre : Peine de mort contre ceux qui
paraissent être chefs de bandes ; parmi eux beaucoup d'ecclésiastiques.
 Un témoin oculaire, d'une véracité certaine, l'auteur anonyme de la persécution de l'Église en Lithuanie et particu-
 lièrement dans le diocèse de Vilna de 1863 à 1872. (Paris, Douniol 1873), nous a tracé un tableau dont nous reproduisons
 quelques traits. A Vilna les estropiés n'avaient pas le droit de
 s'appuyer sur un bâton *sans un permis personnel*. Les visites
 domiciliaires avaient lieu la nuit. La persécution dura deux ans ;
 elle embrassa toute la Lithuanie : confiscations, déportations en
 Sibérie, exécutions capitales. — Pas un évêque ne fit une démar-

che contraire au serment de fidélité prêté à la Russie. Tous firent le possible pour prévenir les troubles. Donnons-en une preuve : « Les évêques, comme sujets de Sa Majesté impériale, « l'avertissent que des agitations ont lieu dans leurs diocèses, « ainsi que sur toute l'étendue de la province ecclésiastique « de Mohilew. Comme dignitaires de l'Église, ils n'ont à signa- « ler qu'une seule cause de cette agitation, c'es-à-dire le mécon- « tentement religieux du peuple; et ils prennent la liberté de « l'exposer humblement à Sa Majesté l'Empereur, afin que si, « dans la suite, il daignait employer leur médiation pour la « répression des troubles, il fût fixé d'avance sur la manière « dont il faudrait agir pour que cette médiation fût efficace. » « Signé : Adam Stanislas Krasinski, évêque de Vilna; — « Mathieu Wolonczeski, évêque de Samogitie; — Gaspard « Borowski, évêque de Zytomir; — Antoine Wojtkiewicz, évêque « de Minsk; — Vincent Lipski, évêque de Tèrespol; — Wen- « ceslas Zylinski, archevêque métropolitain de Mohilew. »

Mourawieff manda l'évêque de Vilna, Monseigneur Krasinski (que j'eus l'honneur de connaître intimement vingt ans plus tard; de 1883 à 1888).

Le trouvant peu docile, il lui persuada de prendre un passeport pour aller aux bains de mer. Comme il était en route, on le fit arrêter en wagon à Dunabourg, et transporter à Wiatka, extrême nord de la Russie, où il fut exilé vingt ans, jusqu'en 1883.

Lorsque je fis sa connaissance à Cracovie, il était revenu depuis trois mois de ce rude exil, c'était alors un vieillard de soixante-quinze ans; on lui en eût donné quatre-vingt-dix; l'esprit seul n'avait pas faibli; un dictionnaire philologique des synonymes polonais, véritable chef-d'œuvre auquel il avait consacré une partie de ses longs loisirs à Wiatka, lui valait à l'âge de soixante-dix ans, le titre de docteur de l'université de Cracovie. — Avant son départ de Vilna, Monseigneur Krasinski, devinant ce qui l'attendait, avait confié l'administration de son diocèse au vénérable prélat Joseph Bowkiewicz. — Du 3 juin au 26 décembre 1863, il y eut en Lithuanie onze prêtres fusillés ou pendus. L'autorité diocésaine était informée *après l'exécution*. — Vingt-quatre églises furent fermées en 1864; vingt-six en 1865, en 1867 leur nombre s'élevait à cent quarante. — Prêtres et propriétaires fonciers furent tous frappés d'une contribution qui, pour beaucoup dépassait cinquante pour cent de leurs revenus. Les biens de toutes les personnes suspectes et mises en jugement furent

séquestrés. — Le général Armenkoff, gouverneur général de Wolhynie, Podolie et Kijew, plus humain, ne pendait pas ; il préférait fusiller.

La confiscation est toujours un appât pour les Russes. Des milliers de petits nobles, et surtout d'employés, s'abattirent comme des vautours sur le pays.

VII.

DEPUIS L'INSURRECTION DE 1863 JUSQU'À LA RUPTURE DES RELATIONS DIPLOMATIQUES ENTRE ROME ET SAINT-PÉTERSBOURG EN 1866.

Il fut interdit d'enseigner en Lithuanie la langue polonaise ; interdit *de fait* au clergé Lithuanien d'enseigner le catéchisme catholique. Défense aux élèves de parler polonais dans les écoles, (Durant mon séjour dans la Pologne russe, — 1883-1888 —, un seul livre polonais était annuellement imprimé à Vilna, c'était un almanach ; l'annonce en était faite en russe, on pouvait envoyer dans cette ville des télégrammes dans toutes les langues, le polonais excepté.)

Monseigneur Felinski, avant son départ pour Saint-Pétersbourg, avait nommé administrateur du diocèse de Varsovie Monseigneur Rzewuski (dont je faisais la connaissance une vingtaine d'années plus tard chez Monseigneur Dunajewski, Évêque de Cracovie), et, comme successeurs éventuels de Monseigneur Rzewuski, au cas où il serait lui-même emprisonné ou exilé, les chanoines Szczygielski et Domagolski.

A peine Monseigneur Felinski fut-il envoyé à Jaroslaw, que le prince Czerkaskoï ordonnait au Chapitre de Varsovie de cesser toute correspondance avec son Archevêque. Le même personnage fit publier dans l'une de ses feuilles officielles le *Dziennik Warszawski* (Journal de Varsovie), des articles injurieux contre la religion et le clergé catholique. Monseigneur Rzewuski démentit ces calomnies, il fut exilé à Astrakan, ville située dans le delta du Volga, près de la mer Caspienne, et tellement malsaine que les habitants doivent émigrer une partie de l'année. — On reprochait au prélat outre le crime d'avoir réfuté les calomnies du noble prince, celui d'avoir correspondu avec Rome par l'intermédiaire du Nonce de Vienne ; celui d'avoir laissé des religieux nommer leurs supérieurs au lieu de les nommer lui-même, les

présentant ensuite à l'agrément du pouvoir civil. — Après l'exil de Monseigneur Rzewuski, le Chapitre déclara que, d'après les lois canoniques des deux candidats désignés par Monseigneur Felinski, c'était le chanoine Szczygielski qui devait entrer en fonctions.

Le prince Czerkaskoï ordonne à l'administrateur du diocèse et à son successeur éventuel, le chanoine Domagalski, de démissionner. Il mande tout le Chapitre, le harangue pendant six heures, menaçant d'emprisonnement, de déportation, de travaux forcés. Enfin il permet à l'administrateur et à son successeur éventuel d'écrire au Pape pour être autorisés à donner leur démission. Czerkaskoï écrivit de son côté, présentant au Saint-Siège le chanoine Zwolinski, curé de Praga comme administrateur du diocèse. La réponse fut négative, Pie IX écrivit une lettre au chanoine Szczygielski, lui donnant « des louanges méritées ». « Nous vous ordonnons au nom de la sainte obéissance de continuer à vous acquitter des fonctions de vicaire-général, attendu que, dans la situation actuelle, Nous regardons cela comme absolument nécessaire au bien de l'Église et au salut des âmes. » — Des copies de cette lettre furent envoyées à tous les prêtres du royaume. On saisit l'original chez son destinataire qui fut incarcéré à la citadelle ainsi que Domagalski. Tous deux furent envoyés au fond de la Sibérie ; ils y étaient encore en 1875.

Tous les couvents catholiques ne comptant pas au moins huit religieux ou religieuses furent supprimés. — Tous ceux dont on a constaté la participation aux derniers troubles le furent aussi. Les écoles des couvents passèrent sous l'administration de la commission de l'instruction publique. Dans les monastères conservés on supprima tout les biens et revenus ; on les fit administrer par les agents du fisc. Enfin, à la place de ceux qui furent supprimés, on institua des *couvents d'État* entretenus aux frais du trésor et dont les membres devaient être rétribués comme fonctionnaires publics. Le gouvernement en fixera le nombre : vingt-cinq d'hommes et dix de femmes (voir l'*Ukaze* du 16-28 novembre 1864 et son règlement explicatif). « Dans ces établissements bizarres il est difficile de voir autre chose qu'un instrument à l'usage du despotisme russe. » (*Journal des Débats*, numéro du 5 décembre 1864.)

La fermeture des couvents s'opéra secrètement la nuit. Les moines, brusquement réveillés, étaient immédiatement conduits

au chemin de fer. Puis le prince Czerkaskoï fermait lui-même les maisons évacuées. Ce triste personnage était adjoint au Gouverneur Général de Varsovie, général Berg, en qualité de directeur de la commission de l'intérieur et des cultes dans le royaume. L'un des griefs reprochés aux moines est un discours soi-disant séditieux prononcé par M^r Spleszynski *pasteur calviniste*, dont Gorczakoff, dans son Memorandum en réponse à l'Exposition pontificale fait le *moine Récollet* Spleszynski. (V. *Gazette de Breslau*, n^o du 6 décembre 1864.) Toutes relations avec leurs anciens chefs ecclésiastiques étaient interdites aux couvents conservés ; on les déliait de tout devoir d'obéissance envers leurs chefs d'ordre ; on les soumettait à la surveillance d'un visiteur choisi par l'Évêque diocésain « avec l'assentiment de la commission de l'Intérieur et des cultes. » Le noviciat était interdit dans les « couvents surnuméraires », et aussi dans les autres, jusqu'à ce que le nombre de leurs membres fût réduit au chiffre prescrit par l'administration. Pour entrer en religion, il faut la permission (qui peut être refusée) de la commission de l'Intérieur. Une telle mesure n'avait pas d'autre raison d'être que la propagation du schisme grec. Le Saint-Siège réclama énergiquement par une note du 30 janvier 1865.

Sauf quelques villes peuplées, ou celles que traverse le chemin de fer de Varsovie à Saint-Pétersbourg, les gouvernements de Vilna et de Grodno présentaient au commencement de 1865 l'aspect d'un désert.

Le 24 avril 1864, Pie IX prononçait une allocution qui eut en Europe un immense retentissement. « Non ! je ne veux pas être « forcé de m'écrier un jour devant le Juge Éternel : *Væ mihi, quia tacui*. De nos jours aussi, il est des martyrs qui souffrent « et meurent pour la foi... Un potentat opprime et tue ses sujets « catholiques qu'il a poussés par ses rigueurs à l'insurrection « ... Il extirpe le catholicisme ; il déporte des populations « entières.... Il persécute et massacre les prêtres ; il relègue les « Évêques ; et, tout hétérodoxe et tout schismatique qu'il est, « il ose encore dépouiller de sa juridiction un Évêque légalement « institué par moi. Insensé ! Il ignore qu'un Évêque catholique « sur son siège ou dans les catacombes est toujours le même, et « que son caractère est indélébile. — Et que personne ne dise « qu'en m'élevant contre le potentat du Nord, je fomente la « révolution européenne, je sais bien distinguer la révolution « socialiste du droit et de la liberté raisonnable ; et, si je pro-

« teste contre lui, c'est pour soulager ma conscience. Prions
 « donc le Tout-Puissant d'éclairer le persécuteur du catho-
 « licisme, et de ne pas abandonner les victimes qui, condamnées
 « par lui, périssent au milieu des déserts glacés, sans avoir le
 « moyen de se réconcilier avec Dieu. » — Après Pie IX, écoutons
 Montalembert : « Aucun mensonge, aucune ingratitude ne par-
 « viendra à effacer de la mémoire des hommes ce contraste sai-
 « sissant entre l'intrépide et persévérante sympathie des Papes
 « pour une nation opprimée, et l'abandon, la hautaine ou hostile
 « indifférence qu'elle a rencontré chez les philosophes du
 « xviii^e siècle, comme chez les politiques du xix^e. » (Monta-
 lembert, *Le Pape et la Pologne; Correspondant* du 25 Mai 1864,
 page 20.)

L'allocution du Pape exaspéra le Tsar et ses ministres. Les journaux russes annoncèrent que nombre de Polonais se convertissaient au schisme et croyaient à l'état de démence du Souverain Pontife. Telle était la réponse du Gouvernement. Il prétendit que le Pape avait, par ce discours, violé le Concordat de 1847. Pie IX, dans son Encyclique du 30 juillet 1864, disait : « La convention conclue avec Nous et avec le Saint Siège n'a
 « jamais été exécutée. Les Conventions publiques touchant les
 « droits de l'Église en Pologne ont été entièrement méconnues....
 « Les prêtres catholiques... on les mène en exil, on les jette en
 « prison, ou même on les tue, parce qu'ils n'ont pas refusé leur
 « ministère à ceux qui tombaient sur le champ de bataille. »
 A Vilna... janvier 1865, les Visitandines amenées en Pologne par la reine Marie-Louise de Gonzague, femme de Jean Casimir, furent expulsées par Mourawieff au milieu d'un hiver rigoureux. Elles vinrent en France, où elles furent recueillies par le Père Alexandre Jelowicki, et s'installèrent à Versailles. Je les visitai dans ce couvent en 1886, en compagnie de Monseigneur Kozlowski, alors archevêque de Mohilew. Cette visite aux religieuses polonaises de Versailles, en compagnie d'un Archevêque polonais, durant laquelle la conversation eut lieu presque exclusivement en langue polonaise, m'a laissé un vivant souvenir. — Victimes de nos dernières expulsions, elles sont actuellement fixées dans le diocèse de Tarnow (Pologne autrichienne). — Les nombreux couvents d'hommes furent abolis en Lithuanie et en Ruthénie. Les Sœurs de la Charité elles-mêmes ne furent pas épargnées. Les Visitandines de Kamieniec qui, depuis longtemps, n'existaient plus comme monastère, mais vivaient abritées

dans une maison privée et dont la plus jeune avait 65 ans, furent expulsées et se réfugièrent en Galicie. Le général Kaufmann, successeur de Mourawieff à Vilna, et le général Bezak, gouverneur-général de Kijew continuèrent la persécution. On fit abattre les croix des grands chemins. La *Gazette de Moscou* déclara « *qu'on peut fort bien se passer de Pape* ». Le gouvernement agit comme si le Pape n'existait pas. Sous le moindre prétexte on chassait curés et vicaires ; on installait des papes à leur place. A Wornie, l'autorité militaire s'emparait de la cathédrale, de l'évêché, du Séminaire et d'une école modèle fondée par l'Évêque. Monseigneur Wolonczewski, évêque de Samogitie, fut transféré à Kowno. Alors on commença à entraver toutes les processions catholiques. Kauffmann, au cours d'une tournée (fin septembre 1865), disait aux polonais : « Les mesures de « sévérité seront maintenues jusqu'à ce qu'il me soit prouvé « que vous êtes de véritables russes, que vous suivez la voie qui « vous est tracée par la loi, et que vous le faites sans aucune « arrière-pensée. » De retour à Vilna, il dit au maréchal Krzywicki et à plusieurs autres notables polonais : « Il n'y aura « aucune grâce, aucun pardon, *tant que le polonisme et le catho- « licisme ne seront pas complètement extirpés, tant qu'il restera « une seule église catholique dans le pays.* La réconciliation avec « le gouvernement et la fidélité au trône consistent en ce que « *tous sans exception embrassent l'orthodoxie* (le schisme). Que « celui qui veut s'entêter dans sa foi s'en aille ; car, je vous le « répète encore, Messieurs, *il ne restera ici aucun catholique,* « surtout parmi les propriétaires, et ceux qui le tenteront seront « considérés comme des étrangers. » — « On évalue à huit mil- « lions de francs les sommes dépensées dans les anciennes pro- « vinces polonaises en constructions et réparations d'édifices « destinés au culte schismatique ; tandis qu'on refuse aux polo- « nais jusqu'au droit de réparer les églises catholiques tombant « en ruine, et qu'on leur défend d'y parler leur langue. » (Lettre de Pologne, journal *Le Monde*, n° du 12 janvier 1866.)

La langue polonaise était interdite pour l'enseignement du catéchisme. — Le 27 décembre 1865-8 janvier 1866, la *Gazette du Sénat* publiait un décret où Sa Majesté l'Empereur daignait ordonner ce qui suit : « En attendant l'organisation définitive « du gouvernement de l'ouest, par l'accroissement suffisant du « nombre de Russes propriétaires de terres dans la contrée, il « sera défendu aux individus d'origine polonaise d'acquérir

« désormais des terres seigneuriales dans les neuf gouvernements
« de l'ouest et, à partir de la publication du présent ordre, on
« considèrera comme nuls et non avenues tous actes et conven-
« tions conclus postérieurement à cette publication et qui
« transfèreraient à des individus d'origine polonaise, par toute
« autre voie que par voie d'héritage légal, des propriétés de ce
« genre dans les dits gouvernements. »

En Russie blanche et en Lithuanie il y avait alors, (et il est probable qu'il y a encore à peu près aujourd'hui) 21000 propriétaires catholiques contre 1600 propriétaires schismatiques ou protestants. La proportion est encore plus forte en Wolhynie et en Podolie. Dans le seul district de Berdiczew on compte 244 propriétaires catholiques et 4 schismatiques.

Le 27 décembre de la même année, Pie IX recevait en audience particulière, à l'occasion des fêtes de Noël, le chargé d'affaires de Russie. Le Pape se plaignit hautement des obstacles qui avaient empêché jusqu'alors la consécration de l'Évêque de Chelm, obstacles qu'il ne voulait pas imputer au Tsar, dont il connaissait l'âme généreuse, mais plutôt à des hommes qui agissaient contre les instructions de Sa Majesté. Il exprima ensuite sa douleur de voir Monseigneur Felinski exilé, son vicaire-général incarcéré, le chapitre de Varsovie menacé de sérieuses traverses. — Le chargé d'affaires ne craignit pas de contester l'exactitude de ces faits, bien qu'ils fussent de notoriété publique. Après quelques allusions inconvenantes, il se permit d'ajouter que tout cela ne serait pas arrivé si les catholiques s'étaient conduits comme les protestants, qui avaient pris parti pour le gouvernement dans la dernière insurrection polonaise. Il poussa l'audace jusqu'à déclarer que l'on ne devait pas s'étonner que les catholiques eussent agi de la sorte, puisque catholicisme et révolution sont une même chose « giacche il cattolicismo vale lo stesso che rivoluzione. » — Pie IX congédia l'insolent, disant qu'il respectait et estimait Sa Majesté l'Empereur, mais qu'il ne pouvait en dire autant de son chargé d'affaires, lequel, certainement contre la volonté de son maître, venait insulter le Pape jusque dans son palais. La douleur de Pie IX n'eut d'égale que son étonnement de ne recevoir du gouvernement impérial aucun désaveu de cette conduite inqualifiable. Cet odieux incident fut l'origine de la rupture diplomatique entre le Saint-Siège et la cour de Saint-Pétersbourg.

Un ukaze du 5-17 juin 1866 abolit le diocèse catholique de

Lucko-Zytomir. En 1867 fut aboli celui de Podlachie. Le Tsar signait ce dernier ukaze le jour même où il passait la frontière russe, se rendant à l'exposition universelle de Paris.

Citons quelques passages de l'allocution de Pie IX au Consistoire secret du 29 octobre 1866 : « On n'a tenu compte ni de Nos
« réclamations présentées au gouvernement russe par l'intermé-
« diaire de Notre Cardinal chargé de l'administration des affaires
« publiques, ni de deux lettres que Nous avons adressées à ce
« Prince sérénissime et qui sont restées sans réponse... Ce
« même gouvernement a promulgué des décrets contraires à
« l'Église catholique dont ils violent l'autorité, les lois et la
« discipline ... Les relations des fidèles de ces contrées avec le
« Siège apostolique ont été si bien supprimées que Nous ne pou-
« vons plus, à la grande douleur de notre âme, Nous acquitter
« de Notre suprême Ministère Apostolique en venant en aide à
« cette partie si chère du troupeau du Seigneur, ni secourir ses
« misères spirituelles. »

Le 4-16 novembre 1866, le Tsar fit promulguer l'ukaze suivant : « En conséquence des actes de la Cour de Rome, les
« conventions et leurs annexes conclues en 1847 avec cette
« Cour, au sujet de l'administration du culte catholique en
« Russie, ont perdu toute force obligatoire et ne serviront plus
« de règle pour l'administration de ces affaires. Par ces motifs,
« les affaires du culte romain dans les possessions de l'empire
« rentreront désormais dans le ressort des administrations
« établies à cet effet, conformément aux lois fondamentales de
« de l'empire et du royaume de Pologne. » — Quelques jours
après, Czerkaskoï faisait emprisonner neuf prêtres uniates
qui n'avaient pas voulu célébrer la messe en russe. — A la fin
de décembre, le Saint-Siège fit publier à Rome *l'Exposition,
accompagnée de documents, des soins constants du Souverain
Pontife Pie IX pour réparer les maux de l'Église catholique en
Russie et en Pologne*. On lit, à la fin de ce document : « Le
« Saint-Père avait conclu un concordat, et il n'a jamais pu
« obtenir qu'il fût exécuté. Il a fait entendre des réclamations
« et aucune satisfaction ne lui a été donnée. Il a élevé publique-
« ment la voix à diverses reprises dans les consistoires, et aucun
« adoucissement n'a été porté aux mesures violentes qui avaient
« été prises. Il s'est enfin adressé directement à la justice de
« l'Empereur, et c'est en vain qu'il a attendu des réponses con-
« solantes.... Que le Dieu des miséricordes daigne soutenir la

« foi de cette illustre nation qui, depuis près de dix-huit lustres, « pleure la liberté perdue de sa sainte religion. » (Rome, Secrétairerie d'État, 15 novembre 1866.) Gorczakoff publia en réponse un *Memorandum*. Il y parle de mesures qui ont pour but de garantir l'autorité souveraine *contre les empiétements de la Cour de Rome*. Inutile de signaler les faussetés de ce document suffisamment réfutées par ce qui précède.

VIII.

LES HUIT ANNÉES QUI SUIVIRENT LA RUPTURE AVEC ROME

(1866-1875)

LE COLLÈGE CATHOLIQUE-ROMAIN DE SAINT-PÉTERSBOURG

Écoutons cependant le *Memorandum* : « Le chargé d'affaires « de Russie ne s'est pas permis de dire que catholicisme et révo- « lution ne font qu'un. Ce qu'il a dit c'est qu'en Pologne le « catholicisme s'était allié à la révolution. » (On n'a qu'à se reporter au texte.) Le cabinet de Saint-Pétersbourg adressa à l'insulteur du Pape, Baron Meyendorff, l'ordre de prévenir le Cardinal Antonelli « qu'à la suite de l'accueil qui lui avait été fait par Sa « Sainteté, sa mission politique était finie. Le Pape ayant pris « l'initiative de la rupture, Sa Majesté déclinait toute responsa- « bilité des conséquences qui pourraient en résulter ». Voici la fin du *Memorandum* : « Les faits ci-dessus exposés témoignent « que le cabinet impérial avait des motifs pour ne pas redouter « cet appel à l'opinion publique, et qu'en abrogeant le Concordat « de 1847 après avoir épuisé toutes les ressources de la conci- « liation, il n'a fait qu'accepter les conséquences d'une situation « dont l'initiative et la responsabilité appartiennent au Saint- « Siège. »

L'*Exposition pontificale* est datée du 15 novembre 1866. Le 22 parut l'ukaze abrogeant le Concordat et rompant avec Rome. Un autre ukaze du 10-22 mai 1867 fait du Collège catholique romain de Saint-Pétersbourg l'intermédiaire obligé et unique entre les catholiques de l'empire et le Saint-Siège. Chaque Evêque devait y avoir un délégué agréé par le Gouvernement. D'après le même ukaze, les décisions de Rome sont soumises au ministre de l'intérieur. C'est la subordination absolue de l'Église à ce fonctionnaire représentant « la puissance autocratique souveraine. » Le Tsar décide en dernier ressort, et sans appel, si une

chose est ou n'est pas de la compétence du Pape. La Sibérie attend les contrevenants. Le Gouvernement trouva en Monseigneur Staniewski, administrateur de Mohilew depuis 1863, un prélat à son gré. Voici son portrait, d'après l'auteur bien informé de la *Persécution de l'Église en Lithuanie* (in-12, Paris, Douniol 1873, p. 4.) « Homme complètement incapable et ne
 « jouissant d'aucun crédit dans l'Église.... Intrus insignifiant,
 « ne sachant que mendier la faveur du gouvernement... s'il lui
 « arrivait parfois de déployer une certaine résistance, elle n'était
 « calculée que pour provoquer une certaine offre d'argent de la
 « part du comte Siewers. ». Président du Collège catholique, Monseigneur Staniewski fut chargé d'informer le Saint-Siège de l'ukaze du 22 mai. Il écrivit donc au Pape, lui présentant la nouvelle institution sous un jour favorable, disant que les Évêques l'avaient reçue avec gratitude. Le 17 octobre, Pie IX adressait à tous les évêques du monde une Encyclique analysant cet ukaze et concluant ainsi : « Vous voyez certainement combien détestable et condamnable est un tel décret, qui renverse la discipline ecclésiastique, qui porte la plus grave atteinte au pouvoir et à l'autorité du Saint-Siège et des Évêques, qui entrave la liberté du Pasteur Suprême de tous les fidèles, et qui pousse les fidèles au schisme le plus funeste ; décret enfin qui viole, foule aux pieds même le droit naturel en ce qui concerne les affaires de foi et de conscience. »

Dans une lettre fortement motivée, le Cardinal Antonelli reprochait à l'administrateur de Mohilew, sa coupable faiblesse et le pressait de se faire absoudre des censures qu'il avait encourues. Avant que ces documents pontificaux vinsent à leur connaissance, les Évêques polonais comprirent qu'ils ne pouvaient agir sans l'approbation du Saint-Siège ; seulement les uns, comme Monseigneur Lubienski, évêque d'Augustowo et Monseigneur Sosnowski, administrateur de Lublin, crurent pouvoir compter sur cette ratification ultérieure, et envoyèrent des délégués. D'autres, comme Monseigneur Popiel, évêque de Plock (archevêque actuel de Varsovie), s'y refusèrent avant d'avoir reçu l'autorisation du Pape. L'évêque de Plock fut mandé à Varsovie par le comte Berg, gouverneur-général. Ayant résisté, il fut arrêté sans enquête et sans jugement et déporté à Nowgorod. Il passa six ans en exil (il avait été condamné à la déportation à perpétuité). Monseigneur Lubienski, aussitôt la lumière faite, désavoue avec éclat sa première faiblesse, par une lettre magnifi-

que adressée au comte Berg. Le 31 mars 1869, arrêté dans son palais à deux heures du matin, il fut, le soir à six heures, emmené par des gendarmes qui devaient le conduire à Perm, au fond de la Russie. Il mourut subitement en route à Nijni-Nowgorod. C'était le second évêque déporté qui mourait ainsi : le premier fut Monseigneur Kalinski, évêque uniate de Chelm. Monseigneur Lubienski n'avait que 44 ans. *Il avait offert à Dieu le sacrifice de sa vie pour obtenir le retour de la Russie à l'unité catholique.* (Voir le *Correspondant*, n° du 10 mai 1869 ; Notice sur Monseigneur Lubienski, par le P. Gagarin, S. J.) Monseigneur Sosnowski, administrateur de Lublin, dès qu'il connut la lettre du Cardinal Antonelli, se rétracta aussi et révoqua son délégué. Il put échapper aux mains des autorités russes et s'enfuir à l'étranger pour exposer la situation au Saint Père, après avoir nommé le prélat Baranowski, administrateur du diocèse.

Les anathèmes du Saint-Siège restèrent impuissants auprès de Monseigneur Staniewski. Il mourut en 1871, comblé d'honneurs par le gouvernement russe. Le noble exemple des Évêques fut inefficace auprès des prêtres délégués au collège catholique. Nous trouvons en effet parmi eux en 1871 : l'abbé Julien Sobolewski, délégué de Lublin ; l'abbé François Andrzejewski, délégué d'Augustowo, (tous deux révoqués par leurs Évêques). — Le Chapitre de Plock refusa longtemps de nommer un délégué ; mais enfin Muchanoff ayant dit aux chanoines qu'ils seraient tous privés de leur traitement, envoyés en Russie, et le diocèse supprimé, il délèguèrent l'abbé Julien Grabowski. (Les autres délégués, en 1875, étaient les abbés : Bagienski, de Mohilew, — Kozlowski, de Vilna, — Poniewski, de Samogitie, — Roszkowski, de Zytomir, — Lesk, de Varsovie, — Jasinski, de Kielce, — Aman, de Wloclawek, — et Slapczynski, de Sandomir.

Le successeur de Staniewski à la présidence fut le Prélat Moszczynski ; — le membre le plus influent, l'abbé Stacewicz, recteur de l'Académie. L'homme, de beaucoup le plus important, était le procureur du Collège Wladimir Krumbmuller, russe schismatique. — Le traitement des délégués fut augmenté. Tous reçurent des décorations. Leur travail demandait deux heures par semaine. Ajoutons qu'à partir de 1883 et peut être un peu antérieurement, ce collège, formellement condamné à Rome dans sa constitution primitive, fut autorisé ou plutôt toléré par le Saint-Siège, moyennant certaines conditions imposées par le Pape, acceptées par le Tzar, mais d'une application difficile. Un

de mes cousins-germains, l'abbé Edmond de Koskowski y était, en 1883, délégué de Plock. Agé de 29 ans, ayant sept mille francs de traitement, gratifié d'une haute décoration russe, il était au seuil de l'épiscopat. Les exigences de sa conscience, la difficulté de concilier toujours la voix de celle-ci et les ordres du gouvernement, le firent démissionner. Il échangea joyeusement sa haute situation contre une cure de campagne dans son diocèse de Plock.

Les Russes accusent leurs voisins de les avoir jadis *polonisés*, (ce qui se fit en quatre siècles, par le légitime ascendant d'une civilisation supérieure). Ils veulent *russifier* la Pologne de force, et sans délai ; refouler la civilisation occidentale et ses libertés, la remplacer par les mœurs et coutumes de l'autocratie orientale et la servilité d'une Église byzantine. L'insurrection de 1863, sa défaite, la rupture hautaine avec Rome, furent le point de départ d'une recrudescence inouïe dans le système russificateur. Les violences dont on usa à la suite de l'insurrection, furent suggérées au Conseil de l'Empire par M. Nicolas Milutine, frère du ministre de la guerre, Dmitri Milutine. Il soutint que le seul moyen d'en finir avec la Pologne était de la russifier *démocratiquement*, soulever les paysans contre les propriétaires, la noblesse et le clergé ; mener les choses de telle sorte que, pour retrouver la paix, les habitants dussent se jeter dans les bras du Tzar et embrasser le schisme. — « Mais, lui objectait-on, c'est la démagogie. — Sans doute, mais je vous garantis la paix pour « vingt ans. » — L'autocratie, comme la révolution, c'est le pouvoir sans frein ; — il est toutefois piquant de voir un Conseil présidé par un autocrate adopter le programme de la révolution : « Russification — dit le P. Martinoff, — veut dire d'abord « introduction de la langue russe dans l'administration, dans les « tribunaux, dans les écoles, dans la vie privée et jusque dans le « sanctuaire ... De là, prescription du polonais. — Russification « signifie encore substitution de la nationalité russe à la nationalité « polonaise, ainsi qu'à la civilisation qui en est le fruit naturel. « — Enfin la russification suppose aussi la *décatholisation du* « pays, *l'orthodoxie* étant aux yeux des russes, un signe distinctif « de la nationalité. » (*De la langue russe dans le culte catholique.* Lyon, Pitrat 1874).

Mourawieff, subitement révoqué en 1865, eut pour successeur à Vilna Constantin Petrowicz Kauffmann, allemand protestant devenu russe schismatique. Sous son gouvernement fut nommée une commission pour les affaires de l'Église catholique sous la

présidence d'Alexis Petrowicz Storozenko assisté de deux prêtres catholiques : l'abbé Bronislas Zauscinski, et un apostat nommé Kozlowski. Cette commission traça les plans, depuis lors fidèlement suivis, contre l'Église. Les Uniates revirent les jours terribles de la persécution de Siemaszko. On vit alors, hélas ! de grands propriétaires, des nobles des plus qualifiés, poussés à bout par des vexations sans nombre, apostasier et passer au schisme ; notamment le Prince Bronislas Drucki Lubecki ; les deux frères Princes Mirski. Je n'ai pas connu ces derniers ; mais je suis petit-cousin de leur oncle le comte Nostitz-Jackowski récemment décédé à Varsovie. Je me console de cette quasi parenté par une autre. Le Comte Jackowski avait aussi pour neveu le Père Nostitz-Jackowski, jésuite, ancien Provincial de Galicie, mort il y a trois ans *cardinal in petto* ce dernier, confesseur de la foi, emprisonné pour avoir évangélisé les Uniates, je le connaissais personnellement. On peut compter aussi parmi les apostats, le Prince Nicolas Radziwill. Mais il était devenu fou. En 1867, il avait promis de passer au schisme si le Tsar lui permettait de divorcer et d'épouser à la fois les deux filles d'un pape. Sur cette bizarre requête, on délégua vers lui un médecin de Vilna et un employé de l'administration. Le médecin déclara que le Prince était fou ; — l'employé le déclara dûment *orthodoxe*. Les deux procès-verbaux, l'un d'aliénation mentale, l'autre de conversion au schisme, furent rédigés simultanément (V. *journal de Posen*, n^o du 5 mai 1871 et du 13 août 1872). — Ces lamentables défections (sauf celle de l'irresponsable) méritent encore plus de mépris que de pitié.

Citons quelques traits de *conversions* populaires : Le Prince Chowanski, russe schismatique, disait tout haut que, pour de l'argent, il était prêt à se faire turc ou juif. En attendant, il se fait apôtre, se place devant un groupe de paysans et leur reproche de ne pas prier pour le Tsar : « Au contraire ! répondent-ils, nous prions pour le Tsar. » « Eh bien priez donc maintenant ». Les paysans se mettent à genoux, et ils font une prière pour l'Empereur. Chowanski, pour plus de solennité, leur fait distribuer des cierges, tout-à-coup, il fait cesser les prières, et circulant parmi les groupes des villageois, les félicite d'être devenus *orthodoxes*, puisqu'ils ont prié tenant en main des cierges bénits dans une *cerkieff* (église schismatique russe). On inscrit aussitôt leurs noms sur le registre du schisme. Des cosaques les menacent de leurs baïonnettes, les font entrer à coups de bâtons dans la *cerkieff*. Là un

pope leur administre la communion. Ils ont beau protester, les voilà *convertis*. Dans les cinq paroisses les plus voisines de Vilna sur 18467 catholiques, on en fit passer au schisme 4412. Les églises catholiques de toutes ces paroisses furent transformées en *cerkieffs*. Les quatorze mille restés fidèles, chassés de leurs églises, n'appartenant plus à aucune paroisse, ne pouvant requérir l'assistance religieuse des paroisses voisines, se trouvèrent absolument privés de tout exercice du culte heureux quand ils pouvaient aller secrètement à Vilna se confesser à Pâques et faire baptiser leurs enfants ! Le comte Baranoff, successeur de Kauffmann, était un homme modéré. Des paysans vinrent lui demander la permission de rentrer dans l'Église dont ils avaient été chassés par la ruse et la force. A cette supplique, le gouverneur civil Panioutine opposa la violence. Des cosaques dispersaient les groupes ; les chefs étaient incarcérés. Un petit nombre parvinrent jusqu'au gouverneur général Baranoff. Il ordonna une enquête confiée à Storozenko : c'était dire qu'elle n'aboutirait pas. Peu après le Tsar passant à Vilna répondit à la députation qui lui présentait la même requête : « Je n'autoriserai jamais le « retour à l'Église catholique de ceux qui ont une fois embrassé « l'orthodoxie. » Ainsi les conversions opérées par le fouet des cosaques et le bâton des gendarmes étaient irrévocables ! Voilà les victimes dignes de pitié ! M. Storozenko, président de la commission des affaires catholiques de Vilna racontait ainsi dans un salon de cette ville comment les enfants âgés de quelques jours *embrassaient l'orthodoxie* : « Imaginez-vous cette scène « amusante lorsque, entouré de popes, j'assistais au baptême « orthodoxe de petits enfants arrachés violemment à leurs mères « au milieu des rugissements de ces mères renfermées dans des « étables avec des cochons, des hurlements des chiens du village « et du tumulte occasionné par un vaste rassemblement du peuple se ruant sur les rangs des cosaques qui nous entouraient. »

Après la destruction des Uniates commença celle des Latins. On interdit les processions, les Quarante-Heures, les enterrements solennels, la publication des lettres après décès, la liberté de prêcher et d'expliquer le catéchisme, de réparer les églises, chapelles et cimetières, d'ériger et de réparer les croix. Telles furent les premières mesures. Mais les coups les plus durs furent peut-être ceux qui atteignirent le clergé. Voici les trois personnages qui eurent à peu près sans réserve l'administration du diocèse de Vilna : D'abord l'abbé Niemeksza, très intelligent,

très instruit, mais très ambitieux. Mourawieff l'avait chargé de certaines missions mystérieuses dont la conclusion était soit l'enlèvement d'un prêtre, soit la fermeture d'une église ou d'un couvent. A l'arrivée de Kauffmann, Niemeksza était décoré, prélat (l'autorité diocésaine n'avait pas été consultée), pourvu d'une maison enlevée aux Franciscains supprimés, et doté d'une pension de deux mille roubles (huit mille francs). Les sentinelles russes devaient lui présenter les armes. Le deuxième prêtre catholique, *persona grata* du pouvoir, était l'abbé Pierre Zylinski. Après l'insurrection, il vint à Vilna où il fut nommé curé de la paroisse d'Ostro-Brama. L'abbé Édouard Tupalski complétait le triumvirat. Il avait été mis en pénitence par l'Évêque prédécesseur de Monseigneur Krasinski. Au début de l'Insurrection, il était chantre à la cathédrale de Vilna. Il prit une part active aux démonstrations patriotiques. L'insurrection écrasée, il changea de rôle. On le vit flatter les policiers russes. Il rechercha les bonnes grâces de Niemeksza et de Zylinski. Niemeksza demanda l'élévation de Tupalski à la prélature. Sans que Monseigneur Bowkiewicz, l'administrateur du diocèse, fût consulté, Tupalski et ses deux patrons furent installés à la cathédrale. Monseigneur Bowkiewicz mourut en 1866. Zylinski fut nommé administrateur à sa place, sans que l'évêque exilé, Monseigneur Krasinski, eût été consulté, et sans autre confirmation que celle du pouvoir civil. Dès lors, on se fit un jeu de déplacer les curés zélés et influents, sans ombre de prétexte. Quant aux vicaires, on les chassait de place en place. Aux prêtres vertueux toutes les vexations. Un ancien couvent de Carmes, à Vilna, servait de geôle à ceux que leur mérite faisait juger incapables de tout emploi : « Cette prison était placée sous l'autorité immédiate du « prélat Niemeksza.... Les prisons des voleurs et des assassins « offraient plus de confort et de bien-être. On en installa de « nouvelles dans le couvent des Dominicains à Nieswiedz, dans « celui des Franciscains à Grodno et au presbytère de Bobruysk. « Dans l'*Ordo* de 1871, l'administrateur du diocèse plaça les « malheureuses victimes dans la catégorie des détenus pour « vices. Ces excellents prêtres persécutés étaient soixante et onze. « Il ne restait à Vilna qu'un couvent de femmes, celui des Sœurs « Bénédictines. On y entassa des Carmélites, les religieuses de « Sainte Marie, les Bernardines de Zarzecza, les Sœurs de Cha- « rité. C'était établir, pour ainsi dire, une autre prison. » (*La persécution en Lithuanie*, pages 47-48.) L'administration de

Zylinski et de ses deux complices était ouvertement corrompue. Sous le gouvernement de Potapoff, deuxième successeur de Kauffmann, le mariage des époux Lokucewicz fut cassé, au mépris de toute légalité, pour quelques milliers de roubles ; et, le lendemain du jugement, l'un des trois prélats bénissait la nouvelle union de l'épouse divorcée. Deux assesseurs du Consistoire, l'abbé Jacques Szyleyko, curé de l'église du Saint-Esprit, et l'abbé Klecki, curé de Saint-Jacques, protestèrent. Le contre-amiral Kortakoff, gouverneur civil, demanda au Gouverneur-Général la révocation de Zylinski. Il ne put l'obtenir, mais deux mois plus tard Zylinski revint de Saint-Pétersbourg avec un tel surcroît de crédit que Potapoff n'osa plus lui refuser la destitution et l'exil de Szyleyko et de Klecki. Potapoff était cependant le plus humain des successeurs de Mourawieff. Citons un fait qui se passa sous son gouvernement. La paroisse de Citowiany ne contenait pas (non plus que ses environs), un seul schismatique. Cependant, par ordre supérieur du 11-23 mai 1868, l'Église fut condamnée à être transformée en *cerkieff*. Les fidèles devaient être répartis dans les paroisses voisines. Ces pauvres gens supplièrent qu'on leur laissât leur église, offrant de bâtir eux-mêmes une *cerkieff* à leurs frais. On en référa à Patapoff. Les paysans offraient soixante mille francs pour le rachat. Potapoff fut impitoyable. En même temps le journal officiel de Vilna publiait l'ordre de fermer encore soixante églises paroissiales et un plus grand nombre de chapelles. Katkoff protesta dans son journal, la *Gazette de Moscou* : « Pourquoi tout cela se fait-il en Russie ? Est-ce par zèle religieux ? Est-ce par fanatisme ?... » La politique ne demande qu'une chose, c'est qu'une confession étrangère ne soit pas une institution politique. Pour que ce pays s'unisse à la Russie, il faut deux choses : rompre la solidarité qui existe entre les grands propriétaires du pays et couper le nœud qui lie le catholicisme à la nationalité polonaise. » (Article reproduit par le *Czas (Le Temps)* de Cracovie, n° du 16 juin 1868).

Le Concordat de 1847 garantissait le partage des trois provinces : Podolie, Wolhynie et Ukraine en deux diocèses : Kamieniec-Podolski et Luck-Zytomir. Or un ukaze de 1864 avait supprimé le premier de ces diocèses, le réunissant au second. L'Évêque de Zytomir, Monseigneur Borowski, refusa ce don fait indûment jusqu'à ce qu'il eût reçu l'autorisation du Pape, réduit encore ici à ratifier, crainte de pire, ce qu'il ne pouvait

empêcher. — Monseigneur Fialkowski, évêque de Kamieniec, relevé de ses fonctions par le gouvernement comme un simple fonctionnaire, fut relégué à Sunferopol, en Crimée. Le 15 juin 1872, il était avec l'autorisation du Pape, intronisé archevêque de Mohilew. — En 1869, le diocèse de Minsk subit le même sort que celui de Kamieniec. Le vieil évêque, Monseigneur Woytkiewicz, fut un jour mandé à Vilna par Potapoff pour affaire urgente. Il rencontra chez le Gouverneur-Général M. Siewers, qui lui annonça que Sa Majesté avait résolu de réunir le diocèse de Minsk à celui de Vilna et de relever l'Évêque de ses fonctions, lui assignant Vilna comme résidence. Le vieillard n'obtint pas même l'autorisation de retourner à Minsk mettre ordre à ses affaires. Il mourut quatre mois après. La Podolie, la Wolhynie et l'Ukraine n'avaient donc plus qu'un seul évêque, Monseigneur Borowski, prélat exemplaire. Nous le verrons en 1870 relégué à Perm (confins de la Sibérie). — Le vénérable évêque de Samogitie, Monseigneur Wolonczewski, avait dû, en 1866, quitter sa ville épiscopale de Wornie, pour résider à Kowno. Le Séminaire fut fermé, avec défense de recevoir de nouveaux élèves, et d'ordonner aucun sujet. L'évêque ne pouvait faire aucun acte épiscopal sans payer une amende. Il ne pouvait sortir de la ville, était continuellement surveillé. On le priva de son coadjuteur, Monseigneur Beresniewicz qui, par ordre de Potapoff, fut transporté à Mittau. L'Évêque lui-même fut enfin enlevé à son tour. — Dans le royaume, le diocèse de Podlachie fut supprimé. Ce sont ces faits que stigmatise l'encyclique du 17 octobre 1867. C'était la désorganisation complète de l'Église que le gouvernement avait accomplie en peu d'années.

Le 8 mai 1872, le prélat Tupalski fut empoisonné d'abord, puis assassiné et écartelé par son propre serviteur et pupille (d'autres disent son fils naturel), Georges Lazowski. Le corps, jeté à la rivière, fut repêché quelques jours après. La tête, une jambe et un bras, furent trouvés en la possession du meurtrier, lequel osa répondre qu'il avait voulu être la main de Dieu punissant un débauché et un traître. Les autorités russes firent à Tupalski de splendides funérailles. Il y avait deux ans que le vénérable supérieur du Séminaire, l'abbé Zdanowicz, destitué par les soins du prélat défunt, avait cédé le poste à son indigne rival. Deux ans après, jour pour jour, heure pour heure, Zdanowicz assistait dans l'église Saint-Georges, aux obsèques

des membres mutilés de son persécuteur. Toute la Lithuanie regarda passer la Justice de Dieu.

LA RUSSIFICATION PAR L'INTRODUCTION
DE LA LANGUE RUSSE DANS LE CULTE CATHOLIQUE

En Lithuanie, la langue polonaise était proscrite partout ailleurs que dans l'exercice du culte. Cela ne suffisait pas ; on étudia la question de savoir s'il n'était pas opportun d'imposer la langue russe au culte catholique. Une commission de vingt membres, dont le plus influent, après le président Storozenko, était le prêtre apostat Kozlowski, fut pour l'affirmative, non toutefois à l'unanimité. Quatre membres se prononcèrent pour la négative (tous quatre cependant fort ennemis de l'Église catholique) : MM. Derewicki, conseiller d'État ; Samarin, aide-de-camp de Baranoff, qui opta pour le latin, avec interdiction du polonais ; Besznoff, directeur du musée et du lycée, alléguant l'impossibilité de traduire exactement en russe la liturgie catholique ; enfin Koulin, inspecteur des écoles, niant la nécessité d'une telle mesure (V. P. Martinoff, S. J. *De la langue russe dans le culte catholique*, pp. 37 et suiv.) Le projet de la majorité avait pour lui l'opinion publique. Il fut porté à Saint-Pétersbourg devant un comité spécial de ministres et des plus hauts dignitaires désignés par le Tzar. Le Grand-Duc Constantin présidait ; le comte Siewers, directeur des cultes étrangers, était secrétaire (décembre 1869). L'un des membres, le prince Dondukoff, fit remarquer qu'un ukaze de Nicolas I^{er} défendait cette introduction d'office ; tant que cet ukaze n'était pas rapporté, on ne pouvait que *permettre*, non imposer. Cette opinion prévalut contre l'opinion contraire soutenue par le Grand-Duc, le Ministre de la guerre, Milutin et le procureur général du Saint-Synode, ministre de l'instruction publique Tolstoï. Le résultat définitif fut la circulaire du 19-31 janvier 1870, portant : 1^o le retrait de l'ukaze de Nicolas I^{er} interdisant l'usage de la langue russe dans les églises catholiques ; 2^o la faculté accordée aux catholiques de se servir du russe dans leurs offices ; 3^o que la demande soit faite par les paroissiens à leur curé qui en référera à l'autorité diocésaine, et celle-ci au ministre de l'intérieur, à qui appartiendra la décision. Le texte est modéré, mais, à côté du texte, il y a l'esprit sectaire qui le contredit et le fanatisme qui l'exécute. Ici l'Église a pour elle les termes explicites

de la loi écrite ; mais elle a contre elle la haine des Milutin, des Tolstoï, des Koulin, et les passions subalternes de leurs agents. Cet ukaze, matériellement inoffensif, va devenir l'instrument d'une infernale persécution. Un employé du gouvernement de Mohilew, M. Chelgonnoff, arrive dans une paroisse et harangue les fidèles pour qu'ils demandent au Tzar la permission de prier en russe. Les fidèles refusent. L'employé les inscrit quand même sur un papier préparé d'avance ; il fait trois croix devant chaque nom ; et voilà une pétition authentique adressée au ministre. D'autres fois on s'adresse directement au curé ; mais on se heurte toujours à un refus. L'inspecteur du gymnase (collège) de Bobruysk demande à ses élèves en quelle langue ils préfèrent entendre les offices. Ici le suffrage universel convenablement sollicité et dirigé, se prononce à l'unanimité pour le russe (Bobruysk est une petite ville du département de Minsk). Monseigneur Wolonczewski et Monseigneur Borowski refusèrent de recevoir les rituels russes. A Vilna, une femme allait trouver Zylinski et lui jetait à la figure un livre de prières écrit en russe. A Kraslaw, département de Witebsk, lorsque le *Sprawnik* vint à l'église proclamer la volonté du Tzar de voir le russe substitué dans l'église au polonais, un cri unanime étouffa sa voix. A Liksna, les paysans refusèrent le serment en russe, disant qu'ils ne le comprenaient pas. Il était clair que, si l'on s'en tenait aux termes de l'ukaze, pas une paroisse ne demanderait l'usage de la langue moscovite. On résolut de s'adresser à quelques mauvais prêtres, notamment à Zylinski, Niemeksza et Tupalski. Avant tout il fallait trouver pour les livres liturgiques russes des approbations ecclésiastiques, leur donnant crédit auprès des fidèles. Mais il fallait que ces livres catholiques fussent épurés par le Saint-Synode de toutes les propositions capables de nuire au schisme.

Le Collège catholique de Saint-Pétersbourg lui-même avait rejeté la proposition du gouvernement relative à cette innovation. Il avait prouvé que l'immense majorité des catholiques polonais, samogitiens, lithuaniens, blancs-russiens, comprenaient le polonais, mais non le russe ; ajoutant que les prières en langue polonaise dans les églises avaient été autorisées par le Pape dont l'approbation était encore indispensable. Les livres nouveaux ne pouvaient avoir d'autres introducteurs que les prélats qui les avaient fabriqués ou publiés : Zylinski, Niemeksza, Herburt et autres russo-catholiques de Vilna. En décembre 1868, une com-

mission fut chargée de traduire le Rituel ; elle était composée d'un prêtre gréco-russe, président, l'abbé Pietkiewicz, du prélat de Niemeksa et de l'apostat Kozlowski. Niemeksa avait déjà publié un livre d'heures à l'usage de la jeunesse catholique des écoles : c'était la traduction d'un livre polonais paru en 1834. Le traducteur avait ajouté des prières pour la Russie. « Mon Dieu, bénissez la Russie notre patrie. » Ainsi devaient prier les jeunes polonais. Le nom du Tsar y figure en caractères deux fois plus gros que le Saint Nom de Dieu, celui du Pape n'y figure pas. Le nom du martyr saint Josaphat en est effacé. Peu après parut une traduction russe des Évangiles pour les dimanches et fêtes. Le P. Martinoff y relève ceci, notamment : Le mot *luxure* est traduit par *luxe*. Parmi les *péchés d'autrui* figure celui de *les taire devant les supérieurs*. *Ponce Pilate* devient *Pilate du Pont*, etc.... Les aumôniers des deux gymnases (collèges) de Vilna, Julien Narkiewicz et Cyprien Zebrowski refusèrent d'user de cette traduction ; ils furent destitués et expulsés de la ville. En même temps parut un catéchisme abrégé destiné aux écoles primaires. On y lit, d'après le P. Martinoff, que le mot *convoitise* est traduit par le mot *caprice*. Le mot *identité* de substance des Personnes divines est traduit par *uniformité*. Ces fautes de tout genre furent si frappantes que M. Katkoff lui-même protesta publiquement contre de telles inexactitudes. Peu après, les autorités russes interdisaient ce catéchisme, jusqu'à nouvel ordre, à cause de nombreuses fautes d'impression qui le déparaient.

Venons à la publication capitale : le Rituel. Le polonais en est complètement banni. Le lithuanien et le lect (langue populaire de la Courlande), sont respectés, mais imprimés en caractères russes. Les textes français et allemand restent intacts. Les bénédictions de scapulaires sont supprimées. Ce Rituel est revêtu de l'*Imprimatur* de Niemeksa. Mentionnons encore un recueil de cantiques populaires pour les fêtes de Noël, traduits du polonais par un religieux russe de Vilna et approuvés par Tupalski. Ajoutons-y une histoire abrégée de l'Ancien et du Nouveau Testaments, et celle de l'Église catholique.

Entre temps, Zylinski étant revenu de Saint-Petersbourg comblé d'honneurs, réunit chez lui le clergé de Vilna. Dans le compte-rendu de cette réunion, figure un prétendu discours dont Zylinski ne prononça pas le premier mot, ne se gênant pas de dire qu'il avait été fabriqué après coup par Tupalski. Mais

loin de le désavouer, il le fit publier à plusieurs centaines d'exemplaires dans tout le diocèse, prescrivant au clergé de lui envoyer des adresses de félicitation, sur le modèle de ce pseudo-discours. Tupalski composa trois adresses entre lesquelles le Chapitre pouvait choisir. Tous les prêtres furent invités à signer. Publiées dans le *Courrier de Vilna*, ces adresses valaient des faveurs aux signataires. La grande majorité, qui s'y refusait, était mal notée et disgraciée. Le chanoine Zelunowicz, supérieur du Séminaire, alla remettre en mains propres au gouverneur-général, Potapoff, une note prouvant que le discours n'avait jamais été tenu et qu'il y aurait abus de pouvoir à forcer des prêtres à signer une adresse basée sur un faux supposé. Potapoff lut attentivement cette note, écouta les explications verbales qui la confirmaient, puis la rendit avec ces simples mots : « Je serai obligé de vous relever de vos fonctions de supérieur du Séminaire. »

Revenons au Rituel. Imprimé à Vilna, il fut envoyé à Saint-Pétersbourg au comte Siewers, directeur des cultes étrangers. Celui-ci le soumit à l'approbation de Monseigneur Staniewski, administrateur de Mohilew. Il répondit qu'aux termes du Concile de Trente (session VII canon 13), le Pape seul, la Congrégation des Rites consultée, pouvait approuver et introduire un nouveau Rituel. Il ajoutait que la traduction était mauvaise, et que la propagation d'un tel livre aurait les suites les plus fâcheuses. Pour toute réponse, Siewers lui envoya les exemplaires, l'invitant à les faire distribuer, par l'intermédiaire du collège catholique, aux différents diocèses. Un don de quinze mille roubles acheva de faire fléchir la constance du faible prélat. Dans le diocèse de Samogitie, Monseigneur Wolonczewski fit transporter les rituels russes aux archives, et continua à se servir des anciens. L'Évêque de Terespol agit de même, Monseigneur Borowski, évêque de Zytomir, ne fut pas plus docile. Ces diocèses étaient les seuls qui eussent encore des Évêques. Zylinski et son consistoire usaient de menaces et de contraintes pour obtenir les signatures des prêtres. Il y avait à Vilna un ecclésiastique dévoué à Niemeksza jusqu'à être le compagnon de ses orgies, c'était l'abbé Stanislas Piotrowicz, administrateur de la paroisse Saint-Raphaël. Mais ce prêtre coupable avait conservé la foi. Il comprit que des scandales publics exigeaient une expiation publique. Le 24 mars 1870, après s'être confessé, il passa une heure en prières devant la Vierge miraculeuse d'Ostro-Brama. Le soir, il mit la dernière main à une circulaire dont il

avait écrit et signé nombre d'exemplaires. Cette circulaire adressée aux curés de Vilna, exposait la situation religieuse telle que l'avait faite l'autorité russe avec la connivence des prélats. Ensuite il brûla tous les exemplaires du Rituel russifié qu'il avait reçu au nombre de 143, n'en réservant qu'un seul. Le lendemain, fête de l'Annonciation, après sa messe, il expédia sa circulaire à toutes les églises de la ville. A la grand'messe, dite par un de ses confrères, il monte en chaire après l'évangile, prêche d'abord sur la fête du jour, puis aborde un autre sujet, c'était un éloquent résumé de la persécution religieuse depuis 1863. Désignant nommément les prélats prévaricateurs, il conjura le peuple de se tenir en garde, demandant pardon des scandales qu'il avait causés. Parlant du Rituel russe, il dénonce avec force ce complot formé contre l'Église. Alors il prend en mains l'unique exemplaire qu'il avait réservé, en déchire les feuillets et les brûle à la flamme d'une bougie qu'il avait fait apporter. Lorsqu'il descendit de chaire, la foule se précipita sur lui ; on lui baisait les mains et les pieds ; on se partageait les lambeaux de son surplis et de sa soutane, on l'accompagna en triomphe jusqu'au presbytère où il ne restait qu'un sac de voyage et un bâton. Il fit appeler un officier de police, lui raconta tout et se livra entre ses mains. Il fut incarcéré. Peu de jours après on l'envoyait à Kola, au nord du gouvernement d'Arkangel. La police saisit tous les exemplaires de la circulaire qu'elle put trouver ; quelques-uns lui échappèrent et furent imprimés à Cracovie, à Grodzisk et à Posen. Les trois prélats n'osèrent plus de quelque temps, paraître en public. Zyliniski s'entoura d'une garde de police ; Niemeksza se fit garder par un gendarme. Tupalski acheta un revolver. Ils firent rédiger par Tupalski une nouvelle adresse désavouant l'acte de Piotrowicz. Pour ne l'avoir pas signée, le chanoine Jean Jawtok, inspecteur du Séminaire, les professeurs Kukra et Erdmann, furent expulsés de Vilna. La circulaire de l'abbé Piotrowicz restera l'un des documents capitaux de l'histoire de l'Église en Pologne, à cause des faits authentiques qu'il cite en témoin oculaire. Cette circulaire est écrite en russe, pour valoir comme document officiel. Elle commence ainsi : « La sainte Religion que par la grâce de « Dieu, nous professons s'appelle catholique romaine, et non « Pétersbourgo-catholique.... Aujourd'hui le plus grand ennemi « de l'Église, le Turc, donne la main à notre Religion. Seul le « schisme se jette comme un chien enragé sur tout ce qui est

« catholique romain.... Il a remis l'autorité ecclésiastique aux
« prêtres apostats et à la police.... L'insurrection lithuanienne a
« duré trois mois, et la persécution dure depuis huit ans. On a
« décimé le clergé au point qu'il y a des paroisses de dix mille
« âmes qui n'ont qu'un seul prêtre, souvent vieux ou infirme.
« Plusieurs centaines d'ecclésiastiques ont été déportés ou tués
« de 1863 à 1870. Dans cette période on n'a permis l'ordination
« que de dix prêtres.

« La confiscation fut universelle. Gloire cependant et honneur
« au général Labankoff qui, lui, ne volait pas, mais achetait au
« prix réel ; les larmes des veuves et des orphelins ne tomberont
« pas sur sa mémoire. Mais les autres apôtres du schisme... nul
« ne peut décrire les moyens qu'ils employaient.... Koladziejew
« disait au curé de Krewe : Prêtres, prenez des bâtons et partez
« pour Rome ; il n'y a pas de place pour vous sur le sol de la
« Russie ; car, envoyât-on un ange pour être gouverneur de ce
« pays, cet ange deviendrait Mourawieff.

« Le bâton et le knout, voilà les instruments de conversion.
« Aujourd'hui les catholiques n'ont plus de propriétés ; car, le
« peu qui reste est pillé la nuit. Des brigands se déguisent en
« employés du gouvernement, pillent et tuent sous prétexte de
« perquisition. Or, les paysans sont aujourd'hui plus fermes que
« jamais dans leur religion. Que peuvent les scribes et les pha-
« risiens sans Judas ? L'Église Uniate serait encore debout si
« l'on n'avait eu pour la trahir les Siemaszko, les Zubko, les
« Golubowicz.... On les a encore sous la main en Zylinski, Nie-
« meksza et Tupalski. Pas une mesure prise contre l'Église
« sans leur concours. Par leur conseil, on a effacé de l'Ordo le
« nom de Monseigneur Krasinski. Mourawieff renouvela l'ordre
« qui interdit aux prêtres de composer des sermons nouveaux,
« se contentant de lire au peuple les sermons écrits de l'abbé
« Filipecki et de Bialobrzewski. »

La circulaire se termine par cette apostrophe aux trois prélats :
« Ennemis des hommes, séducteurs et marchands du sang du
« Christ ! Voilà l'opinion qu'ont de vous le clergé et le peuple,
« membres du Chapitre de Mourawieff ! La voilà, cette adresse
« que vous désirez ! Vous ne cessez de présenter aux autorités
« des adresses mensongères. La voilà, l'adresse officielle dont
« la véracité ne sera contestée par personne et que nous sommes
« prêts à sceller de notre sang.... Depuis 1863, le clergé n'a
« jamais autant souffert que sous l'administration de Zylinski....

« Prêtres de la véritable Église catholique, criez contre les
 « loups !... Prêtres, mes frères, il y a longtemps que le Christ
 « a dit : *Je vous envoie comme des brebis au milieu des loups.*
 « *Ne craignez pas celui qui ne peut tuer que le corps ; mais*
 « *craignez celui qui peut jeter votre corps et votre âme au feu*
 « *éternel.* Avec l'aide du Christ et de sa Sainte Mère le schisme
 « sera vaincu ; la sainte religion catholique romaine triomphera ;
 « le peuple sentira ses bienfaits ; et il n'y aura plus qu'un trou-
 « peau et un Pasteur. Vilna, le 25 mars - 6 avril 1870, jour de
 « l'Annonciation de la Bienheureuse Vierge Marie.

X. STANISLAS PIOTROWICZ. »

L'effet de cet acte fut immense. L'abbé Adam Kosmian, curé d'Oszmiany, et l'abbé Alexandre Guitowt doyen de Grodno et archidiacre des Bialystok quittèrent leur situation plutôt que de céder. On ne put faire de l'introduction des livres russes un fait général. En 1872, après trois ans d'efforts inouis, sur 616 prêtres du diocèse de Vilna, le nombre des acceptants dépassait à peine le nombre de cent. Le moral du clergé était maintenu par la résistance du peuple. Des femmes jetèrent des œufs à la face d'un prêtre acceptant, chassèrent un autre à coups de balai ; un troisième s'étant avisé de prêcher en russe, tous les fidèles quittèrent l'église. Monseigneur Borowski, Évêque de Wolhynie, dut à sa résistance l'honneur d'être enlevé, comme les autres Évêques à son troupeau. Mandé à Kijew par le gouverneur général Korsakoff, il s'empressa d'ordonner prêtres tous les séminaristes de Zytomir, puis il partit. Korsakoff lui dit que le gouvernement exigeait l'introduction de la langue russe. Monseigneur Borowski refusa. Le gouverneur rendit un hommage respectueux aux nobles sentiments de l'Évêque, mais il ajouta que son devoir l'obligeait à transmettre ce refus à Saint-Pétersbourg. Le prélat mandé dans la capitale, maintint son refus. On le laissa rentrer dans son diocèse ; mais à peine y était-il arrivé qu'il fut arrêté par ordre supérieur et déporté à Perm (frontière de Sibérie). Avant de partir en exil, Monseigneur Borowski avait adressé au comte Siewers une longue lettre pour être mise sous les yeux du Tsar. Il y montre que l'appel au peuple est inadmissible dans le cas particulier : aujourd'hui il décidera de la langue liturgique. demain il voudra décider d'un dogme. Il ajoute que ce peuple simple, ignorant, ne sachant pas lire, distingue le catholicisme du schisme surtout par la différence de langue : l'un prie en russe,

l'autre en polonais; supprimer cette différence c'est ouvrir la porte au schisme. Il rappelle que la question dépend du Pape, qui a suspendu de ses fonctions Monseigneur Staniewski pour avoir cédé : Il offre enfin de supprimer le polonais à l'église, le remplaçant par le latin, mais jamais par le russe (Lettre reproduite en entier par le *Journal de Posen*, n° du 27 décembre 1870).

DESTRUCTION DE L'ÉGLISE UNIATE DANS LE ROYAUME DE POLOGNE.

Officiellement détruite depuis 1839, dans les provinces polonaises, l'Église uniate avait subsisté dans le royaume, concentrée dans le dernier diocèse grec-uni, qui eût été respecté, celui de Chelm. Cette ville de l'ancien Palatinat, aujourd'hui gouvernement de Lublin, était la résidence des évêques uniates, dont le diocèse s'étendait depuis le Niemen jusqu'aux frontières de la Galicie. Composé de 300 paroisses, il avait une population d'environ 250,000 Ruthènes unis, mêlés à un nombre égal de Polonais, catholiques latins, de sorte que beaucoup de villages avaient deux églises paroissiales et deux curés, un pour chaque rite. Après la mort de M^{sr} Kalinski, évêque de Chelm, le gouvernement russe proposa au St Siège, l'abbé Kuziemski, chanoine uniate de Léopol, capitale de la Galicie. Il fût confirmé par le Pape en 1868. Intronisé le 24 août — 5 septembre de la même année, ses débuts furent bons, mais il sembla n'être préoccupé que des dangers que couraient la nationalité ruthène et les autorités moscovites aux prises avec les Polonais.

Il se prêta même à la fondation d'un journal ecclésiastique, (*Diéceżalne Wiadomosci, Nouvelles diocésaines*) entièrement rédigé en russe. Les tendances de ce journal étaient anti-catholiques. M^{sr} Kuziemski publia une circulaire contre la prétendue propagande polonaise dont le résultat avait été que, sur un sol essentiellement « moscovite, plusieurs quittaient la rite uniate « pour le rite latin, ce qui était méconnaître leur Église et leur « nationalité ». Il s'attira cette rude parole d'un paysan : « Nous « avons déjà exposé nos têtes, pour notre foi, que votre Excel- « lence essaie d'en faire autant ». Le 18 mars 1871, le journal officiel annonçait que pour raison de santé, M^{sr} Kuziemski, était, sur sa demande, relevé de ses fonctions, et retournait à Léopol. Il est certain que son court passage à Chelm a été funeste. Il avait poussé les concessions jusqu'à l'extrême limite,

l'apostasie exceptée. Il fut remplacé dans l'administration du diocèse par le chanoine Marcel Popiel, ancien professeur de langue russe, puis d'instruction religieuse au Collège de Léopol, — homme éloquent et instruit, détestant les Polonais et le catholicisme. Précédé à Chelm d'une réputation déplorable, Popiel n'eut d'autre investiture que celle du gouvernement. Sa première lettre pastorale fixa les fidèles sur son compte. « J'adresse
 « mes prières au Seigneur, afin que je puisse fortifier la piété
 « du troupeau qui m'est confié envers le rite oriental, envers la
 « nationalité russe, son amour envers le Tsar, sa reconnaissance
 « pour la patrie russe, et son obéissance aux autorités légales....
 « Prouvons que nous brûlons d'amour pour le Tsar et pour
 « notre patrie russe. » (Dans ce diocèse les fonctionnaires moscovites seuls, étudient le russe.) Dans cette circulaire, pas un mot de soumission au Pape, pas un souvenir de l'unité catholique. — Sur la proposition du ministre de l'instruction publique, procureur général du Saint Synode, le Comte Tolstoï, un Conseil s'était réuni à Saint-Pétersbourg, sous la présidence du gouverneur général de Varsovie, relativement à la situation des Uniates du diocèse de Chelm.

Les membres du Conseil étaient, outre le Comte Tolstoï, le Comte Schouwloff, l'administrateur Popiel, les gouverneurs de Lublin et de Sielde. Les décisions prises à l'unanimité et publiées officiellement, furent les suivantes : Interdiction de la violence et de l'intervention policière ; — interdiction des cérémonies latines. — La décision est du 5-17 juin 1872 ; — l'approbation impériale du 10-22 du même mois. M. Kokoszkine, haut fonctionnaire, chargé des affaires Uniates, et dont les fonctions devenaient inutiles, depuis l'élévation de Popiel, voulut donner un diner d'adieu aux principaux fonctionnaires ecclésiastiques de la nouvelle administration. Citons quelques extraits de son toast : « La continuation de ma mission est confiée par le
 « gouvernement au Révérendissime Administrateur du diocèse
 « et à vous, honorés Messieurs, qui avez si bien saisi la pensée
 « du gouvernement. Croyez-moi, Messieurs, je vous affirme
 « qu'il n'y a pas de religion supérieure à la religion orthodoxe
 « grecque russe, de civilisation supérieure à la civilisation
 « russe, pas de bonheur plus grand, que d'être sujet du magna-
 « nime Tsar Alexandre II. Le Révérendissime Administrateur
 « s'élèvera comme une lumière brillante sur l'horizon russe.
 « Mais vous, Père Recteur, (le chanoine Krynicky, appelé de

« Galicie, pour être supérieur du Séminaire de Chelm), est-ce
 « que sous votre gouvernement autrichien, vous seriez chanoine ?
 « Est-ce que vous porteriez la croix qui est suspendue sur votre
 « noble poitrine ? Et vous, Père Gybilin, est-ce que vous seriez
 « parvenu aux dignités dont vous jouissez ici ? Non ! Quoique
 « vous, Galiciens, soyez les représentants les plus vrais de la
 « Russie opprimée par l'Autriche, je regrette que nous ne puis-
 « sions pas parler aussi librement à Lemberg (Léopol) même, à
 « côté de ces dignes Pères Malinowski, Pawlikow, Pietrusiewicz,
 « que je connais si bien. Mais espérons que nos désirs se réali-
 « seront bientôt ! A la santé de Sa Majesté, Président du
 « Saint Synode de St-Pétersbourg, chef suprême de l'Église
 « Orthodoxe grecque-russe. »

Tous les prêtres présents s'associèrent à ce toast.

La Galicie compte 2,300,000 Uniates ; la Hongrie et la Transylvanie, 800,000. Total plus de trois millions. Leurs prêtres très nombreux, tous mariés et pères de famille, sont dans une profonde misère. Le gouvernement russe, en les payant en fait ses instruments. (Voir *l'Univers*, n° du 10 avril 1875.) — L'administration du diocèse de Chelm, était toute composée de prêtres galiciens. En 1872, elle ne comptait qu'un prêtre du pays, l'abbé Wlasiewicz, il y était sans influence. Popiel n'étant pas Evêque, confia les ordinations à l'Evêque bulgare Joseph Sokolski. On se rappelle le bruit que fit vers 1860, le retour à l'Eglise de quelques milliers de Bulgares schismatiques. Pie IX voulut consacrer leur Evêque. C'était un Archimandrite d'un couvent de Basiliens, recommandable disait-on, par la simplicité de son caractère et la pureté de ses mœurs, nommé Joseph Sokolski. Or, cet homme était un agent de la Russie. C'est ce triste personnage, à peu près sourd et aveugle, que nous retrouvons en Galicie au service du schisme. L'abbé Popiel, le fit venir plusieurs fois à Chelm, pour faire des ordinations. — On avait commencé par supprimer les orgues ; puis les chants en polonais durant les offices divins ; introduit la langue russe dans les séminaires, les écoles, et les *portes impériales* (portes qui, dans les églises russes schismatiques, se ferment pour séparer le célébrant des fidèles au moment de la consécration), dans les églises uniates. Défense de se servir de sonnette pendant la Messe ; — de porter le Missel d'un côté de l'autel à l'autre ; Popiel supprima la prière pour le Pape, la remplaçant par une prière pour le Saint Synode. Il retrancha du Credo, le *Filioque* ; —

supprima la Fête-Dieu, celles de l'Immaculée Conception et de S. Joseph ; les remplaçant par des fêtes schismatiques.

Il voulut que tous les enfants nés de mariages entre latin et uniate fussent élevés dans le rite uniate, c'est-à-dire, si ses vues réussissaient, voués au schisme. La direction des écoles fut exclusivement confiée à des schismatiques. Les Basiliens, chassés de Varsovie, existaient encore à Chelm, on les supprima. Malgré leur vœu de chasteté, on en fit marier quelques-uns. Sokolski les ordonna, et on leur confia des paroisses. — Enfin, en février 1873, une réunion se tint à Varsovie, où avec les abbés Popiel et Wojcicki, figuraient le Ministre de l'Instruction publique, procureur du Saint-Synode, et les gouverneurs de Lublin et de Podlachie. Là il fut décidé que les prêtres galiciens disposeraient les esprits à transmettre une supplique à Sa Majesté « afin d'obtenir la permission de revenir définitivement à l'Église orthodoxe ainsi qu'avait fait l'Église uniate dans les provinces polonaises en 1839. »

La chose bien entendue ne se fit pas sans violence. Pour avoir refusé de signer une pétition demandant l'abolition de la clochette à l'église et autres usages de ce genre, quatre prêtres vénérables, les abbés Strakiewicz, Terlikiewicz, Baraski et Siniewicz eurent le choix de partir pour la Sibérie ou de s'exiler à l'étranger. Ils vendirent leurs biens et s'exilèrent.

Citons un document :

« Le Recteur du Séminaire grec-uni de Chelm, le 11 août 1872, n° 187, à M. Philippe Biegenowski, professeur au Séminaire de Chelm.

« Le Révérendissime Administrateur du Diocèse de Chelm (Popiel) par son ordonnance datée du 4 août courant n° 1730, rendue en vertu de la décision du Ministre de l'Instruction publique comte Tolstoy, en date du 17 juillet courant n° 618, m'a chargé de vous proposer de quitter le plus vite possible le diocèse de Chelm et de vous avertir en même temps que dans le cas contraire, vous serez renvoyé administrativement.

« En vous informant de cela, j'ai l'honneur de vous prier, Monsieur de me faire savoir quand et dans quel délai, (le plus court possible), vous avez l'intention d'aller demeurer hors des frontières du diocèse de Chelm, car je suis obligé d'en informer Sa Révérence l'Administrateur du Diocèse de Chelm.

» Signé : Le Chanoine KRINICKI. »

C'est l'un de ceux que nous avons vu figurer parmi les convives du conseiller Kokoszkine.

Quel était le crime du professeur Bieganowski? Il avait refusé d'enseigner l'histoire ecclésiastique d'après l'ouvrage schismatique de Kudakoff. Averti plusieurs fois, il fut privé de sa chaire d'histoire par le Ministre de l'Instruction publique, le 19 octobre 1871, et nommé professeur de langue russe. C'est là que vint le frapper l'arrêté ci-dessus.

Un journal de Léopol publia la liste nominative de 63 prêtres que Popiel avait envoyés, les uns au fond de la Russie, d'autres en prison, d'autres enfin hors de leur pays. — Le nombre des doyens que l'administrateur trouva dociles fut, hélas! beaucoup trop grand. Citons le galicien Liwerak, doyen de Bialy; celui de Konstantinowo, Michel Kolniowski; celui de Soholowo, Stéphane Wackowicz; celui de Wlodawa, Bielowski. Le doyen de Radzyn, Louis Marenowski, ne pouvant se résoudre ni à l'apostasie ni au martyre, tomba dans une mélancolie noire et finit par le suicide. — A Spicklos, le curé Michalowski, prêtre jusqu'alors pieux, bienveillant, distingué, reconnut Popiel, bien qu'il n'eut pas reçu la mission canonique du Saint-Siège. Il introduisit dans son église avec une lenteur calculée, les réformes gouvernementales; puis il se fit dénonciateur. Il supprima enfin les processions du Très Saint Sacrement; quant aux autres, il entreprit de les faire à la mode russe.

Alors ce pasteur si aimé se vit peu à peu abandonné; l'église devint déserte; et, au temps de Pâques, personne ne se présenta au confessionnal et à la Table Sainte. Ce que voyant, le pasteur mercenaire dénonça son troupeau aux autorités russes; chassa de l'école les enfants qui avaient des livres de prières polonais; enseigna que l'Eglise appartient d'abord au Tsar, et ensuite au Patriarche d'outre-mer; cependant il n'exigeait pas que l'on renonçât à obéir au Pape. Le peuple le fuyait, les enfants le suivaient dans les rues en l'appelant pope: Michalowski partit brusquement, on annonça peu après l'arrivée d'un prêtre récemment ordonné par l'apostat Sokolski, et parent de Popiel.

C'était le dimanche 4 mai 1873. A l'heure où sonnaient les vêpres, les femmes fermèrent l'église et cachèrent les clefs. Cependant Michalowski s'était enfui secrètement à Czernicyn où les femmes à son arrivée, fermèrent aussi l'église. Deux semaines après, le chef du district accompagné de la force armée,

installait le successeur de Michalowski à Spicklos, forçant le peuple à assister à l'office. Le soir, le chef parti, les femmes fermèrent de nouveau l'église.

Une centaine de gendarmes et de cosaques arrivèrent de Lublin. Quelques-uns des propriétaires les plus âgés furent emmenés à Hrubieszow, où l'on tenta vainement de leur démontrer l'identité du schisme et de l'union. Michalowski revint quelques jours après, réunit les paroissiens au cimetière et leur reprocha leur désobéissance au Gouvernement. Les femmes lui crièrent : « Judas ! tu nous a trahis ! Tu t'es vendu ! » Le malheureux se tut et partit, mais les gendarmes restèrent.

Dans nombre d'autres villages, il y eut du sang versé. A Polubicze, district de Wlodawa, le 13-19 octobre 1873, Popiel expédia aux doyens un exemplaire du nouveau rituel ouvertement schismatique avec injonction de le mettre en vigueur, en Janvier 1874. Michel Wachowicz, curé de Polubicze, se décida le 1^{er}-12 Janvier 1874 à officier selon le Rituel schismatique. Lorsque les fidèles virent le célébrant à un moment fixé par le cérémonial gréco-russe fermer les portes impériales et baisser le rideau qui cache le prêtre à l'assistance, ils brisèrent les portes, enjoignant au curé de s'abstenir de tout cérémonial du schisme. Peu de jours après, arrivait le chef du district, M. Tur. Les menaces restant sans effet, on lui envoya le colonel Stejn avec un détachement de la garnison de Siedlce. Plusieurs habitants furent saisis et battus de verges. Un paysan après avoir reçu cinq cents coups, finit par apostasier. Il fut le seul et témoigna aussitôt après son repentir. Un autre resta pour mort sans céder. Quand on voulut ouvrir l'église, ce fut le signal d'une mêlée qui dura jusqu'à la nuit. Un paysan fut tué d'un coup de baïonnette.

A Pratulin, district de Janow, la troupe tira et tua treize personnes. Les chefs de l'expédition furent Kutanin, président du district, et le colonel Stejn. Les survivants chargés de chaînes, furent emmenés à la prison de Bialy. Ils s'y rendirent en chantant des cantiques. Les exécutions se répétèrent sous d'autres formes sur tous les points du territoire, écoutons ces paroles d'un vieux paysan de Derlo, nommé Pikuta. (Ce serment fut répété mot par mot par tous les hommes du Pratulin en présence de Kutanin) : « Je jure sur mes cheveux blancs, sur le salut de mon âme, comme je veux voir Dieu au dernier moment de ma vie, que je n'apostasierai pas d'une syllabe de

« notre foi, et qu'aucun de mes voisins n'apostasiera. Les saints
« martyrs ont supporté tant de persécutions pour la foi, nos
« frères ont versé leur sang pour elle, nous autres, nous les
« imiterons. » Le vieillard fut immédiatement saisi et enchaîné.
— Une femme à qui on présentait une pièce schismatique en
disant : « Signe ou tu partiras pour la Sibérie. — Je partirai !
« — dit-elle — mais signer, jamais ! — Nous t'enlèverons
« ton enfant. — Le voilà ! Dieu en aura soin. » — Elle
remit l'enfant entre les mains des sbires, après l'avoir béni.
Cette femme s'appelait Kraiczikka (V. Le P. Martinoff S. J.
Le Brigandage de Chelm, dans les *Études Religieuses*, Juin
1875 pp. 952-953).

Les paysans du département de Siedlce, députèrent cinquante des leurs à Varsovie présenter leurs griefs au Gouverneur Général Kotzebue. L'audience dura trois heures. Les députés demandaient notamment la destitution de Popiel et la réintégration de Mgr Kuziemski, seul confirmé par le Pape, Kotzebue promit d'obtenir du Tsar l'envoi d'un autre évêque, ajoutant que Mgr Kuziemski ne pouvait revenir pour cause de santé. « Nous ne voulons pas un évêque du Tsar mais un
« évêque du Pape. Laissez-nous aller nous-même chez l'Empe-
« reur, puis à Rome. Nous dirons tout au Tsar qui voudra
« bien nous écouter et nous accorder nos demandes. Nous
« apprendrons du Pape s'il approuve tous ces changements,
« s'il nous dit que les réformes ne portent aucune atteinte à
« notre culte, nous les accepterons volontiers. » — Kotzebue
« répondit qu'il ne pouvait pas les laisser aller à St-Petersbourg
sans la permission de l'Empereur et qu'il n'autoriserait jamais le
voyage de Rome. « Ne violentez pas notre foi, — dit un
« député, — laissez-nous fréquenter librement nos églises; et les
« sentiments de gratitude et d'attachement rentreront dans nos
« cœurs. » — Kotzebue écoutait avec bienveillance. Il promit
de transmettre au Tsar les griefs des paysans. (Voir le récit
de cette audience dans la *Gazeta Narodowa*, journal galicien,
du 25 mars 1874, le *Journal de Posen*, du 27, l'*Univers*, du
10 février, le *Monde* du 18 Avril.) La pétition parvint à
Alexandre II. Les chefs de districts eurent ordre de transmettre
à leurs subordonnés cette réponse textuelle : « Toute votre
« pétition est un tissu de mensonges. Qu'on agisse suivant les
« ordres donnés. » — Une deuxième pétition eut les honneurs
d'un refus officiel. Le *Dziennik Warszawski* (Journal de

Varsovie) du 30 Juin — 12 Juillet 1874 contient cette notification de Kotzebue :

« Ayant porté à la connaissance de Sa Majesté, l'objet de la « demande des Uniates, j'ai été autorisé par Elle, à déclarer pour « la seconde fois à la population grecque-unie du pays, confiée à « mon administration, qu'il ne peut être donné satisfaction à sa « demande. » (Le général Kotzebue était personnellement bien disposé. Le Comte Stanislas Kosakowski, me racontait chez lui, à Varsovie, qu'il était allé, à cette époque, dire au Gouverneur-Général : « Je cache chez moi des prêtres Uniates. Il ne tient » qu'à Votre Excellence de les faire arrêter, et moi avec eux. » Kotzebue n'usa de la confiance que pour protéger la sécurité de ces prêtres et de leur hôte courageux.

On envoyait dans les villages des garnissaires, avec ordre de manger et de boire à discrétion jusqu'à ce que la misère absolue s'en suivit, et que les habitants se décidassent à signer. Le terrible fouet des Cosaques (nahajka,) appliqué aux hommes, femmes et enfants, servait à extorquer les signatures qui se faisaient trop attendre. La ration réglementaire, souvent dépassée, était de 50 coups pour les hommes, 25 pour les femmes et 10 pour les enfants. Dans le village d'Uscincow, le chef militaire Tur, fit pousser les habitants jusqu'au cou dans l'eau glacée du lac voisin. Le Colonel Klemenko, chef du district de Kurick, assisté de M. Kutanin, mit toute la population, hommes et femmes dehors, par un froid de — 20° c., pendant deux heures, ordonnant à ces malheureux de jeter la neige dans les fossés, puis de la rapporter sur la route.

A Wlodawa, Formin, hetman des cosaques, fit battre les récalcitrants au point que trois femmes moururent sous les coups, (V. *l'Univers* des 17 mars et 8 avril et *le Monde* du 16 avril 1874.) Un jeune paysan du village de Klodno, nommé Joseph Koszeniowski, s'enferma dans sa grange avec sa femme et deux enfants, dont l'aîné avait trois ans et il y mit le feu. Quand on eut éteint l'incendie, on trouva le cadavre du malheureux, dans l'attitude de la prière. — Voilà comment s'obtinrent à la fin, en masse, les signatures attestant le *retour volontaire* des Uniates à l'orthodoxie moscovite.

Dans un bref du 13 mai 1874, adressé à l'Archevêque Ruthène de Léopol et aux autres Evêques du même rite, Pie IX flétrit énergiquement l'usurpation et les excès de Popiel, et encourage les victimes de l'intolérance russe : « L'Evêque du diocèse de

« Chelm, que Nous avons Nous-Même institué, il y a peu
 « d'années, étant parti, un certain pseudo-administrateur n'a pas
 « craint d'usurper la juridiction ecclésiastique, de tout boule-
 « verser dans cette Eglise et surtout de troubler de sa propre
 « autorité la Liturgie canoniquement approuvée, dans le but
 « non douteux d'introduire la liturgie des schismatiques dans le
 « diocèse catholique de Chelm. Le pseudo-administrateur
 « susnommé est d'abord complètement dépourvu d'une juri-
 « diction ecclésiastique quelconque, puisque ni le légitime
 « Evêque, ni le St-Siège Apostolique ne lui en a confié aucune.
 « Il doit être regardé comme un intrus. » — Ce bref instruisit
 l'Europe de la triste réalité. — Le 26 janvier 1875, la dépêche
 suivante partit de St-Petersbourg : « *Le Moniteur officiel* de l'em-
 « pire russe, parlant de la situation de l'Eglise grecque-unie, dit
 « que l'opposition de l'Eglise latine et les encycliques du Pape,
 « n'ont eu d'autre résultat que de faire revenir *volontairement* au
 « rite grec, 45 paroisses avec 26 ecclésiastiques et 50 mille
 « paroissiens. » (*Agence Havas.*) — Le 12-24 janvier 1875, on
 fit venir à Biala le maire et deux adjoints de certains villages
 désignés. Ils devaient représenter les communes qui voulaient
 passer au schisme.

Ils furent reçus en grande pompe par l'archirey (archevêque
 schismatique) de Varsovie. Le doyen de Biala, Nicolas Liwczak,
 avec plusieurs autres prêtres, adhéra au schisme. Il fallut appeler
 les Cosaques pour contraindre les maires et adjoints à imiter
 cette apostasie. Cette odieuse et grotesque cérémonie fut le point
 de départ de la dépêche triomphante, annonçant la conversion de
 50,000 Uniates. — Le fait de Biala se répéta deux mois après à
 Janow. — Un acte capitulaire des prêtres apostats de Chelm,
 clôt le drame long et sanglant de l'extinction de l'Eglise Uniate
 en Pologne.

« Nous, les derniers Uniates qui vivent aujourd'hui dans les
 « limites de la Russie, nous revenons à la foi de nos pères,
 « n'ayant jamais cessé de demeurer spirituellement en commu-
 « nion avec l'Eglise une, sainte, catholique, apostolique,
 « orthodoxe, et avec le peuple russe qui professe cette foi et qui
 « est de la même race que nous. » — Un décret, suivant de près
 cet acte, réunit le diocèse de Chelm à celui de Varsovie, qui
 s'appellera désormais diocèse de Varsovie-Chelm.

Un autre diocèse schismatique est créé sous le titre de diocèse
 de Lublin, avec Popiel pour évêque.

Le corps de St Josaphat Kuncewicz, martyr de l'Union, reposait dans l'église de Biala, on en avait pris plusieurs fois des reliques, en présence de tout le Chapitre et d'autres témoins, pour les envoyer à d'autres églises, et, plus récemment à Pie IX. Popiel, sous prétexte de restaurer l'église, fit enlever le corps saint.

Il disparut, et les journaux russes publièrent que ce n'était pas le corps véritable, mais seulement une figure de cire. (V. l'*Univers* du 10 février 1875.) — Du moins, l'Angleterre persécutrice de l'Irlande durant trois siècles, ne lui avait jamais promis avant le XIX^e, la liberté de conscience, — et, cette concession faite, quoique de mauvaise grâce, l'Angleterre y est restée généralement fidèle.

IX

ÉTAT STATIONNAIRE (1875-1905)

Nous avons vu s'opérer contre la lettre et l'esprit des traités de 1815, l'absorption politique complète du peuple polonais; — son absorption religieuse graduelle par l'oppression des consciences catholiques. Les traités de Vienne, qui supposent évidemment la pleine liberté de conscience de toute l'ancienne Pologne, aussi bien que du Royaume, les traités de Vienne, seul titre avouable de la domination russe dans ces pays sont lettre morte. La Russie signe des conventions avec l'Europe, et ne les exécute jamais. La lumière lui fait peur; la science lui répugne; sur la question toujours vivante de la Pologne et de ses droits, la Russie demeure en dehors de la civilisation occidentale. Les traités de Vienne exécutés, ce serait la mort du vieux parti russe.

Nous avons entendu Alexandre II, puis Nicolas I^{er}, reprocher aux Polonais leur obstination à rêver une nationalité distincte. Où donc ont-ils pris ce rêve insensé? « Les Polonais, sujets « respectifs de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse, obtiennent une représentation et des institutions nationales. » (Article 1^{er} de l'Acte Général du Congrès de Vienne, 9 juin 1815.) — L'article 5 du Traité entre l'Autriche et la Russie du 30 avril-12 mai, est conçu dans les mêmes termes: « Les Polonais, sujets « respectifs des hautes parties contractantes, obtiendront des « institutions qui assurent la conservation de leur nationalité. » (Article 3 du traité du même jour entre la Russie et la Prusse.)

— La Russie ne reconnaît comme Polonais que le Royaume. Or la Russie gouverne, en dehors du royaume, *seize millions* de Polonais, qu'elle prétend être purement et simplement russes. Ajoutez à ces seize millions des provinces Polonaises de la Russie quatre millions dans le Royaume, autant en Galicie, deux millions en Posnanie et Silésie prussienne, cela fait une nation de *vingt-six millions* d'âmes répartie entre les trois puissances copartageantes. (La Lithuanie, la Podolie, l'Ukraine, une partie de la Courlande sont des *provinces polonaises*. — Dans la Grande Russie, en Tauride, en Bessarabie, parmi les Arméniens du Caucase, on compte un assez grand nombre de polonais catholiques.)

Cette double absorption politique et religieuse était, peut-on dire, fatale. Tout pouvoir absolu, si l'Eglise ne le modère, aboutit à la tyrannie. Révolution et despotisme, c'est la suppression du droit au profit de la force. Faire du despotisme l'antidote de la révolution, c'est folie. L'un et l'autre, répétons-le, est *le mépris du droit*. — Il est certain que l'esprit révolutionnaire a sévi de tout temps en Pologne. Avec sa constitution anarchique, elle fut en Europe, la première nation victime des passions subversives. Toutefois, il y a beaucoup moins de révolutionnaires en Pologne qu'en France.

Il serait difficile de prouver qu'il y en a plus qu'en Prusse, en Italie, en Espagne. De quel droit à elle seule jetterait-on le mot : *Révolutionnaire* comme unique réponse à ses revendications les plus légitimes ? Les causes de la chute de la Pologne étaient en elle : affaiblissement de la foi ; décadence des mœurs ; servage ; quasi-anéantissement du pouvoir royal ; rivalités héréditaires de quelques grandes familles. — Mais c'est à l'époque précise où cette nation s'apprête à se réformer, que les trois copartageants, — la Russie surtout, — empêchent la réforme qui eut rendu le partage impossible. Des faits indéniables, apportés à la tribune de Berlin, ont prouvé que dès 1860, la police prussienne savait fabriquer, imprimer et distribuer des pièces incendiaires destinées à prouver à l'Europe l'esprit révolutionnaire et ingouvernable des Polonais. (Interpellation de M. Niegolewski à la chambre des Députés de Berlin, 12 mai 1860.) -- Les massacres de Galicie, la suppression de la République de Cracovie sont-ils dus à la révolution ? Et hier encore les troubles anarchiques fomentés par des Juifs et payés peut-être par l'étranger ne sont pas imputables à la Pologne aussi le *postulatum*

d'autonomie demandé par cette nation a été approuvé à une immense majorité par le parti russe le plus conservateur, celui des propriétaires terriens. Cet acte n'est certes pas de ceux que Pie X dans son encyclique de 1909 aux Polonais, flétrit comme attentatoires aux droits de Dieu. — Par ses paroles et plus encore par sa conduite, la nation polonaise a répudié les troubles révolutionnaires des dernières années; elle y fut étrangère et hostile; elle en eut même triomphé s'il lui eut été permis d'opposer des organisations, des groupements nationaux réguliers aux organisations anarchiques. — En mai 1905, le Prince Roman Sanguszko avait une audience du Pape, qui lui dit : « Je sais que la révolution qui sévit en Russie n'est ni catholique ni nationale; elle n'est qu'anarchiste et socialiste. » Cette parole est reproduite textuellement avec l'autorisation des deux interlocuteurs par le *Pzeegląd powszechny* (Revue catholique) de Cracovie, sous la signature de Mgr Téodorowicz, Archevêque catholique-arménien de Léopol (N° de Janvier 1906 p. 14.) — Certaine presse de Berlin a cru voir dans l'Encyclique de Pie X aux Evêques de Pologne (1905), un mouvement nationaliste. Ce sont là, dit Mgr Téodorowicz (article précité), des improvisations sans valeur, prenant des désirs pour des réalités, et prouvant que leurs auteurs ignorent tout-à-fait l'atmosphère qui règne au Vatican. Du reste, une ligne de l'Encyclique citée textuellement, est la meilleure réponse : « Querelæ vestræ justæ sunt, quibus Nos et querelas Nostras et lacrymas ex animo adjicimus. » — Loin de blâmer la Pologne, le Pape l'engage à soutenir par une lutte énergique ses droits religieux et nationaux. Il distingue nettement le mouvement autonomiste du mouvement révolutionnaire, deux contraires, hélas ! si souvent confondus contre toute vérité et toute justice, quand il s'agit de cette malheureuse nation. Confusion non seulement injuste mais dangereuse, car tendant à faire croire aux masses chrétiennes mais peu instruites, qu'autonomie et révolution sont identiques, elle tend, par le fait, à les détourner de l'Eglise, constante protectrice de leurs droits pour les jeter dans les bras d'une révolution cosmopolite et impie. — Tout cet article de l'éminent prélat, l'une des lumières de l'épiscopat polonais, daté de Rome en la fête de l'Epiphanie 1906, résume en dix-huit pages, avec l'autorisation de Pie X, le commentaire oral de l'Encyclique donné par Sa Sainteté à l'Archevêque de Léopol, au cours d'une audience intime en Décembre 1905. Voici les derniers mots de

cet article que nous regrettons de ne pouvoir traduire en entier : « Ces paroles si tendres, si fortes du Père de la chrétienté « unissent pour jamais, Rome et la Pologne. » — Ce commentaire officiel, tout entier de la bouche du Pape, qui est comme une seconde Encyclique expliquant la première, fit un grand bien. En effet, le document pontifical avait été annoncé et analysé d'avance par un télégramme qui, dans son laconisme avait été une occasion d'erreur et de préventions, dont bon nombre ne furent pas dissipées par la lecture hâtive, et faite avec des idées préconçues, du document lui-même. Sans parler des attaques de la mauvaise presse, les organes catholiques se montrèrent défavorables, les uns publiant l'Encyclique sans commentaires, soulagés d'en être quittes et décidés à n'en plus parler ; les autres en appelant au Pape mieux informé. — L'audience accordée à Mgr Téodorowicz, la publicité officiellement autorisée de cette *Encyclique orale*, dissipe toute erreur et fait pleine lumière. — L'Encyclique fut envoyée aux Evêques par l'intermédiaire du Gouvernement russe ; elle fut notifiée à toute la Pologne, prêtres et fidèles. Il serait donc de notoriété universelle si quelque nouvelle atteinte était portée à l'Eglise et à la nationalité que l'on contredirait la volonté du Pape officiellement notifiée et qu'Il défendrait de toute sa force, devant toutes les juridictions. — D'autre part, quiconque tenterait d'annihiler ou d'amoindrir la valeur de ce document, mériterait de tout le pays. Cette Encyclique ne se borne pas à traiter des troubles actuels, c'est un programme dont l'expérience montrera toujours plus, d'année en année, de génération en génération, la sagesse et la fécondité.

Les troubles révolutionnaires furent l'occasion de ce document qui embrasse bien d'autres sujets pour le présent et l'avenir. Il produisit dans le Royaume et en Lithuanie, une recrudescence de piété et de patriotisme. Il montre que Pie X est bien informé des choses polonaises. C'est le premier acte pontifical adressé au gouvernement russe depuis l'ukaze proclamant la liberté religieuse. Le Pape, naturellement, témoigne sa reconnaissance. Il montre, en même temps, qu'il est de l'intérêt de la Russie de faire droit aux revendications religieuses, sociales et nationales de la Pologne, — et de l'intérêt de la Pologne d'entretenir des relations correctes et pacifiques avec le pouvoir, tant que celui-ci respecte les droits de Dieu et de la nation. La foi surnaturelle, ainsi que le sens commun ratifie ce

sage avis. Le mot d'ordre que donne le Pape, c'est de lutter pour la foi et la patrie ; de raviver la foi, la rendre agissante dans la conduite privée et dans les mœurs publiques, vivifier la foi dans les individus, notamment par l'éducation, pour la vivifier dans la société et combattre ainsi le socialisme. « Toutes les mains « doivent s'unir pour améliorer l'état social, — écrit Pie X, — « nul n'a le droit de récuser cette tâche. » Le Pontife demande aux maîtres de l'éducation, qui formeront la Pologne de demain, la piété, l'instruction, un dévouement sans bornes. — Pie X ajoute que la Pologne a une mission d'apostolat semblable à celle qu'elle a déjà remplie au cours de son histoire envers deux nations voisines. (Il fait allusion, notamment à la conversion de la Lithuanie.) — Ce dernier point, la chose est facile à comprendre, est traité en termes très mesurés. Voilà, résumée à grands traits, cette Encyclique. Quand partout l'Eglise se recueille en face d'un avenir plein de menaces, quand les sociétés cherchent un guide, le Pape donne à la Pologne ce mot de ralliement : *Profide et patria*. D'abord mal compris, il s'explique publiquement et clairement avec Mgr Téodorowicz.

Le devoir de la Pologne est manifeste : *Vivre la parole du Pape*. Elle a sauvé naguère par le glaive l'Europe de la barbarie musulmane. Qu'elle la défende aujourd'hui par l'apostolat du bon exemple contre les doctrines attentatoires aux droits de Dieu et subversives des sociétés.

Nous avons arrêté à 1875 notre aperçu historique. En effet, les trois dernières années d'Alexandre II, assassiné en 1878, — le règne d'Alexandre III, et celui de Nicolas II jusqu'à l'ukaze du 17-30 avril 1905, ne changent pas notablement la situation religieuse et politique de la Pologne. Cet ukaze est un événement considérable. Il le serait bien plus encore, s'il était partout observé de bonne foi. Toutefois, il ne faudrait rien exagérer. Ce document impérial, accordant la *liberté de conscience* à tous les sujets de l'empire russe n'est qu'un acte de *tolérance*, surtout pour l'Eglise catholique. Il permet à tout sujet russe de « déchoir « de l'orthodoxie (schisme) a toute autre confession chrétienne ». « Qu'en est-il en pratique ? La situation change d'heure en « heure. Les braves gens de Zamosc (terre seigneuriale de la « famille Zamoyski) voulant profiter de la liberté accordée par « le gouvernement russe lors des victoires japonaises, disaient « qu'il fallait se hâter d'en profiter, car si les russes étaient vain- « queurs, ils retireraient les permissions accordées. Quarante

« mille personnes, hommes et femmes se déclaraient catholiques
« en un seul jour. Le retour des uniates officiellement inscrits
« comme schismatiques dans les statistiques russes continue en
« une certaine mesure. Mais on leur oppose tant d'entraves que,
« forcément cela se ralentit. Il en est ainsi de tout en Russie. Il
« est extrêmement difficile de se faire une notion juste de la
« situation. Ce qui est autorisé sur le papier est ordinairement
« impossible dans la pratique. Ce qui est péremptoirement dé-
« fendu se fait couramment. » (Lettre de la comtesse Zamoyska,
veuve du général, adressée à l'auteur le 31 mars 1906.)

Malgré tout, les résultats sont déjà bien consolants. « Sur
« 440000 uniates du diocèse de Chelm, supprimé en 1874
« comme diocèse catholique, 230000 viennent de se déclarer
« catholiques-romains. En Lithuanie et dans la Russie Blanche
« où l'Union a été abolie 40 ans plus tôt, en 1834, le mou-
« vement de conversion a été très fort. Dans certaines paroisses
« du diocèse de Minsk, il a atteint le chiffre de 4000. Dans ce
« diocèse, administré par l'archevêque de Mohilew, aux 250000
« anciens catholiques se sont joints 200000 nouveaux con-
« vertis. Dans le diocèse de Luck-Zytomir et dans celui de
« Kamieniec, administré par l'évêque de Zytomir, sur 750000
« catholiques, il y a bien plus de 100,000 convertis. Dans ces
« deux diocèses, ainsi que dans ceux de Minsk, de Vilna, de
« Mohilew, il n'y a presque pas de paroisse qui n'ait son
« groupe de convertis dont le nombre bien souvent se compte
« par centaines. — Le nombre des retours en Russie et en
« Pologne ne peut être évalué à moins de 750000. Et le mou-
« vement n'est que commencé... Les Rédemptoristes viennent
« d'évangéliser par leurs missions toute la Pologne. Les Frères-
« Mineurs ont donné, dans le courant de 1906, 46 missions,
« pendant lesquelles on a distribué 260000 communions. Les
« Dominicains évangélisent maintenant les paroisses de la
« Podolie. Le peuple accourt par dizaines de milliers aux
« missions, et le bien qu'elles font est immense... Enfin une
« vie nouvelle germe partout. » (Lettre de Varsovie, datée du
28 septembre 1907, reproduite par *l'Univers* du 4 octobre
suivant.)

— Pourquoi faut-il opposer à ce tableau si consolant des
ombres comme la persécution à Vilna, dont l'évêque est exilé,
— et la secte des Mariavites dont nous allons parler sommaire-
ment avant de clore cette étude.

X

SECTE DES MARIAVITES

Les aspirations à la vie parfaite telle qu'elle se pratique dans le cloître trouvent dans le gouvernement russe un obstacle plutôt qu'un appui. Malgré cela, dès 1882, des prêtres jeunes et fervents cherchèrent dans l'association le soutien d'une vie d'études, de piété et de zèle apostolique. Ils voulaient s'agrèger, soit à l'*Union apostolique* répandue en France, soit au Tiers-Ordre de Saint-François. Ce dernier projet fut même soumis à Mgr Nowodworski, alors évêque de Plock, qui refusa de l'approuver. « Le gouvernement, dit-il, flaire partout la politique. Nous risquerions ainsi de perdre nos meilleurs » prêtres. »

Les faits justifèrent bientôt cette appréhension. Une association sacerdotale, inoffensive, fondée sur les bancs du Séminaire, fut découverte par la police en 1895, et les prêtres qui en faisaient partie furent exilés au fond de la Russie. Toutefois le projet, ne fut pas abandonné, — mais il trouva pour son exécution d'étranges personnages.

L'abbé Casimire Przyemski, né en 1866, était nommé en 1893, vicaire à Plock. Peu loquace, d'aspect ascétique, c'était un esprit sérieux, mais une intelligence médiocre, un homme entêté et présomptueux. Il résolut d'enrôler le clergé dans le Tiers-Ordre de St François. Pour ce faire, il prit conseil de deux Capucins de Zakroczym, le P. Procope et le P. Honorat. Malheureusement à ces sages directions il en ajouta d'autres.

Vers 1884, vint se fixer à Plock, une pauvre couturière, tertiaire de St François, nommée Félicie Kozłowska. Elle avait alors une vingtaine d'années. C'était une névrosée, d'humeur querelleuse et vindicative. De Varsovie qu'elle habitait d'abord, elle alla se fixer à Zakroczym, où elle se mit sous la direction du P. Honorat. — Puis elle se rendit à Plock avec d'autres tertiaires. Elles y établirent un atelier de confections pour ornements d'églises. — Le grand nombre des couturières fixées à Plock, ainsi que l'inhabileté des nouvelles venues, réduisit ces dernières à une véritable détresse ; il fallut les secourir par des aumônes.

L'arrivée dans cette ville de l'abbé Przyemski, changea presque instantanément la situation matérielle de Félicie Kosłowska,

à laquelle il témoigna beaucoup d'intérêt. Bientôt, la considérant comme une Sainte, comparable à Ste Thérèse, il lui confia son projet d'association sacerdotale. Sur ces entrefaites, le 2 août 1893, Félicie Kozłowska, prétendit avoir appris par révélation que Dieu l'avait choisie pour fonder une société de prêtres dits *mariavites*, et par elle convertir le monde impie, le clergé corrompu et les séminaires. « Et votre maison (de la visionnaire) « disait l'apparition, — doit être considérée par les mariavites « comme leur berceau, comme un foyer d'adoration perpétuelle, « foyer dont les flammes atteindront le monde entier, faisant « adorer mon cœur très aimant, caché dans le Très Saint Sacre- « ment, partout les mariavites seront les auxiliaires actifs du « clergé. » (Mémoire présenté par F. Kozłowska, à M^{gr} Szembek, alors Evêque de Plock, mort, depuis, Archevêque de Mohilew.) — Cette vision charge cette femme de la direction spirituelle du clergé. Elle est la maîtresse ; le mariavite doit se laisser conduire par elle comme un enfant. Quelle inconvenance y a-t-il à ce qu'un prêtre écoute une femme en ce qui intéresse la gloire de Dieu ? Les prêtres qui ouvriront à Félicie Kozłowska, leur conscience et leur cœur, recevront l'esprit d'humilité et de prière, avec le don de communiquer la grâce. — Telle fut l'origine des Mariavites. L'association se mit sous le patronage de Notre-Dame de Perpétuel Secours et de St-Alphonse de Liguori. Les associés embrassèrent la règle primitive de St François, émirent les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance ; se logèrent pauvrement, portèrent un costume négligé, remplaçant notamment les manchettes blanches par des manchettes noires : d'où le surnom de *prêtres de la manchette noire*, eux-mêmes s'appelèrent Mariavites à cause de leur dévotion à N.-D. de Perpétuel Secours.

Cette dévotion, excellente en soi, était, chez eux, entachée d'exclusivisme et de superstition.

Parmi les caractéristiques des mariavites, ils faut noter le manque de franchise et de sincérité. Leurs discours sont toujours remplis de faux-fuyants et de restrictions, même quand ils s'adressent à l'autorité ecclésiastique, on ne peut jamais les croire sur parole. Ils sont durs, intolérants, entêtés, présomptueux. Il faut, suivant eux, s'abstenir de l'étude, ne pas préparer ses sermons, l'adoration du T. S. Sacrement suppléant à tout.

Le pseudo-général de la secte, l'abbé Kowalski, va jusqu'à soutenir qu'un mariavite suspens, irrégulier, schismatique,

?
Vrais
moder-
nistes
vrais
Sillon-
nistes.

hérétique déclaré peut néanmoins licitement bénir un mariage, entendre les confessions et célébrer la messe.

L'un des premiers membres et conseillers de l'association à Plock, fut un abbé Léon Golebiowski, né en 1866, alors professeur de théologie et confesseur au séminaire. C'était un prêtre pieux, peu intelligent, crédule et neurasthénique. — L'abbé Ceslas Czerwinski, du même âge, fut le troisième membre. Prêtre fervent, mais ombrageux et fanatique. L'abbé Louis Rytel, né en 1867, fut à la demande des abbés Przyjemski et Golebiowski nommé curé près de Plock et de la mère Félicie Kozłowska. Mentionnons ensuite un ecclésiastique borné, Ladislas Zbirochowicz, né en 1866, — plus quelques tout jeunes prêtres qui bientôt voyant l'abîme où on les conduisait, rentrèrent dans la bonne voie à l'exception d'un fanatique, l'abbé Vincelas Zebrowski, né en 1877.

Cependant les fréquentes visites des mariavites à F. Kozłowska attirèrent l'attention de l'autorité diocésaine, qui les interdit sévèrement.

Cette défense n'ayant pas été respectée, tous les prêtres de cette nouvelle association furent envoyés dans des cures de campagne. Les visites faites à la Mère, pour la consulter, continuèrent quand même.

Les prétendues révélations et les conseils de la dite Mère propagèrent rapidement l'erreur dans le clergé. Après de vains efforts auprès des jeunes prêtres de Plock, l'abbé Przyjemski alla en recruter dans d'autres diocèses, notamment en ceux de Varsovie, de Lublin et de Mohilew. Dans les deux premiers, la moisson fut abondante. Les visions et révélations de la Sainte Mère, l'abnégation et l'ascétisme de l'abbé Przyjemski eurent une action conquérante. A Varsovie l'abbé Boleslas Wiechowicz, d'un esprit borné, déclara sans ambages que l'abbé Przyjemski était un saint.

D'après les indications de l'abbé Wiechowicz, furent enrolés l'abbé Jean Kowalski, prêtre léger et mondain, premier général de la secte et actuellement « évêque » (1), — l'abbé Rostworowski,

(1) La secte a choisi « un évêque » dans la personne de Jean-Marie Michel Kowalski, ancien prêtre catholique romain, lequel s'est fait sacrer par l'archevêque janséniste d'Utrecht. Chose étonnante, le gouvernement de Saint-Petersbourg lui a donné l'ukase d'institution dans lequel il est qualifié d'*episcopus regionum ecclesie catholicæ Mariavitarum, quae est in Regno Poloniae, Ducatu Lithuaniae et Imperio Russiae*.

Aussi « l'évêque » est-il entré en fonction ; un de ses premiers actes épiscopaux a

l'abbé Kaczynski, l'abbé Skolimowski, etc. — Dans le diocèse de Lublin, l'abbé Prochniewski, fanatique et peu intelligent, les abbés Kwieka, Krakiewicz, Milkowski, et autres; — dans des diocèses voisins, les abbés Joseph Hrynkiwicz, Tulaby, Skrzypiciel, etc.

Conformément aux *visions de la Sainte Mère*, on établit deux associations de mariavites, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes. — Les femmes suivent la règle de S^{te} Claire, font les trois vœux religieux, s'adonnent à une vie partie active, partie contemplative sous le nom d'associations de tertiaires. Ces tertiaires régulières s'agrègent des tertiaires séculières, mariées ou non, de toutes les conditions sociales, qui observent la règle du Tiers-Ordre séculier de S^t François et sont d'actifs instruments de propagande au milieu du peuple de pratiques d'une piété, d'une dévotion souvent mal entendue. — Il y a de plus une association *d'adorateurs et d'adoratrices*, qui s'obligent à l'adoration du T.-S. Sacrement à certaines heures déterminées.

Les Mariavites de toute catégorie portent une médaille représentant d'un côté la Sainte Hostie — et, de l'autre, Notre-Dame du Perpétuel Secours. Tous sont soumis à l'autorité supérieure de Félicie Kozłowska. L'abbé Golebiowski écrit le récit des prophéties et des miracles de la *Sainte Mère*. Il dit entre autres, dans une relation adressée à son évêque, que grâce à elle il fut délivré *a stimulo carnis*. Félicie Kozłowska mentionne même trois autres miracles. « 1^o Le bon Dieu m'a convertie en un instant, dit-elle, par les instruments de sa passion, — moi, misérable pécheresse. 2^o Il a inspiré à quelques dizaines de prêtres une telle foi en mes paroles, qu'ils sont prêts à donner leur vie en témoignage, bien qu'ils n'aient pas vu de miracles extérieurs. 3^o Le troisième miracle c'est la puissance merveilleuse que Dieu m'a donnée sur les âmes et cœurs de ces prêtres, comme ils l'affirment eux-mêmes. » (Mémoires de F. Kozłowska.)

été de consacrer une église mariavite dans le doyenné de Brzeszno près de Piotrkow, chef-lieu de la province de ce nom. Dans sa tournée « épiscopale » il était accompagné « de la petite mère » Kozłowska, qui prétend recevoir les inspirations de la Sainte Vierge. La consécration de l'église a été suivie d'une bagarre entre les mariavites et les catholiques. Ces derniers se trouvant en minorité ont été violemment attaqués par les Mariavites, qui blessèrent non seulement des femmes, mais aussi des enfants.

Les autorités ont laissé faire et ont ainsi prouvé de nouveau qu'on veut favoriser la secte comme un élément dissolvant dans l'Église catholique de Pologne.

(Univers du 11 novembre 1909.)

Dès lors la situation matérielle de la *mère* s'améliora beaucoup, les mariavites lui rendirent leurs recettes presque intégralement. La pauvre couturière, que soutenait naguère la charité publique, acheta une modeste maison, puis un vaste terrain, rue Dobrzynska. Elle le fit clore de murs, y construisit une seconde habitation, où elle s'installa confortablement. Les mariavites de Varsovie, lui procurèrent de leur argent, des meubles magnifiques.

Ils en vinrent bientôt à s'agenouiller aux pieds de la visionnaire pour lui faire leur confession, recevoir ses avis spirituels, et lui baiser, avant de se retirer, les mains et les pieds. Une jeune personne d'un certain rang, invitée à une soirée à Varsovie, en compagnie de F. Kosłowska, se retira fort scandalisée du culte rendu à la *Sainte Mère*, culte que cette personne appela *gynolâtrique*.

En 1902, Léon XIII adressait à l'épiscopat, une encyclique sur le Très Saint Sacrement. L'abbé Léon Golebiowski, la traduisit assez mal en polonais. Non contents du culte de l'admirable Eucharistie, approuvé par l'Eglise, les Mariavites donnaient la pratique de l'adoration du Très Saint Sacrement comme indispensable au salut. Ils arrachaient, par des menaces de damnation, les mères aux soins de leurs petits enfants, les femmes à leurs ménages, les domestiques à leur travail, permettaient la *St^e* Communion, en état de péché mortel et d'habitudes coupables, remplaçant la confession préalable par la récitation du Rosaire.

Ils recouraient à de hideux mensonges pour justifier leur apostasie. A les entendre, c'étaient eux qui les premiers avaient travaillé à rétablir le culte de la Très Sainte Eucharistie. Les Evêques, au contraire, avaient caché au peuple l'Encyclique, dissimulant leur négligence par de fallacieux prétextes : les travaux qui s'imposent au peuple, et la crainte de l'en détourner, — la crainte de voir les fidèles communier par routine, comme leurs pasteurs (les mariavites). Le fanatisme populaire, déchaîné par les sectaires, porta bientôt des fruits de mort, au sens propre du mot, des rixes sanglantes, des meurtres, à l'église ainsi que nous le verrons.

M^{sr} Szembek, alors Evêque de Plock, résolut d'instruire canoniquement la cause. Félicie Kozłowska lui adressa un mémoire. L'abbé Golebiowski vint se constituer l'avocat des novateurs. Tous les documents relatifs à la question furent traduits en latin et envoyés à Rome. Il fut reconnu sans l'ombre d'un doute, que les prétendues visions et révélations de Félicie

Kozłowska n'étaient que des hallucinations de malade, ses prétendus miracles, de pures fables, ses prétentions aux titres de mère et de supérieure des mariavites, une sottise inepte, et le fait de comparer cette visionnaire névropathe à la Très-Sainte Vierge, un blasphème. — Bien que toutes ces conclusions apparussent évidentes à M^{gr} Szembek, il partit pour Rome, et soumit l'affaire au jugement du Saint-Siège. Voici la réponse officielle :

« Décret du Saint-Office sur la question des Mariavites
« envoyé à Mgr Georges Szembek, évêque de Plock.

« Rome, bureau du Saint-Office, 4 septembre 1904.

« Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

« En séance plénière de cette suprême Congrégation, tenue
« le mercredi 30 août dernier, après avoir pesé mûrement toutes
« les circonstances qui nous ont été exposées relatives à la
« congrégation fondée à la suite de visions et révélations de
« Félicie-Françoise Kozłowska, — à la formation d'une asso-
« ciation de prêtres connue sous le nom de Mariavites, — les
« Eminentissimes Cardinaux, Inquisiteurs Généraux, réunis
« avec moi, ont décrété ce qui suit : « *Que Félicie Kozłowska*
« *remette à son évêque ou au délégué de celui-ci le compte-rendu*
« *de son administration jusqu'à ce jour, ainsi que tous ses écrits,*
« *manuscrits et autres.* Ensuite que l'évêque de Plock lui retire
« toute autorité tant sur les prêtres, que sur les femmes appar-
« tenant à l'association, qu'il la sépare complètement de cette
« association, lui défendant péremptoirement de s'occuper jamais
« de la congrégation des Mariavites, de se mêler sous aucun
« prétexte de la direction spirituelle des prêtres ou des clercs.
« Que dans sa charité, sa sollicitude pastorale, il lui désigne un
« confesseur instruit et pieux, lequel s'applique à la détourner
« de ses illusions, et la ramène dans le chemin d'une vraie
« dévotion. Quant à l'association de femmes, que l'évêque ou
« son délégué fasse en personne la visite de leurs maisons,
« étudie avec soin les statuts qui les régissent, en approfondisse
« l'esprit, — et juge par là si cette institution peut être tout
« au moins tolérée provisoirement, à titre d'essai, ou non ; et
« qu'il rédige ensuite un rapport à ce sujet. — Quant à la
« congrégation des Mariavites, elle doit être complètement dis-
« soute, avec annulation des vœux prononcés par eux de
« quelque manière que ce soit, et défense d'entretenir aucuns
« rapports soit personnels, soit épistolaires avec Félicie
« Kozłowska. Enfin il doit être sévèrement interdit à tous

« prêtres et clercs d'entrer dans cette congrégation, d'y faire des
« vœux et d'accepter sous quelque prétexte que ce soit, la
« direction de Félicie Kozłowska.

« Envoyant à Votre Grandeur ce décret du Saint-Office pour
« qu'elle le fasse promptement exécuter dans sa teneur, je prie
« Dieu de répandre sur Votre Grandeur ses grâces et ses
« bénédictions.

(L. S.) « Votre dévoué dans le Seigneur,
« S. Card. VANNUPELLI. »

Peu de jours après les Mariavites partaient pour Rome avec leur *Mère*. Là, ils prirent pour général l'abbé Kowalski, nommé naturellement par la *Mère*. — Ils fabriquèrent de fausses lettres de recommandations du P. Honorat, capucin de Zakroczym, qui jouissait à Rome d'une grande estime. Le Père ayant protesté contre ce faux, ils répondirent qu'une révélation du Saint-Esprit leur avait appris que, s'ils l'en avaient prié, il les eût recommandés exactement dans les mêmes termes.

M^{gr} Szembek ayant été promu au siège métropolitain de Mohilew, le nouvel Evêque de Plock, M^{gr} Wnukowski, manda les mariavites de son diocèse, et leur enjoignit de signer un acte de soumission, sans réserve au décret du Saint-Office. Quelques-uns signèrent devant une menace de suspense. Puis ils se gardèrent de dissoudre l'association, continuèrent à fréquenter secrètement la *Mère*, à entendre les confessions des femmes agrégées à leur congrégation, et à célébrer la Sainte Messe. Félicie Kozłowska ne se soumit pas davantage. Elle se contenta de signer une déclaration d'obéissance au décret, puis continua à vivre avec les religieuses mariavites, à les diriger, à recevoir des novices. Les autres novateurs imitèrent ceux de Plock. L'abbé Gostynski, par exemple, vicaire à Kamieniec, malgré la défense sévère de l'Archevêque de Varsovie, continua ses relations avec la secte.

Pour montrer l'hypocrisie des sectaires, citons quelques déclarations :

« Je soussignée, Félicie-Françoise Kozłowska, conformément
« à l'ordre du Saint Office, m'engage dès aujourd'hui, en pré-
« sence du délégué de Mgr l'Evêque de Plock : 1^o à me démettre
« des fonctions de supérieure que j'exerçais jusqu'à ce jour ; 2^o
« à remettre au délégué épiscopal tous nos écrits de spiritualité
« et toutes les copies des-dits écrits que je possède ; 3^o à renoncer

« à toute autorité sur les prêtres et les religieuses; 4° à m'éloi-
 « gner complètement de ces dernières; 5° à n'avoir plus jamais
 « aucunes relations, soit personnelles, soit épistolaires avec la
 « congrégation des Mariavites; 6° à ne m'arroger jamais et
 « nulle part la direction spirituelle soit des prêtres, soit des
 « clercs, soit des religieuses; 7° à considérer toutes mes visions
 « jusqu'à ce jour comme des illusions d'ordre naturel et des
 « rêveries; 8° à me confesser à l'avenir au prêtre qui m'a été
 « désigné comme confesseur par mon Évêque. Je promets sin-
 « cèrement d'observer ces huit clauses; sachant qu'en agissant
 « autrement, j'offenserais Dieu et j'encourrais des peines ecclé-
 « siastiques. En témoignage de quoi je signe cette déclaration,
 « y joignant préalablement la profession de foi du Concile de
 « Trente.

« Plock, 11 janvier 1905.

« Félicie KOZLOWSKA. »

Ce furent, hélas ! de vaines paroles.

Venons aux fils spirituels de la visionnaire. Voici la déclaration de l'abbé Czerwinski :

« Je soussigné, Ceslas Czerwinski, soumis aux ordres de la
 « Suprême Congrégation du Saint Office, en date du 31 août 1904,
 « y souscris d'esprit et de cœur, sincèrement et sans réserves,
 « et promets de m'y conformer. Je m'engage notamment en
 « conscience à n'avoir à l'avenir aucunes relations person-
 « nelles ou épistolaires avec Félicie Kozłowska, à ne lui
 « demander aucun conseil, à ne pas accomplir les promesses
 « que je lui ai faites, à n'accepter sa direction à aucun titre.
 « Je reconnais, conformément au décret de la S. Congrèga-
 « tion, que l'association des Mariavites est complètement sup-
 « primée et abolie; et je me considère comme complètement
 « délié en conscience de tous les vœux émis par moi dans cette
 « pseudo-congrégation, de quelque manière que ce soit et de
 « toutes les obligations quelles qu'elles soient que j'y aurais
 « contractées.

« En témoignage de tout quoi, après avoir récité la profession
 « de foi du Concile de Trente devant le vicaire général de
 « l'Évêque de Plock, je signe de ma propre main.

« Plock, 25 décembre 1904.

« L'abbé Ceslas CZERWINSKI. »

Immédiatement après cette déclaration solennelle, il écrit à la mère la lettre que voici :

« Celui qui souffre de telles épreuves avec la Très Révérende
 « Mère reçoit à coup sûr de grandes grâces. Il est bon de ne
 « pas se laisser décourager par les cancons. Satan ne voulait
 « qu'une chose, c'est que la Très Révérende Mère ne s'occupe
 « pas de ceux que Notre-Seigneur lui a confiés, et qui doivent
 « recevoir ses grâces dans la mesure du dévouement qu'ils lui
 « témoignent. C'est par ce dévouement que le culte du T.-S.
 « Sacrement s'accroît de plus en plus. Tel est le but de notre
 « vie. Nous sommes livrés aux persécutions ; mais c'est notre
 « bonheur devant Dieu. Bientôt Notre-Seigneur manifestera sa
 « gloire. Soyons fermes dans cette conviction, fondement de
 « toutes les vertus : que nous ne devons attendre des hommes
 « aucune reconnaissance ; que nous recevrons autant de grâces
 « divines que nous essuierons de mépris.

« L'abbé Ceslas CZERWINSKI. »

L'abbé Zbirochowicz, outre sa déclaration en date du 13 décembre 1904, de soumission aux ordres du Saint-Siège, affirma son orthodoxie dans la lettre suivante adressée à l'Évêque de Plock.

« Très-Vénéré Pasteur et Père,

« J'ai reçu la dernière ordonnance que Votre Grandeur m'a
 « notifiée comme à un ancien mariavite. Je me sens obligé
 « d'assurer Votre Grandeur, et je le fais de tout cœur, que je
 « m'en tiens ponctuellement aux ordres de mon Vénéré Pasteur.

« Je n'ai pas observé strictement jusqu'aujourd'hui les ordres
 « de la Suprême Congrégation du Saint Office ; *non ex malitia*,
 « *sed ex male informatâ conscientiâ*. Toutefois, j'affirme solen-
 « nellement :

« 1^o Que j'ai rompu radicalement tous rapports de comman-
 « dement ou d'obéissance avec cette congrégation.

« 2^o Que je n'établirai aucune adoration, ne ferai aucune
 « quête, ne tiendrai aucune réunion à l'insu de mon Évêque.

« 3^o Désirant comme je l'ai désiré jusqu'à ce jour, mener
 « une vie plus parfaite, je chercherai cette perfection avant tout
 « dans la stricte obéissance aux ordres de mon Évêque, dans
 « leur minutieux accomplissement et même sur les points de
 « détail, tels que la table et l'habillement.

« Je regrette sincèrement et profondément mes désobéissances
« passées. Je vous prie, mon Père, de me pardonner; j'espère
« avec le secours de Dieu, et grâce aux prières de mon Evêque,
« ne plus retomber.

« Je vous baise les mains, mon Pasteur et mon Père, et je
« demande Votre Bénédiction.

« Votre très humble serviteur et très obéissant fils en Notre-
« Seigneur.

« Smogorrewo, 25 avril 1905.

« L'abbé Ladislas ZBIROCHOWICZ. »

Vaines paroles!..... Vaines paroles aussi les déclarations de soumission faites à l'Archevêque de Varsovie.

Le décret du Saint Office troubla la conscience des Mariavites et les irrita. Dès lors ils entreprirent une guerre ouverte contre leurs Evêques et poussèrent le peuple à la révolte, représentant les prélats et les prêtres fidèles comme les derniers des misérables, et se canonisant eux-mêmes. Non contents des calomnies lancées du haut de la chaire en mai 1905, ils firent, sur l'initiative de l'abbé Golebiowski, parvenir une plainte au Saint-Siège, contre les évêques et le clergé, recueillant des signatures dans les environs de Varsovie. Voici le texte de ce factum :

« Très-Saint Père,

« Bien que nous soyons les plus infimes, les plus pauvres
« enfants de la Sainte Église, nous croyons avoir, à l'égal de
« nos chefs, des droits sur le cœur de Votre Sainteté, et pouvoir
« comme ses fidèles enfants, recourir à Sa protection, surtout
« quand nous souffrons persécution, ou sommes dans l'incerti-
« tude.

« Vous avez reçu de Dieu, dont vous tenez la place sur terre,
« les paroles de la vie éternelle.

« Prosternés à vos pieds, nous venons, au nom de cent vingt
« de nos frères et sœurs polonais, présenter à Votre Sain-
« teté notre Confrérie de l'Adoration perpétuelle qui répand
« en Pologne le culte du T-S. Sacrement et celui de la Très
« Sainte Vierge, Mère de Dieu, et lui dire quels sont les
« relations de notre confrérie avec le clergé et les autorités
« diocésaines.

« Conformément au désir de S. S. Léon XIII manifesté

« dans son Encyclique sur la Très Sainte Eucharistie, quelques
 « prêtres zélés pour la gloire de Dieu commencèrent à recom-
 « mander au peuple l'adoration du T-S. Sacrement, la
 « confession et la communion fréquentes, et à propager le culte
 « de la Vierge Immaculée, sous le vocable de N-D. du Perpé-
 « tuel Secours. Ils furent peu nombreux ceux qui entreprirent
 « cette mission. Toutefois nous vîmes de vrais et pauvres
 « serviteurs du Christ nous servir gratuitement et non pour de
 « l'argent, répandre sur nous des trésors de grâces, rester au
 « confessionnal des jours entiers, gagner la confiance du peuple,
 « et au bout de deux ans d'efforts, produire des fruits de salut
 « abondants et extraordinaires. On vit cesser les querelles et les
 « habitudes coupables; régner la charité et la vertu. En dépit
 « des attaques secrètes suscitées contre notre association, et qui
 « tendent à nous enlever la foi de nos ancêtres, — ces pratiques
 « sont pour nous un puissant secours pour demeurer des fils
 « aimants de l'Eglise catholique.

« Nombre d'adorateurs, parfois des paroisses entières, ont
 « voulu s'agréger au Tiers-Ordre de saint François, pour
 « mener une vie plus parfaite. La fraternité des Tertiaires et la
 « Confrérie de l'Adoration perpétuelle sont réunis sous la
 « direction des prêtres Mariavites, qui ont soumis, le 3 août
 « 1904, au jugement de Votre Sainteté, les règlements de leur
 « association. »

Suit la description des obstacles provenant des autres prêtres
 « qui répandent des livres antireligieux, refusent la sépulture
 « ecclésiastique aux adorateurs du T-S. Sacrement; anathéma-
 « tisent l'image de N-D. de Perpétuel Secours; et les médailles
 « qu'il faut enlever quand on va se confesser; sont enfin des
 « adversaires de la virginité.

« Nous sommes allés supplier l'Archevêque de Varsovie de
 « nous laisser nos prêtres. Il n'a pas voulu nous recevoir; un
 « employé de ses bureaux nous a dit qu'on enverra, pour main-
 « tenir l'ordre, des cosaques armés de fouets.

« Il y a tant de mauvais prêtres chez nous! Joueurs, ivrognes,
 « dissolus, entretenant chez eux des concubines, y élevant leurs
 « enfants naturels, tyrannisant et dépouillant le pauvre peuple.
 « Leurs crimes sont impunis; nos prières à l'autorité pour
 « qu'elle nous débarrasse de ces mauvais prêtres demeurent
 « sans effet; et l'on nous enlève les pasteurs qui sont pour nous
 « de vrais pères.

« Nous recourons à Votre Sainteté pour nous plaindre de
 « cette persécution; nous venons au nom de la nation polonaise
 « vous demander, comme vos enfants les plus fidèles, Votre
 « Bénédiction et Votre protection auprès de nos Évêques et de
 « notre clergé, afin que le culte du T-S. Sacrement et de N-D.
 « de Perpétuel Secours puisse se propager librement. »

A cette plainte étaient jointes deux feuilles couvertes de cent neuf signatures, quelques-unes remplacées par une croix. Ces signatures paraissaient être toutes de la même main que le factum. (17 mai 1905.)

Citons maintenant des documents officiels. En voici un de l'Évêché de Plock :

« Erreurs propagées par les prêtres dits Mariavites. »

I. SUR L'ÉGLISE ET SA HIÉRARCHIE

1. Tous les évêques, cardinaux et prêtres sans excepter le chef de l'Église, sont des hommes corrompus, francs-maçons et séducteurs; et comme tels ils ont perdu le droit de gouverner les fidèles. (Cette dernière proposition est hérétique.)

2. Il n'existe que cinquante bons prêtres (les Mariavites), et environ trois cent mille fidèles (qui suivent ces cinquante prêtres). Suivant d'autres, il n'y en a que 148.000 (ceux qui adorent le T-S. Sacrement).

3. Les Mariavites répandent du haut de la chaire la haine et la calomnie contre les évêques et curés légitimes, offensant ainsi la charité et la justice, deux vertus qui doivent être la base de l'enseignement chrétien.

4. Ils refusent l'obéissance à l'Évêque légitime et, par le fait, à l'Église et au Pape, dont l'Évêque est le représentant dans son diocèse. (Ils sont donc schismatiques.)

5. Ils veulent entraîner le peuple dans le schisme; le contraignent, en le trompant, à signer des pétitions qu'ils ont eux-mêmes rédigées, par lesquelles ils se séparent avec éclat des Évêques et de l'Église catholique pour se soumettre au pouvoir séculier.

6. Ils exercent les fonctions sacerdotales et celles de curé malgré la suspense infligée par l'Évêque; ils exposent ainsi les fidèles à des confessions nulles, à des mariages invalides; ils se rendent ainsi sacrilèges et encourent les censures de l'Église.

7. Ils enseignent que l'antéchrist est déjà né. Il a 3 ans et demi, suivant les uns, 4 ans et demi suivant les autres. (Ce document est de 1906.)

II. ERREURS CONCERNANT LE T-S. SACREMENT

1. Sont de nécessité de salut la fréquente communion, l'adoration perpétuelle du T-S. Sacrement et le culte de N-D. de Perpétuel Secours, dont les Mariavites placent le tableau dans les églises, après en avoir enlevé les autres tableaux qu'elles contenaient.

2. Les Mariavites détournent les fidèles de leurs travaux et de leurs devoirs, pour leur faire faire l'adoration.

3. Pour la Sainte Communion, ils n'exigent pas les dispositions requises par l'Église et imposent comme pénitence la communion fréquente.

4. Ils enseignent que la Sainte Communion efface tous les péchés, même mortels, *dat per se gratiam primam*. L'Église, au contraire, enseigne qu'il faut être en état de grâce pour s'approcher de la communion, *quae dat gratiam primam tantum par accidens*.

III. ERREURS CONCERNANT L'ASSOCIATION ELLE-MÊME

1. Malgré la suppression par l'Église de l'association des Mariavites, ils continuent à porter ce nom, et soutiennent qu'ils constituent une véritable association.

2. Ils restent en rapports avec une femme qu'ils nomment fausement *religieuse*, contrairement à la défense du Saint-Siège d'avoir avec elle aucunes relations, soit personnelles, soit épistolaires.

3. Ils enseignent fausement que cette personne a eu des visions et des révélations prophétiques, quand ces prétentions ont été déjà condamnées par l'Église.

4. Ils donnent à cette femme le titre de *sainte*, et même d'*immaculée*, semblable à l'Immaculée Vierge Marie.

5. Ils font leurs instructions à l'église sur les prétendues révélations de cette visionnaire au lieu d'y expliquer les enseignements du Christ tels qu'ils nous sont transmis par l'Église, c'est-à-dire par le Pape et les Évêques.

CONCLUSIONS

1. Cet enseignement est hérétique et schismatique.
2. Il faut donc fuir ces ennemis du dedans, ces séducteurs, ainsi que le prescrit saint Paul. (Galat, 1,6-9).
3. Il faut rompre avec tous ceux qui fréquentent ces malheureux prêtres. Ceux qui s'unissent à eux comme cette visionnaire, tous ses sectateurs et sectatrices, ont cessé par le fait d'être en union avec l'Église catholique, n'ont plus droit aux sacrements et biens spirituels de l'Église.
4. L'enseignement des Mariavites est mensonger. Maîtres et disciples vivent dans l'erreur.

C'est une nouvelle calamité qui frappe notre malheureux pays, et plonge dans la douleur toute la Pologne catholique.

* * *

Tous les Mariavites du diocèse de Plock furent assignés à comparaître au tribunal de l'Évêque, le 8 février 1906. Deux seulement s'y rendirent : les abbés Przyjemski et Rytel. Ce dernier, loin de nier les faits imputés, confirma et compléta l'accusation en exhibant un acte d'apostasie préparé de longue main dont voici le texte :

« Nous, Mariavites, confrères de l'adoration perpétuelle,
« constamment méprisés, moqués, persécutés par notre ancien
« évêque comme par Votre Grandeur, son officialité et tout son
« clergé, parce que nous observons les conseils évangéliques,
« propageons le culte du T.-S. Sacrement et de N.-D. de Per-
« pétuel Secours, — persécution alléguant comme prétexte notre
« désobéissance aux autorités légitimes et notre témérité, —
« à tel point que pour nous empêcher de mener ce genre de vie
« et de propager cette dévotion, on lança contre nous, le 4 août
« 1905, un décret nous enjoignant sous peine de suspense
« *ipso facto* de nous en tenir aux prescriptions suivantes : 1°
« défense de prêcher et de confesser hors de nos paroisses ; 2°
« défense d'établir aucune nouvelle pratique de piété, (c'est-à-
« dire l'adoration du T.-S. Sacrement, la Communion fréquente
« et le culte de N.-D. de Perpétuel Secours) ; 3° défense d'avoir
« entre nous des relations personnelles ou épistolaires ; 4° défense

« de nous confesser réciproquement, sous peine d'invalidité
« d'absolution ;

« Attendu qu'en publiant cette ordonnance Votre Grandeur
« avait uniquement pour but d'empêcher l'imitation de Notre-
« Seigneur dans sa pureté, son obéissance et sa pauvreté, et
« d'abolir le culte du T.-S. Sacrement ainsi que celui de la
« T.-Sainte Vierge, sous le vocable de N.-D. de Perpétuel
« Secours ; ce qu'attestent suffisamment les deux conférences
« prononcées aux Retraites Pastorales, par Votre Grandeur,
« les 18 et 19 juillet derniers, dans lesquelles Votre Grandeur
« s'est appliquée uniquement à convaincre ses prêtres que l'ado-
« ration du T.-S. Sacrement est pour le peuple une pure perte
« de temps, que la fréquente communion ne peut, comme telle,
« lui être que nuisible, pouvant facilement dégénérer en routine
« pour le peuple comme c'est arrivé pour nous ; Votre Grandeur
« a exhorté ses prêtres à marcher en rangs serrés contre cette
« fraction du clergé qui introduit de dangereuses pratiques de
« piété ;

« Considérant que nous nous sommes conformés rigoureux-
« sement à l'ordonnance ci-dessus, pendant six mois environ,
« malgré son extrême injustice et qu'en dépit de cette soumission,
« les pouvoirs enlevés ne nous ont pas été rendus, les peines
« sévères portées contre nous n'ont pas été levées, qu'elles ont
« au contraire été confirmées par une nouvelle ordonnance du
« 31 janvier 1906, n° 282, alors que plusieurs d'entre nous se
« considéraient comme déliés de vive voix de ces peines par
« Votre Grandeur ;

« Qu'à cette époque, sur l'ordre du cardinal Séraphin Vanu-
« telli, — (c'est un pur mensonge), — nous avons entrepris de
« recueillir les actes d'immoralité du clergé, de la persécution
« qu'il fait subir au culte du T.-S. Sacrement ; et qu'au bout de
« quelques mois à peine, nos recherches ont amené la conviction
« que les cœurs des prélats et du clergé qui leur est soumis
« sont depuis longtemps le domaine de Satan, lequel y règne
« avec les sept péchés capitaux ; que le Christ les a abandonnés ;
« *En conséquence, nous vous quittons sans hésiter, pour suivre*
« *le Christ.*

« Les faits, recueillis par nous, d'une impiété telle que le
« monde n'en avait jamais vu de semblable, de la lutte déclarée
« contre le culte du Dieu caché dans le T.-S. Sacrement, du
« mépris de ce Sacrement adorable, comme celui aussi de la

« vie infâme du clergé, ont été par nous notifiés à Rome, dont
 « nous attendons un nouveau jugement, une sentence nouvelle,
 « car la première portée sur notre association l'a été conformé-
 « ment à votre désir, Évêques qui recherchez vos intérêts, non
 « ceux de Jésus-Christ. »

L'abbé Rytel remit ce factum entre les mains du vice-official, et quitta immédiatement, avec l'abbé Przyjemski la salle de l'officialité.

L'Évêque de Plock répondit à cet acte de révolte et d'apostasie ainsi qu'à d'autres similaires en frappant de suspense les abbés Przyjemski, Rytel, Czerwinski, Zbirochowicz, Zebrowski et Golebiowski. (Cette sentence est datée du 14 février 1906.) En même temps, le Prélat adressait un mandement à tous les fidèles de son diocèse pour les prémunir contre les agissements des sectaires.

L'Archevêque de Varsovie agit de même, frappant de suspense quinze apostats : les abbés Kowalski, Wiechowicz, Skolimowski, Furmanik, Suchonski, Gustynski, Pagowski, Szymanowski, Rostworowski, Kaht, Poradowski, Kaczynski, Siedlecki, Burakowski (celui-là se convertit), et Marks. — Cette sentence fut notifiée aux fidèles par mandement du 13 février 1906.

Dans le diocèse de Kiel, deux mariavites furent frappés de suspense : les abbés Hryniewicz et Tulaba. Un troisième se convertit. La plupart de ces malheureux étaient dans le ministère paroissial, vicaires ou curés. Ils ne tinrent pratiquement aucun compte de la suspense.

Les sectaires, loin de reconnaître le pouvoir légitime qui les avait remplacés par d'autres curés, allèrent jusqu'à s'emparer par violence des églises voisines et faire retentir le lieu saint de leurs clameurs pour empêcher le pasteur légitime de prêcher. Presque tous les jours de février et de mars 1906 les journaux avaient quelque nouvel acte de violence ou quelque nouvelle profanation à enregistrer.

S'étant mis sous la protection du pouvoir civil, les novateurs n'avaient pas trop à craindre les conséquences de leurs violences et autres abus. Les sphères gouvernementales, nettement hostiles au clergé légitime, témoignèrent leur sympathie aux Mariavites. Les journaux russes *Nowoje Wremia*, *Słowo*, *Sviet*, *Ruskoje Gosudarstwo*, consacrèrent à la secte des articles très bienveil-

lants. Le premier de ces journaux exprime l'espoir que le gouvernement ne renouvellera pas les errements de Catherine II et de Paul I^{er}, soutenant le catholicisme au préjudice de la puissance et de la nationalité russes. Le *Ruskoje Gosudarstwo* cite les promesses faites par les Mariavites en faveur du gouvernement, et dit qu'il est utile que le gouvernement les approuve. Aussi les Mariavites jouissent-ils de privilèges particuliers, notamment celui de circuler librement dans la Pologne russe, tandis qu'un prêtre catholique ne peut, sous peine d'amende, aller, sans passeport, se confesser au curé du village voisin.

Malgré leur chute consommée, deux délégués de la secte : son pseudo-général, l'abbé Kowalski et l'abbé Prochniewski, retournèrent à Rome à la fin de février 1906, pour essayer de se disculper. Leur attitude hautaine et tant soit peu arrogante, montra bien que seule la bonté paternelle du Pape pourrait triompher de leur obstination. Aussi le Révérendissime P. Pie de Langogne, Capucin, consultant du Saint Office et rapporteur de la cause, leur obtint pour le 20 février une audience de Pie X.

Les premières paroles de l'abbé Kowalski furent d'une telle outrecuidance que le doux et indulgent Pontife dût le réprimander sévèrement. Alors les deux délégués se jetèrent aux pieds du Saint Père, demandant avec larmes pardon et miséricorde. Ils promirent *de se soumettre à leurs Évêques, de réparer le scandale donné, et de ramener le peuple à l'unité de l'Église.*

Le Pape, touché de leur repentir, leur accorda le pardon demandé et les bénit tous deux pour les fortifier dans la voie de la pénitence et du retour au bien.

Le Révérendissime P. Pie assistait à toute cette audience. Du Vatican, les deux délégués se rendirent au Saint Office, où ils rédigèrent un écrit attestant leur soumission au décret de la dite Suprême Congrégation ordonnant à l'Association des Mariavites de se dissoudre et de cesser toutes relations personnelles et épistolaires avec Félicie Kozłowska. Ils s'engageaient, de plus, à une soumission complète à leurs Évêques, à renier leurs erreurs, et ramener à l'unité de l'Église le peuple qu'ils avaient égaré. Aussitôt après, il quittèrent Rome et retournèrent dans leur pays. (Il est bon d'ajouter ici que le cardinal Séraphin Vanutelli, mis en cause, ainsi que nous l'avons vu plus haut, démentit catégoriquement ces propos; déclarant que jamais il n'avait parlé à aucun Mariavite, qu'il n'en avait jamais vu, et que ce qu'ils

disaient sur la prétendue mission qu'il leur aurait confiée était un monstrueux mensonge.)

* * *

De retour à Plock, les deux voyageurs prirent conseil de Félicie Kozłowska, se rendirent auprès du Gouverneur-Général de Varsovie, et de là, à St-Petersbourg. Ils y trouvèrent bon accueil, et s'en revinrent comblés de promesses. Ils rentrèrent au logis tant soit peu déçus dans leurs belles espérances. Quand ils eurent déclaré qu'ils reconnaissaient l'autorité du Pape et des Évêques et ne voulaient pas sortir de l'Église catholique, on leur fit comprendre que leur cas relevait du pouvoir ecclésiastique et non du pouvoir civil. Dans leurs conversations avec d'autres prêtres, ils comparaient Félicie Kozłowska à Sainte Catherine de Sienna. Et quand on leur demandait de répondre clairement au sujet du dogme et de la hiérarchie ecclésiastique, ils gardaient le silence, ou bien ils déclaraient avec hauteur que leurs efforts en vue de se convertir étaient inutiles, ou encore ils se répandaient en philippiques contre les Évêques et le clergé. Ils laissaient une impression d'équivoque, de détours et d'entêtement.

Pour masquer son insuccès de Rome, l'abbé Kowalski écrivit le 24 février 1906 une lettre ouverte à un journal de Varsovie, *Dzien Dobry*, où suivant la coutume des Mariavites, il présente certaines choses sous un faux jour, et en invente d'autres de toutes pièces. Il écrit que le Pape commença par accuser le clergé de mener une mauvaise vie et de combattre l'adoration du T-S. Sacrement, la Communion fréquente et le culte N-D. de Perpétuel Secours. Quant aux Mariavites, il est faux, dit-il, que le Saint Père les ait accusés de schisme, d'hérésie, de sacrilège, et qu'il ait déclaré nuls les mariages bénis par eux et les absolutions qu'ils donnent.

La vérité est que Pie X fixa un terme pour juger à nouveau la cause des sectaires, et, après une étude sérieuse, publia le 5 avril 1906 l'Encyclique suivante :

« A nos vénérables Frères,

« L'Archevêque de Varsovie, les Évêques de Plock et de
« Lublin, en Pologne.

« Vénérables Frères,

« Salut et Bénédiction Apostolique.

« Il y a environ trois ans, le Siège Apostolique a été informé

« qu'un certain nombre de prêtres de vos diocèses, principale-
 « ment du jeune clergé, a fondé une sorte d'association religieuse
 « sous le titre de *Mariavites* ou prêtres mystiques, sans aucune
 « autorisation des Pasteurs légitimes. Il apparut que les
 « membres de cette association commencèrent à s'écarter pro-
 « gressivement du droit chemin, à secouer le joug de l'obéissance
 « due aux évêques, « que Dieu a placés pour régir l'Eglise de
 « Dieu », et à s'égarer dans leurs propres pensées.

« Ils n'ont pas hésité à se soumettre avec une obéissance
 « complète aux ordres d'une certaine femme, comme à une
 « maîtresse de piété et directrice de conscience, la déclarant
 « pleine de sainteté, dotée des grâces de Dieu d'une manière
 « miraculeuse, connaissant beaucoup de choses par révélation
 « divine, et donnée de Dieu en ces derniers temps pour sauver
 « le monde proche d'une destruction complète.

« Ils commencèrent donc, suivant l'ordre qu'ils prétendaient
 « en avoir reçu de Dieu, à répandre parmi le peuple de forti-
 « fiantes pratiques de piété, (excellentes, d'ailleurs, et dignes
 « d'être recommandées, si elles avaient été accomplies convena-
 « blement), principalement l'adoration du T-S. Sacrement et
 « la Communion très-fréquente. Ils agissaient de leur autorité
 « privée et sans tenir compte des dispositions des sujets. Tout
 « prêtre, tout évêque qui leur paraissait douter de la sainteté et
 « de la vocation divine de la femme susdite, quiconque n'était
 « pas assez favorable à l'association des Mariavites, — tous
 « ceux-là encourageaient de leur part les plus graves accusations;
 « tellement qu'il y avait lieu de craindre qu'un nombre consi-
 « dérable de fidèles ne se laissât malheureusement séduire, et
 « ne s'éloignât des pasteurs légitimes.

« C'est pourquoi, après en avoir conféré avec Nos vénérables
 « frères les Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, membres du
 « Saint Office, Nous avons fait publier, comme vous le savez,
 « le 4 septembre 1904, un décret ordonnant la dissolution de
 « cette société de prêtres, et la rupture complète de toutes rela-
 « tions avec la femme précitée. Cependant ces prêtres, bien
 « qu'ayant attesté par écrit leur obéissance aux Evêques, bien
 « qu'ayant rompu jusqu'à un certain point comme ils l'affirment
 « eux-mêmes, leurs relations avec cette femme, n'ont toutefois
 « pas abandonné leur entreprise, ni répudié franchement cette
 « association condamnée. Sous ce rapport, non seulement ils
 « n'ont pas écouté vos ordres et vos défenses, non seulement ils

« ont manifesté la coupable intention de rompre l'union avec
« leurs évêques, non seulement ils ont en beaucoup de lieux,
« poussé le peuple séduit par eux à l'émeute, et à l'expulsion
« des pasteurs légitimes; mais de plus ils commencèrent à
« affirmer dans leurs réunions que l'Église erre dans l'enseigne-
« ment du vrai et du juste, qu'en conséquence le Saint Esprit l'a
« abandonnée, et que, par cela même, eux seuls, les prêtres
« Mariavites, sont appelés de Dieu pour enseigner au peuple la
« vraie piété.

« Ce n'est pas encore assez. Il y a quelques semaines,
« deux de ces prêtres vinrent à Rome: l'un se nomme Roman
« Prochniewski, l'autre Jean Kowalski, que tous les membres
« de l'association considèrent comme leurs supérieurs, et ce en
« vertu d'on ne sait quelle délégation de la femme mentionnée
« ci-dessus. Ces deux prêtres, dans une supplique écrite,
« disaient-ils, sur l'ordre exprès de N.-S. Jésus-Christ, deman-
« dèrent que le Chef Suprême de l'Église, ou, en son nom, la
« Congrégation du Saint Office, publiât un document disant en
« substance que Marie-Françoise, (la femme dont nous avons
« parlé tant de fois), gratifiée par Dieu du plus haut degré de
« sainteté est une mère de miséricorde pour tous les hommes,
« envoyée de Dieu pour le salut des appelés et des élus dans ces
« derniers temps du monde; que Dieu a ordonné à tous les
« prêtres Mariavites de répandre dans le monde entier le culte
« du T-S. Sacrement et celui de N-D. de Perpétuel Secours,
« sans aucune restriction provenant soit du droit canonique, soit
« des lois humaines, soit des coutumes, soit de n'importe quelle
« puissance ecclésiastique ou séculière.

« Par la citation de ces paroles, Nous avons voulu montrer
« avec évidence que ces prêtres sont peut-être moins victimes de
« l'orgueil qu'aveuglés plutôt par des apparences trompeuses,
« comme les faux prophètes dont parle Ezéchiel: « *Ils voient
« des futilités et prophétisent le mensonge, disant: Le Seigneur
« parle, quand le Seigneur ne les a pas envoyés: et ils ne cessent
« de soutenir leurs dires. Jusques à quand verrez-vous des
« visions vaines, et ferez-vous des prophéties mensongères? Et
« vous dites: Le Seigneur parle, quand je n'ai pas parlé.* » (Ezè-
« chiel. XIII. 6. 7.) Nous les reçûmes avec bonté. Nous les
« invitâmes à repousser les illusions de révélations chimériques,
« à se dévouer en toute simplicité et au plus tôt aux fidèles du
« Christ pour les ramener dans la voie sûre de l'obéissance et

« du respect envers leurs pasteurs. Nous les avons engagés à
 « laisser à la vigilance du Siège Apostolique et de ceux qui en
 « sont chargés d'office, le soin de répandre certaines pratiques
 « de piété, ainsi qu'on les voit répandre, vénérables Frères,
 « dans beaucoup de paroisses de vos diocèses comme très aptes
 « à y propager une vie chrétienne plus abondante. D'autre part,
 « nous leur dimes que c'est au Saint Siège et aux Évêques
 « qu'appartient le droit de punir les prêtres, s'il s'en trouve qui
 « rejetteraient ou traiteraient sans respect certaines formes de
 « dévotion reçues et établies par l'Église. Nous avons vu avec
 « consolation que touchés de Notre bonté paternelle, ils se sont
 « jetés à nos pieds et Nous ont assuré de leur obéissance filiale
 « inviolable. Ensuite, ils ont rédigé une déclaration écrite,
 « accroissant l'espoir que ces fils égarés veulent abandonner les
 « chimères qui les ont abusés jusqu'à ce jour, et rentrer dans le
 « chemin de la vérité. *Toujours prêts*, — telles sont leurs
 « paroles, — *à nous soumettre à la volonté de Dieu, laquelle, en*
 « *cet instant, s'est manifestée si clairement par Son Représen-*
 « *tant, nous rétractons très sincèrement et très volontiers l'écrit*
 « *que nous avons adressé le 1^{er} février courant à l'Archevêque*
 « *de Varsovie, où nous déclarions nous séparer de lui. De plus,*
 « *nous déclarons en toute sincérité et avec bonheur que nous*
 « *voulons toujours être unis à nos évêques, et spécialement à*
 « *l'Archevêque de Varsovie autant que Votre Sainteté l'ordonne.*
 « *En outre, puisque nous représentons ici tous les Mariavites,*
 « *nous faisons donc cette déclaration de soumission et d'obéis-*
 « *sance non seulement pour tous les Mariavites, mais pour toute*
 « *l'association des adorateurs du T-S. Sacrement. Cette déclara-*
 « *tion, nous la rédigeons spécialement au nom des Mariavites*
 « *de Plock, lesquels avaient refusé, comme ceux de Varsovie,*
 « *d'obéir à leur évêque. Tous donc, sans exception, prosternés*
 « *aux pieds de Votre Sainteté, nous affirmons très solennellement*
 « *notre amour et notre obéissance à l'égard du Saint Siège, spé-*
 « *cialement à l'égard de Votre Sainteté, et nous Lui demandons*
 « *très humblement pardon si quelque chose de notre part a pu*
 « *affliger son cœur. Nous affirmons encore que nous allons*
 « *immédiatement travailler de toutes nos forces dans le but de*
 « *rétablir la paix entre nous et nos évêques. Nous pouvons dire*
 « *avec certitude que par cela même cette paix ne tardera pas. »*
 « Nous avons donc le consolant espoir que ces fils, touchés
 « de Notre bienveillance, s'empresseraient, dès leur retour en

« Pologre, d'exécuter aussitôt leurs promesses. C'est pourquoi
« Nous voulions vous inviter, Vénérables Frères, à les recevoir,
« eux et leurs compagnons, avec une miséricorde se mesurant
« sur leur soumission sans réserve à votre autorité, et en tant
« que les actes répondront aux promesses, à rendre à ces prêtres
« leurs anciens postes, en observant les formes légales. Mais les
« faits n'ont pas répondu à cette espérance. Les rapports les
« plus dignes de foi Nous ont appris qu'ils ont de nouveau
« accordé créance à de fausses révélations, que, de plus, rentrés
« dans leur pays, ils ne vous ont point montré la soumission
« promise, mais au contraire ils ont lancé dans le peuple et
« parmi les membres de leur association des proclamations ne
« témoignant nullement d'une sincère et véritable obéissance.

« Cependant toutes les assurances de fidélité envers le Vicaire
« du Christ sont vaines, données par ceux qui sapent continuel-
« lement l'autorité de leurs Évêques.

« En effet, les évêques (comme Nous le lisons dans une lettre
« de Notre prédécesseur Léon XIII, du 17 décembre 1888 à
« l'Archevêque de Tours), constituent la portion principale de
« l'Église, celle qui est spécialement chargée d'enseigner les
« fidèles, et les gouverne de droit divin. D'où il résulte que celui
« qui résiste aux évêques, ou qui leur désobéit avec opiniâtreté,
« s'éloigne toujours davantage de l'Église... D'autre part, juger
« et soumettre à la critique les actes des évêques n'appartient
« nullement à toute personne, mais c'est l'attribution exclusive
« des prêtres qui partagent Notre autorité (les cardinaux), et par
« conséquent du Souverain Pontife, que le Christ a chargé de
« paître dans le monde entier tous les agneaux et toutes les brebis.
« Il s'en suit que lorsqu'il surgit quelque grave motif de plainte,
« il est permis de soumettre toute la cause à l'Évêque de Rome,
« mais ce avec circonspection et réserve, comme l'exige essen-
« tiellement le bien public, non d'une manière criarde et
« agressive qui, précisément, blesse et provoque des mésintelli-
« gences ou les fortifie. »

« La proclamation de l'abbé Jean Kowalski à ses compagnons
« d'erreur en vue de rétablir la paix restera vaine et trompeuse
« tant que dureront les blâmes jetés aux pasteurs légitimes, les
« excitations à la révolte, et l'insolente violation des ordres des
« évêques.

« En conséquence, pour opposer une digue préservant à
« l'avenir les fidèles et les prêtres Mariavites qui sont encore

« dans la bonne foi, des séductions de la femme ci-dessus mentionnée et de l'abbé Kowalski, Nous renouvelons le décret de dissolution de l'association des Mariavites, comme s'étant illégalement et invalidement constituée; Nous la déclarons *supprimée* et *condamnée*. Nous maintenons dans toute sa vigueur l'interdiction de tous rapports des prêtres avec cette femme, c'est-à-dire de lui faire des visites ou de la recevoir sous aucun prétexte, excepté seulement le prêtre que l'évêque de Plock lui assigne comme confesseur.

« Quant à vous, Vénérables Frères, Nous vous engageons fortement à recevoir ces prêtres égarés avec une bonté paternelle, dès qu'ils reviendront sincèrement à résipiscence, et après avoir éprouvé suffisamment l'intégrité de leur conversion, leur permettre de reprendre, sous votre direction, l'exercice des fonctions sacerdotales.

« Que si, méprisant vos appels, ils persévéraient — ce qu'à Dieu ne plaise! — dans leur indocilité, il Nous appartient de leur infliger une peine sévère. Efforcez-vous aussi de ramener dans la voie droite les fidèles momentanément trompés, et, par le fait, dignes d'indulgence. Entretenez dans vos diocèses les pratiques de piété chrétienne souvent approuvées par le Siège Apostolique tant autrefois qu'aux temps actuels. Entretenez-les avec d'autant plus de zèle et de bon vouloir que, grâce à Dieu maintenant, chez vous, les prêtres sont plus libres de vaquer au service de Dieu, et les fidèles d'imiter la piété de leurs ancêtres.

« En attendant comme présage des grâces célestes et témoignage de Notre bienveillance particulière, Nous vous accordons affectueusement dans le Seigneur, à vous, Vénérables Frères, au clergé et au peuple confié à votre sollicitude, la Bénédiction Apostolique.

« Donnée à Rome, près Saint-Pierre, le 5 avril 1906, la troisième année de Notre Pontificat.

« PIE X. Pape. »

A la réception de cette Encyclique les Prélats invitèrent les prêtres égarés à se soumettre aux ordres du Saint-Siège. Hélas! la seule réponse fut un appel des révoltés au gouverneur-général de Varsovie; des déclamations proférées du haut de la chaire contre le Souverain Pontife; la continuation des

rapports des Mariavites avec la *mère*; enfin cette réponse de leur pseudo-général :

« Illustrissimo ac Reverendissimo Archiepiscopo Métropo-
« litano Varsaviensi, atque Illustrissimis ac Reverendissimis
« Episcopis Plocensi et Lublinensi :

« Minister Generalis Unionis Mariavitarum, nomine proprio
« et omnium reliquorum sacerdotum Mariavitarum atque populi
« Mariavitici, respondet ad citationem Reverentiae Vestrae de
« die 27 aprilis a. c. sub N^o 2496, — responsum hâc in causâ esse
« transmissum ad Sanctam Sedem. Illustrissimis autem et
« Reverendissimis Episcopis notifico responsum esse omnino
« negativum.

« Igitur, « quod facite faciatis citiùs. »

« Die 27 aprilis 1906.

« Joannes KOWALSKI,

« Minister Generalis. »

Quelques jours auparavant l'abbé Kowalski avait envoyé aux prêtres Mariavites la circulaire suivante pour être lue en chaire le jour de Pâques :

« Les Mariavites croient :

« 1. Tout ce qu'enseigne l'Église catholique.

« 2. Que Dieu a créé Marie-Françoise Kozłowska très-sainte,
« et lui a donné les mêmes grâces qu'à la T. Sainte Vierge-Marie
« Mère de Dieu.

« 3. Qu'aux mains de Sainte Marie-Françoise est confiée la
« miséricorde divine envers le monde entier; que, sans son
« secours et son entremise, nul n'obtient miséricorde.

« 4. Que la prière de Sainte Marie-Françoise est non-seule-
« ment utile, mais indispensable pour repousser les embûches
« de satan et fortifier l'âme dans la grâce de Dieu.

« Celui qui croit tout cela est un vrai Mariavite. Qu'il vienne
« me trouver et qu'il s'inscrive.

« Si ceux qui ont cette foi, c'est-à-dire les Mariavites, sont
« en minorité dans cette paroisse, qu'ils abandonnent l'église et
« le presbytère; qu'ils occupent la petite église du cimetière
« (s'il y en a une). Les orthodoxes, (les catholiques, ainsi qu'ils
« se nomment), peuvent faire venir un prêtre orthodoxe, occuper
« l'église et la cure sans nulle opposition. Si les Mariavites ne
« constituent pas dans cette paroisse le tiers de la population,

« qu'ils n'occupent pas même l'église du cimetière, mais qu'ils
 « tâchent de se construire des chapelles. Les enfants au-dessous
 « de 14 ans suivront leurs parents. Au-dessus de cet âge, qu'ils
 « choisissent eux-mêmes leur confession de foi.

« Samedi 13 avril 1906. »

La *Croix* de Paris, dans son n° du 24 avril 1906 publiait l'entrefilet suivant :

« Varsovie, 22 avril 1906. — Deux mille catholiques venant
 « des villages voisins, et conduits par des prêtres sont arrivés
 « cette après-midi à Leszno, (village voisin de Varsovie), pour
 « reprendre l'église dont les Mariavites s'étaient emparés le mois
 « dernier. Une violente bagarre s'est produite ; douze personnes
 « ont été tuées. Il y a plus de cinquante blessés, dont quatre
 « prêtres catholiques ; l'un d'eux est atteint mortellement. Les
 « Mariavites ont empêché les médecins de panser les blessés.
 « Les troupes sont arrivées après la bataille. »

Disons, pour compléter ces renseignements, que la visionnaire défendait aux prêtres le luxe des habits, mais leur permettait le mariage. A ce propos, bien que l'accusation d'immoralité ne soit pas de celles que l'on oppose aux Mariavites, qui jouissent au contraire d'une réputation d'austérité, — cependant certains journaux polonais, dans des numéros parus de mai à novembre 1906, mentionnent des accusations graves formulées devant les tribunaux, contre Félicie Kozłowska, notamment par un prêtre d'un âge vénérable. Une jeune fille, se disant sortie du couvent de la visionnaire, a été reconnue par certificat de médecin atteinte de syphilis. Elle disait qu'on lui avait plusieurs fois fait violence. J'ignore le résultat de ces procès. Un journal cite encore des processions durant toute la journée, après lesquelles les deux sexes sont confondus pour le repos de la nuit. — Félicie Kozłowska autorisait les fidèles à communier plusieurs fois par jour. — La secte s'étendait de plus en plus. Elle finit par réunir soixante prêtres et près de trois cent mille fidèles. Faire connaître toute la doctrine des sectaires n'est pas facile, faute de documents suffisants livrés à la publicité. Il semble toutefois qu'y entrent pour une certaine part les théories les plus récentes de Tolstoï, lequel pose en principe *qu'il ne faut pas s'opposer au mal*. Ils paraissent nier le libre-arbitre, tout dépendant d'après eux de la

grâce de Dieu et de l'action du Saint Esprit. Le travail est inutile, l'instruction aussi. En cas de maladie, ne pas recourir au médecin, mais seulement prier. Toute action politique ou sociale est nuisible, elle détourne de la prière et ne sert à rien, le résultat dépendant de Dieu seul, et s'obtenant par les pratiques de piété. On recommande aux époux, comme *un conseil évangélique*, de rester vierges dans le mariage. On invite tous les fidèles à faire vœu de pauvreté, de tempérance et de chasteté. L'Antechrist, l'esprit mauvais, se manifeste notamment dans les partis, les associations politiques et nationales. Il appelle à son aide la démocratie sociale, parti socialiste polonais, et la démocratie nationale. Il se manifeste par tous les écrits, tous les livres franc-maçonniques, dont la lecture est interdite aux fidèles. Un fidèle ne peut être membre d'une association de paysans, d'une société d'alimentation, ni d'aucun autre groupement, car tous sont de provenance maçonnique. Actuellement l'Église catholique tombe en ruines. L'esprit de Satan s'est emparé même des Évêques. Les Mariavites seuls ont mission de convertir l'Église et de la ramener à ses anciennes traditions. Dans ce but le Pape, tenu en captivité par les Évêques, écrit aux Mariavites, les excitant au combat contre leurs supérieurs. Telles sont les énormités que soixante prêtres ont fait accepter par trois cent mille pauvres ignorants.

La conduite morale de ces prêtres égarés, (du moins pour la plupart), est irréprochable. D'une austérité ascétique, abstèmes, végétariens, vivant presque de rien, très pieux, très désintéressés personnellement, n'exigeant pour eux-mêmes que le strict nécessaire et employant le reste aux besoins du culte. Ici, encore, quel singulier mélange de bien et de mal ! Ils vendent hors de prix les objets de piété dont ils prétendent avoir le monopole, pouvant seuls appliquer à ces objets toutes les indulgences. Leur tableau de N.-D. de Perpétuel Secours est de provenance grecque, surmonté de la croix grecque et portant une inscription en langue grecque. Ils avalent plusieurs fois par jour, de petites images en papier reproduisant ce tableau. Plus ils en avalent, plus les images sont grandes, et plus ils croient recevoir de grâces. Nous avons dit qu'ils ignorent le Sacrement de Pénitence.

Le Gouvernement demanda aux Mariavites des explications sur le caractère et le but de l'association. Ils répondirent qu'on n'avait rien à craindre de leur part puisqu'ils enseignent que tout

pouvoir vient de Dieu. Leur seul but ajoutaient-ils était de raviver la piété. Les autorités acceptèrent ces explications, et permirent aux sectaires de circuler sans passe-ports, (autorisation refusée partout au clergé non mariavite), d'organiser des réunions, de faire des conférences, de tenir des conseils, de prêcher des missions, etc. (Les Russes n'ont-ils pas agi de la sorte pour nuire au catholicisme? Ce que nous savons déjà ôte à la question tout caractère de jugement téméraire.) Les résultats d'une telle liberté furent déploraables. La situation est grave et menaçante, appelant des remèdes énergiques; d'autant plus que notre époque de névrose révolutionnaire favorise dans les masses populaires, (surtout quand elles sont aussi incultes que le peuple polonais), la diffusion des plus extravagantes doctrines. Cette secte est un péril religieux et social. L'Église et l'État doivent la combattre énergiquement et ne rien omettre pour qu'elle disparaisse au plus vite. Le remède à cette *folie en commun* c'est d'instruire les masses, évidemment, mais il en serait un autre encore plus rapide : changer l'ordre de choses existant en Pologne. Plus large sera la part de cette nation dans une administration autonome, plus vite, par la force des choses, elle quittera le domaine du rêve pour celui de la réalité.

Voici un nouveau document de Rome relatif à la secte condamnée :

Duo capita sectae Mariavitarum nominatim ac personaliter declarantur excommunicata vitanda.

Decretum (15 decembr. 1906).

« Agnoscens (haec secta) pro capite foeminam quam-
 « dam Feliciam, alias Mariam-Franciscam Kozlowska, quam
 « sanctissimam matrem dicunt, S. S. Dei Genitrici sanctitate
 « parem, sine cujus patrocinio nemo salvus esse possit, et quae
 « delegavit Joannem Kowalski ut suo nomine, tanquam minis-
 « ter generalis, totam Mariavitarum societatem regat. . . . haec
 « sacra suprema Congregatio S. R. U. I. (de l'Inquisition,
 « autrement dit: du Saint Office), « de expresso S. Smi Domini
 « Nostri mandato, . . . declarat atque edicit dictum sacerdotem
 « Joannem Kowalski, memoratamque foeminam Mariam-Fran-
 « ciscam Koslowska *nominatim ac personaliter* majori subja-
 « cere excommunicationi, ambosque e gremio Ecclesiae Sanctae
 « Dei penitus extorrès, omnibusque plecti poenis publice

« excommunicatorum, ideoque Joannem Kowalski et Mariam-
« Franciscam esse *vitemdos ac vitari debere*.

« Committit insuper R. R. PP. D.D. Varsaviensi Archiepis-
« copo, Plocensi, Lublinensi, Kielcensi, aliisque quorum forte
« interest Episcopis Polonis, ut nomine ipsius Sanctae Sedis,
« declarent singulos et omnes respectivae suae diaeceseos sacer-
« dotes infami sectae Mariaviticae adhuc addictos, nisi infrà
« viginti dies, ab ipso praesentis intimationis die computandos,
« sincere resipuerint excommunicationi majori personali et nomi-
« nali pariter subjacere eademque ratione vitandos esse.

« Praelaudati vero Praesules magis ac magis satagant e
« grege suo fideles a Sacerdotum Mariavitarum insidiis ac
« mendaciis misère deceptos admonere non amplius Ecclesiae
« Dei genuinos esse posse filios quotquot damnatae sectae
« Mariaviticae scienter adhaereant.

L. † S.

« Petrus PLOMBELLI,

« S. R. et Univ. Inquisitionis *Notarius*. »

(*Analecta Ecclesiastica*, januari 1907. Romae, Vià Cavour,
295).

Quelles furent les conséquences de cette condamnation !

La conversion des laïcs atteint aujourd'hui la proportion des neuf dixièmes. De trois cent mille qu'ils étaient il n'en reste que trente mille. La conversion des prêtres n'est que d'un tiers, une vingtaine sur soixante. Le gouvernement protège ouvertement les sectaires par sa police, par ses gendarmes, par des secours en argent. Il paie une pension aux prêtres réfractaires. Le but du gouvernement est de rompre avec le catholicisme, et, avec l'aide des Mariavites, de pousser le peuple au schisme. Forts de cet appui, ces malheureux prêtres circulent fièrement dans les rues, vêtus d'une soutane grise, avec un ostensor en fil d'or brodé sur la poitrine. Ils fondent des asiles, construisent des églises et des chapelles, publient un journal: *le Mariavite*, et répandent une foule de brochures. Ils célèbrent la Messe en langue vulgaire, attaquent en chaire le clergé catholique et ne permettent à leurs adeptes la lecture d'aucune publication capable de les éclairer. La sentence d'excommunication fut accueillie par ces malheureux au chant du *Te Deum*, et leur organe, *le Mariavite*, (dont la lecture est interdite sous peine d'excommunication à tous,

prêtres et fidèles, sauf une permission spéciale), écrit: « Main-
« tenant au moins, nous sommes libres! »

La secte n'a fait aucune recrue dans le monde de l'intelligence. Les paysans des campagnes l'abandonnent en masse. Les trente mille sujets qui lui restent, dont cinq mille à Varsovie, appartiennent presque tous à la classe populaire des villes, caractères excentriques, esprits faux, imaginations volcaniques, entraînés à la remorque d'une femme hystérique et d'un jeune prêtre, l'abbé Kowalski, lequel de l'aveu d'un journaliste russe, travaillait auprès des sphères gouvernementales, plusieurs années avant la fondation de la secte, à l'élaboration d'un plan ayant pour but de séparer la Pologne du Saint Siège. Lui et ses principaux acolytes, pour assurer la durée de leur secte, cherchent quelque évêque dévoué qui consente à leur donner la consécration épiscopale. Ils n'ont pas encore trouvé, il y a lieu d'espérer, vu la stupidité de leur doctrine, qu'ils ne trouveront jamais.

* * *

Bibliographie relative aux Mariavites :

Kacerska. — Sekta Mankietnikow. — przez Dra Barmarcina. — (Warszawa, Druk Franciska Czerwinskiego, ulica Hortensya, n° 7, 1906.)

Revue: *Le Swiat* de Varsovie, du 3 mars 1906.

Des articles de journaux: *Le Kurier Warszawski*. — *La Praca Polska*. — *Le Dziennik Powszechny*. — *La Gazeta Polska*. — *La Gazeta Warszawska* (de février à Novembre 1906.)

Un supplément à la Revue *Niedziela* (mai 1906.)

Biblioteka Warszawska, (66^e année, tome 261^e, mars 1906, page 599-604.)

Lettres personnelles reçues de la Pologne russe et de la Pologne autrichienne.

Conversation avec le Reverendissime P. Pie de Langogne, Capucin, consultant du Saint Office, (été 1907)

Nouvelles absolument sûres, venant d'un prêtre varsovien, communiquées à l'auteur le 13 juillet 1908.

CONCLUSION

Il n'est pas, dans l'histoire contemporaine, une question mieux éclaircie que celle de la Pologne. La Religion seule a

empêché la Pologne de disparaître comme nation. Par sa foi seule elle est encore aujourd'hui un point d'appui pour l'Occident contre les progrès redoutables du panslavisme.

Unie par le malheur, instruite par l'expérience, conservant sa foi, son patriotisme, sa langue, ses glorieux souvenirs, sa littérature dont les chefs ont atteint au génie, ne s'abandonnant pas elle-même, la Pologne ne sera pas abandonnée du Ciel. Le jour peut être proche où l'Europe se sentira intéressée si non à lui restituer sa couronne, du moins à assurer son autonomie. L'amélioration est considérable, depuis quarante ans, dans l'état de la Pologne autrichienne. L'amélioration religieuse est, malgré tout, commencée dans la Pologne russe, ainsi que Pie X l'a reconnu solennellement; l'amélioration politique est promise. Cet exemple, appuyé du sentiment général, pourra entraver bientôt la germanisation de la Pologne prussienne.

Albert DE KOSKOWSKI.

APPENDICE

Avec le consentement du Pape, de l'Évêque et du Tsar, l'abbé Michalkiewicz, doyen de Minsk, est nommé administrateur apostolique du diocèse de Vilna. Le Chapitre de cette ville est rentré en possession de ses revenus confisqués. Mgr Wnukowski, Évêque de Plock, est nommé Archevêque de Mohilew, siège vacant depuis trois ans par la mort de Mgr Szembek. Le nouvel Archevêque a deux Évêques auxiliaires : Mgr Denisewicz, ancien vicaire capitulaire, et Mgr Tseplak, ancien professeur à l'Académie ecclésiastique de St-Pétersbourg. Mgr Wnukowski ajourne sa prise de possession pour cause de santé. (*Il vient de mourir, juin 1909.*)

Les anciens uniates, rattachés jadis au schisme en Russie-Blanche et en Pologne, revenus à la profession publique du catholicisme, quittent le rit grec pour le rit latin. (Résumé d'une *Lettre de Pologne* parue dans la *Croix* du 4 septembre 1908, sauf pour la mort de l'Archevêque de Mohilew, survenue onze mois plus tard.)

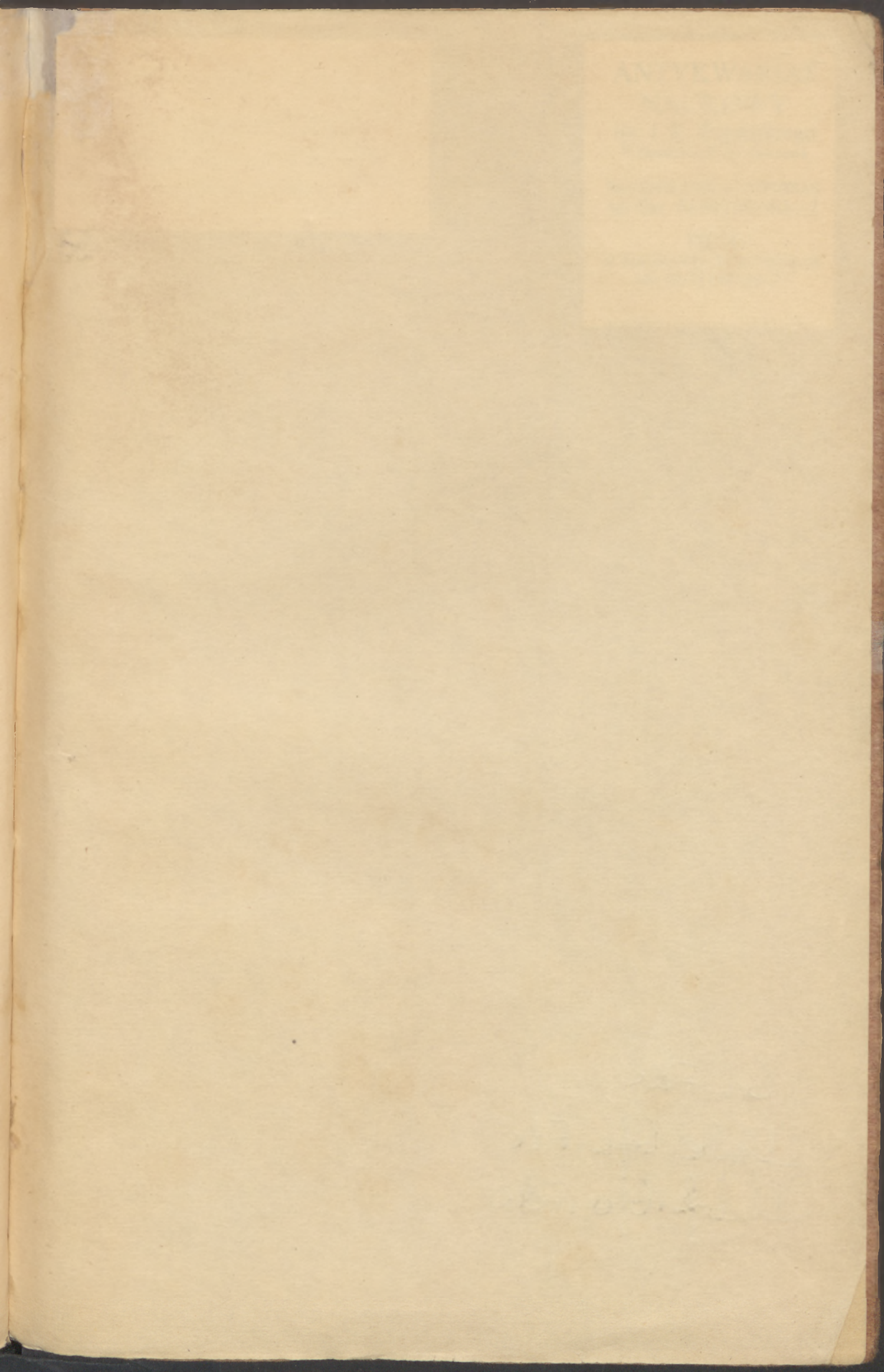
*
* * *

Derniers renseignements sur les Mariavites :

Ils ont environ soixante paroisses. Leur activité s'exerce surtout en Lithuanie. Le gouvernement russe les soutient, trouvant en eux un double élément anti-catholique et anti-polonais. Ils ont adopté le russe comme langue liturgique. (*Univers* du 1^{er} juin 1909.)



Dube. Gfa. Fdc
Duf. Gfa. Fdc



75 -
1

Biblioteka Główna UMK



300001865359

Cri. Fdc

Dube. Gfo. Fdc

Dubf. Gfo. Fdc

ANTYKWARIAT
NAUKOWY

im. J. K. Żupańskiego
W. Dominikowski & J. Rybarczyk

Stary Rynek 53/54, 61-772 POZNAŃ
tel./fax. (0-61) 852-63-12

FILIA

ul. Kuźnicza 43/45, 50-138 WROCLAW
tel. (0-71) 40-26-77

Biblioteka

Główna

UMK Toruń

797024
digit